

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

## AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

<b>AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12

Programme 110

<b>AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT</b>	<b>15</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	25

Programme 209

<b>SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>	<b>49</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Objectifs et indicateurs de performance	54
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	71



### MISSION

---

#### AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12

## BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La France inscrit sa politique de développement et de solidarité internationale dans le cadre multilatéral des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, qui fixent une ambition commune à l'Humanité pour garantir un développement économique inclusif et respectueux de l'environnement. Ces objectifs sont complétés par l'ambition de l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, qui prévoit de limiter le réchauffement climatique nettement en deçà de 2°C d'ici 2050, ouvrant la voie à un développement sobre en carbone et résilient aux effets du changement climatique. Les grands principes de cette politique sont définis par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), adoptée en juillet 2014.

A la suite de l'élection présidentielle de mai 2017, le président de la République a souhaité porter une ambition nouvelle pour la politique de développement et la solidarité internationale. Celle-ci s'est concrétisée par la réunion, en février 2018, de l'instance de pilotage interministériel de cette politique, le Comité interministériel du développement et de la coopération internationale (CICID), sous la présidence du Premier ministre. Au-delà d'une trajectoire à la hausse des moyens consacrés à l'aide publique au développement (APD) en vue d'atteindre 0,55% du revenu national brut (RNB) en 2022, il a été décidé d'en renforcer le pilotage et la redevabilité.

Conformément à la volonté du président de la République, un projet de loi de programmation relative à la politique de développement et à la lutte contre les inégalités mondiales sera porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement dans les meilleurs délais. Cette loi renforcera le rôle de la politique de développement en faveur de la stabilité internationale, à travers la lutte contre les causes profondes des crises et des fragilités, au premier rang desquelles l'accroissement des inégalités et la dégradation des biens publics mondiaux. Elle fixera la hausse des crédits dédiés à l'aide publique au développement, et introduira plusieurs réformes de doctrine ou de méthode. La politique de développement sera fondée sur une logique partenariale, de façon à construire une relation nouvelle avec les pays partenaires, notamment en Afrique, et à associer l'ensemble des acteurs de la société civile. Cette loi renforcera le dispositif d'évaluation de la politique de développement, ainsi que son architecture de pilotage, afin d'en garantir l'efficacité et la redevabilité.

La mission interministérielle « Aide publique au développement » regroupe les crédits des deux principaux programmes qui contribuent à cette politique : **le programme 110 « aide économique et financière au développement »**, mis en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), et **le programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement »**, mis en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS EN 2019

#### Programme 110

En 2019, les crédits de paiement (CP) exécutés ont été inférieurs à ceux prévus en LFI (1 075 M€ en LFI contre 994 M€ en exécution). S'agissant des autorisations d'engagement (AE), l'exécution a été également moins élevée que les crédits inscrits en LFI (1 306 M€ prévus contre 999 M€ exécutés hors retrait d'AE sur exercices antérieurs). Ces écarts s'expliquent principalement par la baisse du besoin initial de bonifications des prêts de l'Agence française de développement (AFD) liée à un environnement de taux bas et à l'ajustement du calendrier de décaissement de la contribution française au Fonds vert pour le climat. Les contributions aux institutions multilatérales de développement ont été versées selon les engagements triennaux en cours (574 M€ sur les 617 M€ de l'action 1 « Aide économique et financière multilatérale »).

S'agissant de l'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale »), l'année 2019 a été marquée par la nouvelle reconstitution du Fonds français pour l'environnement mondial (120 M€ en AE), par le financement sur le programme 110 du fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience FEXTE (30 M€) auparavant porté par la part de taxe sur les transactions financières affectée à l'AFD et par le doublement des engagements des bonifications des prêts de l'AFD.

Les opérations de traitement de la dette des pays pauvres (action 3) sont conformes aux échéanciers prévus lors de la LFI.

## Programme 209

En 2019, l'exécution des crédits (hors titre 2) s'est élevée à 1 842 M€ en CP, soit un montant légèrement inférieur à celui prévu en LFI (1 851 M€). Il en va de même pour les autorisations d'engagement (2 993 M€ en exécution contre 3 041 M€ en LFI).

L'année 2019 a été marquée par le versement de la contribution au Fonds européen de développement (842 M€), aux organismes multilatéraux (Action 5 du P209 : 223 M€ dont 106 M€ de contributions volontaires aux Nations unies, 46 M€ pour les contributions à la Francophonie et 62 M€ d'autres contributions volontaires) et la mise en œuvre de la coopération bilatérale notamment à travers l'aide-projet (1 522 M€ engagés), les contrats de désendettement et de développement (C2D – 50 M€ versés à l'AFD), le fonds d'urgence humanitaire et l'aide d'urgence et de sortie de crise (89 M€), l'aide alimentaire (39 M€), l'expertise, la coopération en matière de partenariat pour les objectifs du développement durable et de soutien aux médias des pays en développement, et le volontariat.

## DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement s'est engagé dans le cadre du CICID de 2018 à renforcer le canal bilatéral de l'APD et la part des dons afin de cibler plus efficacement les pays prioritaires de la politique de développement, qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA). Cette priorité s'est traduite, dès 2019, par la forte hausse des moyens alloués à l'AFD au titre de l'aide-projet, avec 1 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires, qui se traduiront en APD au fur et à mesure des décaissements.

La composante bilatérale et la part de dons dans l'APD continueront de progresser, dans le cadre de la trajectoire à la hausse des crédits de paiement du don-projet de l'AFD sur la période 2020-2022, de l'augmentation des capacités d'intervention des postes diplomatiques via les Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), et du doublement de l'APD transitant par les OSC et les collectivités territoriales entre 2017 et 2022.

Dans le même temps, la France augmente ses contributions aux organisations et fonds multilatéraux, en lien avec les priorités politiques définies par le CICID. Elle reste le deuxième contributeur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), avec une contribution en hausse (1 296 M€ pour 2020-2022, soit + 20% par rapport au *triennium* précédent), annoncée lors de la conférence de reconstitution de Lyon en octobre 2019. La France est également le quatrième bailleur du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), auquel elle contribue à hauteur de 200 M€ sur 2018-2020 (soit une multiplication par dix de sa contribution par rapport au *triennium* précédent). Dans le cadre du partenariat renouvelé avec l'Afrique et conformément aux engagements pris lors de sa présidence du G7 en 2019, la France contribue à l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA) de la Banque africaine de développement, afin de soutenir l'autonomisation économique des femmes entrepreneures en Afrique, ainsi qu'au Fonds Mukwege, en appui aux victimes de violences sexuelles dans les conflits.

Pour que la France soit au rendez-vous des défis posés par la réalisation des ODD, le CICID de 2018 a fixé cinq priorités thématiques : les crises et les fragilités ; la lutte contre le changement climatique ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; et le renforcement des systèmes de santé. Ces priorités thématiques font l'objet d'engagements majeurs :

- Une concentration des efforts sur les pays les plus fragiles avec l'augmentation des crédits humanitaires (Fonds d'urgence humanitaire, Aide alimentaire programmée, etc.) jusqu'à 500M€ en 2022 et le doublement des fonds de la « facilité sur les vulnérabilités et la réponse aux crises » (Minka) mise en œuvre par l'AFD, portés à 200M€ en 2020 ;
- Un doublement de la contribution française au Fonds vert pour le climat (pour un total de 1,55 Mds€) annoncé lors de la conférence de reconstitution à Paris en octobre 2019 ; des volumes de financement à co-bénéfice « climat » de l'AFD en hausse, qui représentent 55% des engagements en 2018, soit 4,2 Mds€ ; 1,5 Mds€ ont été octroyés par l'AFD en 2018 pour des projets d'adaptation au changement climatique (soit une multiplication par deux par rapport à 2017) ;
- Des financements en faveur de l'éducation en hausse, qui ont atteint 1,4 milliards d'euros en 2018, soit 13% de l'APD totale, faisant de la France le troisième bailleur mondial dans ce domaine ;
- L'augmentation de l'APD ayant pour objectif l'égalité entre les femmes et les hommes, qui s'est élevée à 2 Mds€ en 2018, contre 1,3 Mds€ en 2017 ;
- La hausse de l'APD dans le secteur de la santé, qui s'est élevée à 994 M€ en 2018 (soit une augmentation de 25% par rapport à 2015), dont 80% ayant transité par le canal multilatéral ;

Conformément à la priorité accordée à l'Afrique, ce continent est le premier bénéficiaire de l'APD française avec 42% de l'APD bilatérale en 2018, soit 2,4 milliards d'euros. Les pays d'Afrique subsaharienne sont les premiers bénéficiaires de l'APD française (31% de l'APD bilatérale, soit 1,7 milliards d'euros, +22% par rapport à 2017).

Les pays les moins avancés (PMA) ont concentré 17% de l'APD bilatérale en 2018, comme en 2017. Les financements bilatéraux vers les dix-neuf pays prioritaires définis par le CICID, tous des PMA situés en Afrique et Haïti, se sont élevés à 762 millions d'euros en 2018, soit 14% de l'APD bilatérale, en hausse par rapport à 2017 (+1%). Enfin, la France est le deuxième bailleur bilatéral des pays du G5 Sahel, avec près de 490 M€ d'APD en 2018.

## FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE DEVELOPPEMENT

En 2019, le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) a perçu 738 M€ issus des produits des taxes affectées au développement: 528 M€ au titre de la Taxe sur les transactions financières (TTF) et 210 M€ au titre de la Taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA).

Ces dépenses se sont élevées à 736,92 M€ (voir répartition détaillée dans le tableau ci-dessous). Cette diminution par rapport à la programmation initiale est due principalement à la contribution française à la Facilité de Financement Internationale pour l'Immunsation (IFFIM) pour laquelle l'échéancier est prévisionnel.

Au 31 décembre 2019, le solde du FSD est de 2,66 M€.

### Recettes et dépenses du FSD, 2019

En M€	LFI 2019	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
<b>Recettes</b>			
<b>Taxes affectées</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 000 000</b>
Taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA)	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Taxe sur les transactions financières (TTF)	528 000 000	528 000 000	528 000 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 000 000</b>	<b>738 000 000</b>
<b>Dépenses</b>			

En M€	LFI 2019	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
<b>Santé</b>	<b>552 330 000</b>	<b>551 170 000</b>	<b>472 490 000</b>
Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm)	77 330 000	76 170 000	82 240 000
UNITAID	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), dont Expertise France Initiative 5%	390 000 000	390 000 000	305 250 000
<b>Climat/Environnement</b>	<b>161 270 000</b>	<b>161 270 000</b>	<b>18 260 000</b>
Initiative Eau (RWSSI)	0	0	0
Fonds vert pour le climat	153 670 000	153 670 000	18 260 000
Initiative CREWS	3 100 000	3 100 000	0
Initiative CAFI (Central Africa Forest Initiative)	3 000 000	3 000 000	0
NDC Partnership	1 000 000	1 000 000	0
Technical Support Unit (TSU) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	500 000	500 000	0
<b>Autres dépenses</b>	<b>24 480 000</b>	<b>24 480 000</b>	<b>247 330 000</b>
Aide-projet AFD	0	0	185 500 000
Rémunération de l'AFD	80 000	80 000	80 000
Partenariat mondial pour l'éducation (PME)	24 400 000	24 400 000	61 750 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>738 080 000</b>	<b>736 920 000</b>	<b>738 080 000</b>

## Aide publique au développement

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

## Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
110 – Aide économique et financière au développement			
Prévision	1 107 825 000	1 058 092 187	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 305 765 394	1 074 752 833	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-197 940 394	-16 660 646	
Exécution	820 134 730	994 043 800	
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement			
Prévision	3 155 581 631	2 006 622 329	1 483
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	3 194 353 520	2 003 743 769	1 483
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-38 771 889	2 878 560	
Exécution	3 148 731 117	1 998 314 589	1 523
<b>Total Prévision</b>	<b>4 263 406 631</b>	<b>3 064 714 516</b>	<b>1 483</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>3 968 865 847</b>	<b>2 992 358 390</b>	<b>1 523</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
110 – Aide économique et financière au développement	840 500 721 1 100 024 509	1 305 765 394 820 134 730	961 413 997 929 189 063	1 074 752 833 994 043 800
01 – Aide économique et financière multilatérale	430 870 721 724 721 327	71 515 000 -147 968 010	594 361 154 609 125 197	648 391 535 617 405 571
02 – Aide économique et financière bilatérale	409 630 000 375 303 182	1 234 250 394 968 102 740	263 001 153 216 012 176	334 314 945 284 591 876
03 – Traitement de la dette des pays pauvres	0 0	0 1	104 051 690 104 051 690	92 046 353 92 046 354
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	1 843 426 432 1 801 286 136	3 194 353 520 3 148 731 117	1 739 101 535 1 703 615 542	2 003 743 769 1 998 314 589
02 – Coopération bilatérale	683 247 317 693 172 100	1 989 773 453 1 928 414 859	573 209 159 589 548 993	793 450 441 776 118 767
05 – Coopération multilatérale	145 095 739 145 004 000	188 395 739 220 394 719	150 809 000 150 906 513	194 109 000 222 295 214
07 – Coopération communautaire	849 852 395 796 409 705	863 033 740 842 408 360	849 852 395 796 409 705	863 033 740 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	164 313 981 164 278 544	153 150 588 156 045 460	164 313 981 164 328 544	153 150 588 156 045 460
09 – Actions de co-développement	917 000 2 421 787	0 1 467 719	917 000 2 421 787	0 1 446 788

## Aide publique au développement

Mission RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
110 – Aide économique et financière au développement	840 500 721 1 100 024 509	1 305 765 394 820 134 730	961 413 997 929 189 063	1 074 752 833 994 043 800
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	7 080 000 4 184 973	8 180 000 7 518 832	7 080 000 4 553 531	8 180 000 6 128 336
Titre 6. Dépenses d'intervention	783 420 721 1 059 874 809	1 297 585 394 812 615 898	387 014 226 357 314 311	499 891 055 421 233 686
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 000 35 964 727	0 0	567 319 771 567 321 221	566 681 778 566 681 778
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	1 843 426 432 1 801 286 136	3 194 353 520 3 148 731 117	1 739 101 535 1 703 615 542	2 003 743 769 1 998 314 589
Titre 2. Dépenses de personnel	165 230 981 163 765 233	153 150 588 155 884 222	165 230 981 163 765 233	153 150 588 155 884 222
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 678 195 451</b> <b>1 637 520 903</b>	<b>3 041 202 932</b> <b>2 992 846 895</b>	<b>1 573 870 554</b> <b>1 539 850 309</b>	<b>1 850 593 181</b> <b>1 842 430 368</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	35 118 022 7 491 230	853 872 9 605 795	40 831 283 14 504 276	6 567 133 11 761 739
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 643 077 429 1 630 027 572	3 040 349 060 2 983 241 101	1 533 039 271 1 525 343 932	1 844 026 048 1 830 668 629
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 2 101	0 0	0 2 101	0 0
<b>Total</b>	<b>2 683 927 153</b> <b>2 901 310 645</b>	<b>4 500 118 914</b> <b>3 968 865 847</b>	<b>2 700 515 532</b> <b>2 632 804 605</b>	<b>3 078 496 602</b> <b>2 992 358 390</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	165 230 981 163 765 233	153 150 588 155 884 222	165 230 981 163 765 233	153 150 588 155 884 222
<b>Autres dépenses :</b>	<b>2 518 696 172</b> <b>2 737 545 412</b>	<b>4 346 968 326</b> <b>3 812 981 625</b>	<b>2 535 284 551</b> <b>2 469 039 372</b>	<b>2 925 346 014</b> <b>2 836 474 168</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	42 198 022 11 676 203	9 033 872 17 124 627	47 911 283 19 057 807	14 747 133 17 890 075
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 426 498 150 2 689 902 381	4 337 934 454 3 795 856 998	1 920 053 497 1 882 658 243	2 343 917 103 2 251 902 315
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 000 35 966 828	0 0	567 319 771 567 323 322	566 681 778 566 681 778

### PROGRAMME 110

---

#### AIDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	21
Justification au premier euro	25

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Odile RENAUD-BASSO

*Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), contribue aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à la mise en œuvre de la politique française d'Aide publique au développement (APD).

Les orientations de cette politique sont actuellement définies dans la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014), ainsi que par les conclusions des Comités interministériels de la coopération internationale et du développement (CICID) successifs, en particulier celui du 8 février 2018, qui trace les grands axes de la politique de développement du quinquennat. La nouvelle loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, dont l'élaboration est actuellement en cours de finalisation, permettra d'améliorer et de moderniser la politique de développement.

L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés lors du Sommet des Nations Unies de septembre 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement, traduits en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.

Afin d'allouer une aide mieux ciblée sur nos priorités géographiques et sectorielles et plus cohérente avec les autres politiques publiques, la politique française d'APD s'inscrit dans une logique de partenariats différenciés : solidarité avec les pays les plus pauvres, priorité à l'Afrique et à la Méditerranée, attention particulière pour les pays en crise et en sortie de crise; pour les pays à revenus intermédiaires à croissance rapide ou émergents, recherche de solutions partagées à des défis communs, comme la promotion d'une croissance verte et solidaire. L'amélioration de la coordination, notamment avec les autres donateurs, ainsi que de l'efficacité, de la redevabilité, de la transparence et de l'évaluation de l'aide publique au développement est également un objectif constant, réaffirmé avec force par le CICID de 2018.

Le programme 110 dont le niveau d'exécution s'établit à 998,7 M€ en AE (820,1 M€ en AE en tenant compte des retraits d'AE sur exercices antérieurs) et 994,0 M€ en CP, traduit ces objectifs en trois actions, en intégrant les spécificités économiques et financières de l'action du ministère de l'Économie et des Finances. Il recouvre les crédits destinés aux institutions financières internationales, en particulier aux banques multilatérales de développement (action 1 « Aide économique et financière multilatérale » pour 29,6 M€ en AE et 617,4 M€ en CP), des crédits d'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale » pour 969,1 M€ en AE et 284,6 M€ en CP), notamment des crédits de bonifications destinées à rendre les prêts de l'Agence française de développement (AFD) moins coûteux pour les pays emprunteurs, ainsi que des crédits destinés à l'assistance technique, et enfin des crédits finançant des annulations de dette bilatérales et multilatérales, souvent décidées il y a plusieurs années mais continuant de produire leurs effets (action 3 « Traitement de la dette des pays pauvres » pour 92,0 M€ en CP uniquement).

Au niveau multilatéral, l'Association internationale de développement (AID) et le Fonds africain de développement (FAD), qui sont respectivement les guichets de financement concessionnel de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, représentent la moitié des crédits de paiement (CP). Ces paiements correspondent à des autorisations d'engagement (AE) datant de 2017 pour l'AID et pour le FAD. Les contributions à ces deux grands fonds sont établies sur une base triennale.

Au niveau bilatéral, le programme contribue notamment à financer l'activité de prêts aux États étrangers de l'AFD au travers des crédits de bonification des prêts aux États étrangers. L'effort en faveur de l'Afrique subsaharienne (ASS) passe non seulement par la bonification des prêts de l'AFD envers les pays de cette zone mais aussi par les Aides budgétaires globales (ABG), qui constituent un soutien budgétaire afin de stabiliser la situation économique et financière de certains États fragiles ou en sortie de crise.

En complément de ces contributions destinées à financer l'activité des institutions de développement, le programme intervient également au niveau du traitement de la dette :

- d'une part, en assurant l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de compenser à l'AID et au FAD les annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral ;
- d'autre part, dans un cadre bilatéral, en compensant vis-à-vis de l'AFD des annulations de dettes décidées en Club de Paris ou au titre des accords de Dakar I et II.

La France s'assure ainsi d'une réelle complémentarité entre son action bilatérale et multilatérale, dans son rôle d'actionnaire, de financeur et de partenaire dans la mise en œuvre de projets conjoints. Il s'agit à la fois d'agir sur la définition des priorités et des stratégies au sein des institutions multilatérales, d'accroître la visibilité et la portée de notre aide bilatérale et de toucher des secteurs ou des pays difficilement accessibles pour un bailleur intervenant seul. En tant que gouverneur des Banques multilatérales de développement (BMD), le ministre de l'Économie et des Finances est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette articulation.

En matière d'analyse de la performance, les moyens mis à disposition du programme permettent de renforcer les axes structurants de l'aide publique au développement, notamment la concentration sur les priorités géographiques. A titre d'exemple, les contributions versées aux grands fonds multilatéraux (AID ou FAD) permettent de peser dans les conseils d'administration afin de privilégier les pays d'Afrique subsaharienne et du Sahel. Ainsi, en 2019, les cibles sur la concentration géographique des contributions multilatérales du programme (65 % pour l'Afrique sub-saharienne et 70 % pour les pays les moins avancés) ont été dépassées (respectivement 71 % et 81%). Concernant l'aide bilatérale, la trajectoire de croissance d'activité de l'Agence française de développement (AFD), avec en particulier un doublement des engagements des bonifications des prêts en 2019, consacre également en 2019 les trois quart des coûts des prêts à destination de l'Afrique.

Dans ce contexte, de nouveaux indicateurs de performance ont été définis en 2019 (intégrés au projet annuel de performance 2020) afin de donner une image la plus exacte possible des crédits budgétaires en fonction des grandes thématiques de la stratégie française d'aide publique au développement définies dans le CICID de 2018. Ils doivent également permettre un contrôle accru et plus exigeant de l'efficacité et des coûts de la mise en œuvre de cette stratégie.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux</b>
INDICATEUR 1.1	Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement</b>
INDICATEUR 2.1	Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'État
INDICATEUR 2.2	Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux

## INDICATEUR 1.1

Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Afrique subsaharienne	%	58	67	65	70	71	65
PMA	%	74	76	70	75	81	70

## Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement.

Le calcul de l'indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionalité des prêts accordés de manière à pouvoir obtenir un indicateur global de répartition géographique. Afin d'obtenir un indicateur agrégé, l'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en % à la dernière reconstitution du fonds).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'assurer que les crédits affectés aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques françaises est un objectif central pour la mise en œuvre du programme et de l'aide au développement française. Cette priorisation géographique a été confirmée et accrue par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. L'indicateur retenu pour cet objectif permet d'apprécier la sélectivité géographique de l'aide multilatérale sur les périmètres qui ont une importance particulière pour la France : Afrique subsaharienne (ASS), qui concentre 18 des 19 pays définis comme prioritaires par le CICID de février 2018, et pays les moins avancés (PMA).

En 2019, la part des ressources subventionnées des Banques multilatérales de développement consacrée à l'Afrique subsaharienne (ASS) s'élève à 71 %, soit en hausse régulière depuis 2 ans (58% en 2017 et 67 % en 2018), reflétant, conformément à l'accord négocié pour la dix-huitième reconstitution de l'Association internationale de développement, une plus grande orientation vers l'Afrique.

La part des ressources subventionnées consacrées aux pays les moins avancés (PMA) est en augmentation, passant de 76 % en 2018 à 81% en 2019. Cette hausse confirme la priorité accordée aux PMA dans les institutions multilatérales de développement.

Institutions	Année	Afrique subsaharienne (ASS)	Pays les moins avancés (PMA)
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2019	70%	82%
	2018	66%	74%
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2019	100%	91%
	2018	100%	95%
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2019	-	50%
	2018	-	78%
Fonds international de développement agricole	2019	59%	58%
	2018	59%	66%

**OBJECTIF 2****Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement****INDICATEUR 2.1****Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'État**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'État	€	14,9	14,2	7	Non déterminé	13,2	7

**Commentaires techniques**

Source des données : DG Trésor / AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

**Mode de calcul** : L'effet de levier correspond au rapport entre le montant total des engagements en prêts concessionnels (souverain et non souverain) de l'AFD et le coût-État correspondant.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de trois ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement » ;
- (iii) la ressource à condition spéciale (RCS), correspondant à des prêts du Trésor d'une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, sur le programme 853 du compte de concours financiers « Prêts aux États étrangers ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. La RCS procure un avantage financier à l'AFD qui est fonction de la différence entre son taux de refinancement sur les marchés et 0,25 % (avantage que l'on mesure en comparant ce taux fixe de 0,25 % au taux de référence à 10 ans, le TEC 10) ; cet avantage peut être répercuté sur le bénéficiaire sous forme d'un « équivalent-bonification » du taux d'intérêt.

Les prêts, qu'ils soient souverains ou non souverains, sont adossés de manière complémentaire sur les trois ressources, selon une méthode définie en 2010, appelée « mix produit ». Cette méthode vise à consommer les enveloppes du programme 110 et du programme 853 au même rythme, au fur et à mesure des octrois de prêts autorisés en Conseil d'administration, afin de s'assurer d'une exécution budgétaire homogène entre les deux programmes. Le coût de ces deux ressources, pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs, est appelé le « coût-État » du prêt. Il est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires des programmes 110 et 853) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant à la fois sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à mesurer l'avantage financier de la RCS pour l'AFD, et sur l'actualisation des taux futurs.

A partir de 2020, cet indicateur est modifié. Il mesurera l'impact en APD des bonifications apportées à l'AFD pour prêter aux pays en développement. L'OCDE a fait évoluer sa méthodologie de calcul de l'APD générée par des prêts pour mieux prendre en compte les différences de situations financières entre contreparties bénéficiaires et diminuer l'incitation à octroyer d'importants montants à des pays émergents plutôt que des montants plus faibles et plus bonifiés à des contreparties plus fragiles. L'ancien indicateur d'effet de levier correspondait à l'ancienne comptabilisation de l'APD uniquement basée sur le volume. Ce nouvel indicateur sera plus vulnérable à des facteurs exogènes comme les taux d'intérêts.

**INDICATEUR 2.2****Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des projets de l'AFD qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	92	90	85		82	85
Part des projets de la Banque mondiale qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	74	76	75		77	75

### Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / AFD

**Mode de calcul :** Afin de disposer d'un échantillon suffisamment représentatif de projets, l'indicateur est calculé de manière glissante sur la base des projets achevés durant les trois dernières années. Sont retenus les projets jugés satisfaisants ou très satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement. Cet indicateur concerne les projets de l'AFD dans les États étrangers. Les projets conduits sur mandats spécifiques ne font pas l'objet d'un rapport d'achèvement de projet et ne sont donc pas pris en compte dans cette notation. C'est le cas des ex-projets du Fonds de solidarité prioritaire, des financements relevant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), des aides budgétaires globales (ABG), des sous-participations de l'AFD à PROPARCO et des fonds d'études.

Le 2<sup>e</sup> sous-indicateur mesure la part de projets de la Banque mondiale qui sont jugés au moins satisfaisants et dont l'appréciation doit être faite sur une base pluriannuelle. Afin de disposer d'une cohorte de projets suffisante, il est calculé sur la base d'une moyenne sur trois ans. Du fait d'un faible nombre de projets achevés l'année fiscale n-1 et dont l'évaluation est terminée en début d'année n, le sous-indicateur 2 de l'indicateur 2.2 est calculé sur la base d'une moyenne sur trois ans (pour l'année 2019, moyenne des résultats des années 2016, 2017 et 2018).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Agence française de développement (AFD)

On appelle « coût État » d'un prêt de l'AFD, illustré par l'indicateur 2.1, le coût pour l'État de la mise à disposition des deux ressources budgétaires (bonification à partir du programme 110 et Ressource à condition spéciale (RCS) à partir du programme 853), pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs. Ce coût est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la DG Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Après avoir atteint 14,9 en 2017 et 14,2 en 2018, l'effet de levier a atteint 13,2 en 2019, dépassant ainsi la cible fixée (cible actualisée à 7 dans le PAP 2019) en raison de conditions d'emprunt sur les marchés plus favorables qu'anticipé au moment du PAP 2019. Ces dernières ont en effet permis de maintenir un effet de levier élevé en 2019.

La tendance attendue est à la baisse dans la mesure où les anticipations du marché comme les prévisions de taux de l'AFT prévoyaient une remontée des taux d'intérêts. Une telle remontée nécessiterait une augmentation des crédits de bonification afin que l'AFD reste en mesure d'octroyer des prêts concessionnels à taux faibles aux pays les plus fragiles. Le dénominateur (coût État) augmenterait donc tandis que le numérateur (APD) décroîtrait.

En 2019, la part des projets de l'AFD ayant fait l'objet d'un rapport d'achèvement de projets (RAP) dans les 12 mois, bénéficiant d'une notation qualité au moins satisfaisante est de 82 %, ce qui est très légèrement inférieur à la cible de 85%. Toutefois, cela se produit dans un contexte de forte hausse du nombre de rapports d'achèvement de projet (RAP) en 2019 (172 RAP réalisés en 2019, contre 30 en 2018), dont 141 ont fait l'objet d'une notation qualité satisfaisante ou très satisfaisante (contre 27 en 2018) ; cet indicateur n'est donc pas interprété comme une dégradation des projets de l'AFD. Dans le PAP 2020, cet indicateur a été supprimé puisque sa méthodologie paraissait insuffisamment indépendante et robuste. Un indicateur de ce type pourra être envisagé à nouveau dans le cadre de la mise en place d'une commission indépendante d'évaluation de l'aide.

### Banque mondiale

En 2019, le taux de satisfaction (part des projets de la Banque mondiale jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement) calculé en estimation glissante sur les 3 dernières années (2016 à 2018) est de 77 % contre un objectif de 76 %, soit une progression de 1 point par rapport à 2018. Sur 313 projets réalisés, 240 ont été jugés « satisfaisants ».

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
01 – Aide économique et financière multilatérale	2 098 000	71 515 000 -150 066 010		71 515 000 -147 968 010	71 515 000
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 180 000 5 420 832	1 226 070 394 962 681 907		1 234 250 394 968 102 740	1 234 250 394
03 – Traitement de la dette des pays pauvres			1	1	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>8 180 000</b>	<b>1 297 585 394</b>		<b>1 305 765 394</b>	<b>1 305 765 394</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-197 940 394		-197 940 394	
Total des AE ouvertes		1 107 825 000		1 107 825 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>7 518 832</b>	<b>812 615 898</b>		<b>820 134 730</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
01 – Aide économique et financière multilatérale	85 000	154 860 093 123 789 129	493 531 442 493 531 442	648 391 535 617 405 571	648 391 535
02 – Aide économique et financière bilatérale	8 180 000 6 043 336	326 134 945 278 548 540		334 314 945 284 591 876	334 314 945
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		18 896 017 18 896 017	73 150 336 73 150 336	92 046 353 92 046 354	92 046 353
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>8 180 000</b>	<b>499 891 055</b>	<b>566 681 778</b>	<b>1 074 752 833</b>	<b>1 074 752 833</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-16 660 646		-16 660 646	
Total des CP ouverts		1 058 092 187		1 058 092 187	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 128 336</b>	<b>421 233 686</b>	<b>566 681 778</b>	<b>994 043 800</b>	

## Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Aide économique et financière multilatérale		380 870 721 688 756 600	50 000 000 35 964 727	430 870 721	430 870 721 724 721 327
02 – Aide économique et financière bilatérale	7 080 000 4 184 973	402 550 000 371 118 209		409 630 000	409 630 000 375 303 182
03 – Traitement de la dette des pays pauvres					
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>7 080 000</b>	<b>783 420 721</b>	<b>50 000 000</b>	<b>840 500 721</b>	<b>840 500 721</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>4 184 973</b>	<b>1 059 874 809</b>	<b>35 964 727</b>		<b>1 100 024 509</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>					
01 – Aide économique et financière multilatérale		101 555 292 116 317 885	492 805 862 492 807 312	594 361 154	594 361 154 609 125 197
02 – Aide économique et financière bilatérale	7 080 000 4 553 531	255 921 153 211 458 645		263 001 153	263 001 153 216 012 176
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		29 537 781 29 537 781	74 513 909 74 513 909	104 051 690	104 051 690 104 051 690
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>7 080 000</b>	<b>387 014 226</b>	<b>567 319 771</b>	<b>961 413 997</b>	<b>961 413 997</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>4 553 531</b>	<b>357 314 311</b>	<b>567 321 221</b>		<b>929 189 063</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 184 973</b>	<b>8 180 000</b>	<b>7 518 832</b>	<b>4 553 531</b>	<b>8 180 000</b>	<b>6 128 336</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 184 973	8 180 000	7 518 832	4 553 531	8 180 000	6 128 336
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 059 874 809</b>	<b>1 297 585 394</b>	<b>812 615 898</b>	<b>357 314 311</b>	<b>499 891 055</b>	<b>421 233 686</b>
Transferts aux entreprises	4 250 000		5 850 000	4 250 000		5 850 000
Transferts aux collectivités territoriales	75 347 234			7 808 106		6 609 837
Transferts aux autres collectivités	980 277 575	1 297 585 394	806 765 898	345 256 205	499 891 055	408 773 850

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>35 964 727</b>			<b>567 321 221</b>	<b>566 681 778</b>	<b>566 681 778</b>
Dépenses de participations financières	35 964 727			567 321 221	566 681 778	566 681 778
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 305 765 394</b>			<b>1 074 752 833</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-197 940 394			-16 660 646	
<b>Total*</b>	<b>1 100 024 509</b>	<b>1 107 825 000</b>	<b>820 134 730</b>	<b>929 189 063</b>	<b>1 058 092 187</b>	<b>994 043 800</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		63 500 000		63 581 939				
<b>Total</b>		<b>63 500 000</b>		<b>63 581 939</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						261 440 394		80 242 585
<b>Total</b>						<b>261 440 394</b>		<b>80 242 585</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>63 500 000</b>		<b>63 581 939</b>		<b>261 440 394</b>		<b>80 242 585</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
140308	<b>Prélèvement libératoire à taux réduit sur les produits de placement à revenus fixes abandonnés dans le cadre d'un mécanisme d'épargne solidaire</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 125 A</i>	ε	ε	ε
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>				

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale		71 515 000 -147 968 010	71 515 000 -147 968 010		648 391 535 617 405 571	648 391 535 617 405 571
02 – Aide économique et financière bilatérale		1 234 250 394 968 102 740	1 234 250 394 968 102 740		334 314 945 284 591 876	334 314 945 284 591 876
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		1	1		92 046 353 92 046 354	92 046 353 92 046 354
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>1 305 765 394</b>	<b>1 305 765 394</b>		<b>1 074 752 833</b>	<b>1 074 752 833</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-197 940 394	-197 940 394		-16 660 646	-16 660 646
Total des crédits ouverts		1 107 825 000	1 107 825 000		1 058 092 187	1 058 092 187
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>820 134 730</b>	<b>820 134 730</b>		<b>994 043 800</b>	<b>994 043 800</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+287 690 270	+287 690 270		+64 048 387	+64 048 387

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

NB : La consommation d'autorisations d'engagement (AE) présentée ci-dessus est une consommation nette tenant compte des retraits d'autorisations d'engagement sur exercices antérieurs pour 178 517 925 €. Ils concernent principalement les dépenses portant sur la réévaluation à la baisse du coût des bonifications des prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) pour l'Association internationale de développement (AID) (-116,8 M€) et pour le Fonds international de développement agricole (FIDA) (-12,7 M€), ainsi que sur la clôture des AE de l'International Finance Facility for Immunisation (IFFIm) financée via le fonds de solidarité pour le développement (-48 M€).

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 310 045 000	1 310 045 000	0	1 079 032 439	1 079 032 439
Amendements	0	-4 279 606	-4 279 606	0	-4 279 606	-4 279 606
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 305 765 394</b>	<b>1 305 765 394</b>	<b>0</b>	<b>1 074 752 833</b>	<b>1 074 752 833</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'annulation de 261,4 M€ en AE sur les crédits hors titre 2 s'explique par une baisse du besoin de bonifications des prêts de l'Agence française de développement (AFD) aux États étrangers liée à un environnement de taux bas.

L'annulation de 80,2 M€ en CP est liée à l'annulation de l'intégralité de la réserve de précaution, à l'ajustement du calendrier de décaissement de la contribution au Fonds vert pour le climat (FVC) dans le respect de l'engagement présidentiel de doublement de la participation française au FVC et à l'actualisation des besoins sur des dispositifs à décaissements pluriannuels (Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences [FEXTE], bonifications de prêts AFD aux États étrangers).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	39 172 962	39 172 962	0	32 242 585	32 242 585
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>39 172 962</b>	<b>39 172 962</b>	<b>0</b>	<b>32 242 585</b>	<b>32 242 585</b>

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>1 107 825 000</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>1 058 092 187</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>820 134 730</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>994 043 800</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>887 185 133</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>287 690 270</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>106 858 667</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>6 511 837 842</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 6 511 837 842</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>887 185 133</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>5 624 652 709</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>820 134 730</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>106 858 667</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>713 276 063</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 6 337 928 772</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>820 028 335</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>5 517 900 437</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Compte-tenu des engagements pluriannuels du programme 110 (fonds multilatéraux, bonifications pour les prêts aux États étrangers de l'Agence française de développement), le montant annuel des crédits de paiement (CP) n'est jamais égal au montant annuel des autorisations d'engagement (AE). Pour un certain nombre d'engagements, les paiements s'étalent sur plusieurs années, ce qui explique les besoins de CP relatifs à des AE antérieures à l'année considérée.

**Prévision de couverture sur les prochains exercices des engagements à couvrir au 31 décembre 2019** (hors opération concernant la Facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm)) (en millions d'euros)

en M€	AE restant à couvrir au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
<b>ACTION 1 - Aide économique et financière multilatérale</b>	<b>1 025,3</b>	<b>463,9</b>	<b>89,8</b>	<b>75,1</b>	<b>22,5</b>	<b>374,1</b>
<b>Sous-action 1.1 - Groupe Banque mondiale</b>	<b>346,5</b>	<b>346,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Association internationale de développement (AID)	346,5	346,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-action 1.2 - Groupe Banques régionales</b>	<b>11,5</b>	<b>11,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fonds africain de développement (FAD)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds asiatique de développement (FASD)	11,5	11,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-action 1.3 - Fonds sectoriels</b>	<b>199,7</b>	<b>81,7</b>	<b>66,1</b>	<b>51,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	159,9	54,8	53,2	51,9	0,0	0,0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	23,6	12,0	11,7	0,0	0,0	0,0
Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPPM)	11,3	11,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme d'appui à l'amélioration du secteur privé en Afrique (FIAS)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre régional d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)	2,4	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0
Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC)	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'aide au commerce : Doha	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'aide au commerce : Cadre intégré renforcé (CIR)	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-action 1.4 - Bonifications des prêts à des institutions et fonds internationaux</b>	<b>467,6</b>	<b>24,2</b>	<b>23,7</b>	<b>23,2</b>	<b>22,5</b>	<b>374,1</b>
Fonds pour les technologies propres (CTF)	29,2	5,1	4,7	4,2	3,7	11,5
Fonds vert pour le climat	53,3	4,2	4,2	4,2	4,0	36,7
Association internationale de développement (AID)	370,8	14,2	14,2	14,2	14,2	314,1
Fonds international de développement agricole (FIDA)	14,2	0,6	0,6	0,6	0,6	11,9
<b>ACTION 2 - Aide économique et financière bilatérale</b>	<b>3 786,3</b>	<b>252,7</b>	<b>283,9</b>	<b>314,5</b>	<b>313,7</b>	<b>2 621,6</b>
<b>Sous-action 2.1 - Intervention d'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement (AFD)</b>	<b>3 664,0</b>	<b>221,1</b>	<b>260,9</b>	<b>291,5</b>	<b>290,9</b>	<b>2 599,6</b>
Bonifications États étrangers	3 421,4	190,0	230,0	260,0	260,0	2 481,4
Bonifications Outre-mer	60,9	5,7	4,5	3,6	2,9	44,3
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	181,4	25,3	26,4	27,9	28,0	73,9
Opérations Aide au développement (UEAD)	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Sous-action 2.2 - Aides budgétaires globales (ABG)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Sous-action 2.3 - Gestion des opérations de prêts</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Rémunération Natixis	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts du Trésor concessionnels et non concessionnels	0,5	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0

<i>en M€</i>	AE restant à couvrir au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
<b>Sous-action 2.4 - Coopération technique</b>	<b>121,1</b>	<b>30,6</b>	<b>22,8</b>	<b>22,9</b>	<b>22,8</b>	<b>22,0</b>
Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)	70,6	18,1	11,3	11,4	12,8	17,0
Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)	27,5	8,0	7,0	7,0	5,5	0,0
Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)	23,0	4,5	4,5	4,5	4,5	5,0
<b>ACTION 3 - Traitement de la dette des pays pauvres</b>	<b>1 039,4</b>	<b>85,4</b>	<b>101,1</b>	<b>113,3</b>	<b>118,5</b>	<b>621,0</b>
Dakar, Club de Paris	7,0	6,6	0,4	0,0	0,0	0,0
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers l'AID	733,7	62,8	75,0	84,1	88,7	423,2
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers le FAD	298,8	16,1	25,8	29,2	29,8	197,9
<b>TOTAL</b>	<b>5 851,0*</b>	<b>802,0</b>	<b>474,8</b>	<b>502,8</b>	<b>454,6</b>	<b>3 616,8</b>
*hors opération concernant l'IFFIm						

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**Action 01****Aide économique et financière multilatérale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		71 515 000	<b>71 515 000</b>		-147 968 010	<b>-147 968 010</b>
Crédits de paiement		648 391 535	<b>648 391 535</b>		617 405 571	<b>617 405 571</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 098 000		85 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 098 000		85 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	71 515 000	-150 066 010	154 860 093	123 789 129
Transferts aux autres collectivités	71 515 000	-150 066 010	154 860 093	123 789 129
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			493 531 442	493 531 442
Dépenses de participations financières			493 531 442	493 531 442
<b>Total</b>	<b>71 515 000</b>	<b>-147 968 010</b>	<b>648 391 535</b>	<b>617 405 571</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**1 - PARTICIPATION AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

## Fonds fiduciaire Lutte anti-blanchiment/Lutte anti-terrorisme (LAB/LAT)

	AE	CP
Prévision	815000	163000
Exécution	0	0

La France participe depuis 2008 au financement d'un fonds fiduciaire dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/LAT), créé par le Fonds monétaire international (FMI). Ce fonds finance les évaluations des dispositifs nationaux LAB/LAT effectuées par le FMI, ainsi que des missions d'assistance technique en faveur des pays émergents qui rencontrent des difficultés à se conformer aux standards du Groupe d'action financière (GAFI).

Le dernier engagement portant sur la phase II a été réalisé pour un montant total de 1 M\$ (757 576 €) en 2014, couvrant des décaissements de 200 000 \$ (environ 151 515 €) par an entre 2014 et 2018, complété en 2015 pour tenir compte des fluctuations du taux de change, par un engagement de 148 000 €.

Lors des négociations de la phase III, il a été décidé de contribuer à ce fonds seulement à partir de de 2020 à hauteur de 815 000 € avec un décaissement sur 5 ans de 2020 à 2025.

#### Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) :

	AE	CP
Prévision	100 000	100 000
Exécution	100 000	100 000

Le Centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI), antenne de la Banque mondiale située à Marseille mise en place en 2009, est une plateforme de partage de connaissances et d'assistance technique. Le centre constitue en outre un élément de la stratégie méditerranéenne de la France dans sa politique d'aide au développement, notamment en matière d'expertise.

En cumulé depuis 2011, la contribution de la DG Trésor au financement du CMI s'élève à 0,6 M€. Sur la phase 3 (2015-2018), la DG Trésor a alloué au CMI 0,2 M€ en 2015 et 0,1 M€ en 2017.

Pour la phase 4 (juillet 2018 – juin 2022), il a été décidé de poursuivre le versement de cette contribution pour la part concernant le ministère de l'Economie et des Finances en 2019 à hauteur de 0,1 M€.

#### Fonds fiduciaires de la Banque Mondiale en faveur des Territoires Palestiniens

	AE	CP
Prévision	8 000 000	8 000 000
Exécution	8 000 000	8 000 000

Depuis la conférence internationale des donateurs pour l'Etat palestinien organisée à Paris en novembre 2007, la France a versé à plusieurs reprises des aides budgétaires à l'Autorité palestinienne, en particulier via le fonds fiduciaire de la Banque mondiale « Palestinian Recovery and Development Plan Multi-donor Trust Fund » (PRDP-TF), qui accompagne le plan de réformes et de développement de la Palestine.

Près de 230M€ d'aide budgétaire ont ainsi été versés par la France, par différents canaux, entre 2008 et 2019, dont près de 74 M€ pris en charge par le ministère de l'Economie et des Finances.

## **2 - CONTRIBUTION AUX FONDS SECTORIELS (PRÉSENTÉS PAR THÉMATIQUE)**

### COOPÉRATION TECHNIQUE

Le FMI a mis en place neuf centres régionaux d'assistance technique, dont les Centres d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC) et d'Afrique (AFRITAC), afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs moyens humains et institutionnels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ces centres organisent par ailleurs des formations à l'intention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de six centres régionaux de formation.

#### Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC)

	AE	CP
Prévision	0	400 000
Exécution	0	400 000

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le *Middle East Regional Technical Assistance Center* (METAC) est le centre d'assistance technique du FMI aux pays du Moyen-Orient, situé à Beyrouth, dont l'installation a été fortement soutenue par la France en 2004. Il intervient depuis sa création en Afghanistan, Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Palestine, Soudan, Syrie et Yémen. Dans le cadre de sa phase en cours (2016-2021), ses activités ont été étendues à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie et à Djibouti. Les crédits de paiement (CP) sont déterminés par l'engagement pris par la France lors de la reconstitution en 2016, soit 2 000 000 € d'AE et 400 000 € de CP par an étalés sur la période 2016-2020.

*Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) Ouest et Centre*

	AE	CP
Prévision	0	1 200 000
Exécution	0	1 200 000

La France soutient, depuis leur création, deux centres d'assistance technique du FMI en Afrique : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ainsi que la Guinée, la Mauritanie et le Ghana), l'autre en Afrique Centrale. La reconstitution est intervenue en 2017 à hauteur de 6 M€ pour la période 2017-2021 et les crédits de paiement relatifs à l'année 2019 ont été versés pour 1,2 M€, soit respectivement 0,8 M€ pour l'Afrique de l'Ouest et 0,4 M€ pour l'Afrique centrale.

**ENVIRONNEMENT - CLIMAT**Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

	AE	CP
Prévision	0	56 650 000
Exécution	0	56 617 181

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1991 à l'initiative de la France et de l'Allemagne, afin d'apporter des ressources financières aux pays en développement et en transition, dans le but de financer les coûts additionnels induits par la mise en œuvre de programmes, projets et activités de protection de l'environnement mondial. Le FEM, qui réunit plus de 180 membres, est l'instrument de mise en œuvre de plusieurs conventions environnementales internationales auxquelles la France est partie prenante, à savoir la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Minamata sur le mercure.

Les négociations pour la septième reconstitution du FEM ont abouti en juin 2018. La France a réitéré son soutien à l'organisation en apportant une contribution de 286,03 M\$ (216,56 M€), maintenant ainsi sa contribution en dollars par rapport à la précédente reconstitution malgré un taux de change défavorable.

Le montant exécuté en crédit de paiement en 2019 pour 56,62 M€ correspond à la première tranche de paiement de la septième reconstitution du FEM pour la période 2019-2022.

Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA)

	AE	CP
Prévision	12 500 000	12 500 000
Exécution	12 500 000	12 500 000

La France a annoncé lors de la COP24 qui s'est tenue du 2 au 14 décembre 2018 à Katowice une contribution de 35 M€ en dons, sur les années 2018 (22,5 M€) et 2019 (12,5 M€), au bénéfice de deux fonds climatiques (Fonds d'adaptation et Fonds pour les pays les moins avancés) finançant des projets d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Ces annonces s'inscrivent dans le cadre des orientations inscrites dans les conclusions du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 sur l'augmentation de la part des financements liés à l'adaptation au titre la contribution financière de la France à la lutte contre le changement climatique et la priorité donnée à l'Afrique et aux pays les moins avancés en matière d'aide au développement.

**Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA ou Least Developed Countries Fund)** est un fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) créé en 2001 et dédié exclusivement à l'adaptation au changement climatique dans les pays les moins avancés. En pratique les 2/3 des financements vont vers l'Afrique, dont environ 25% vers les PMA africains francophones. Il a pour priorité de financer la préparation et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) dans ces pays.

La France s'est engagé à apporter une contribution de 20 M€ à ce fonds sur la période 2018-2019. La contribution complémentaire de 12,5 M€ accordée au Fonds PMA en 2019 fait suite au versement déjà réalisé en 2018 pour 7,5 M€.

#### Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPM)

	AE	CP
Prévision	0	11 346 191
Exécution	0	11 346 191

Le Fonds multilatéral de mise en œuvre du protocole de Montréal est l'outil financier du Protocole de Montréal qui vise à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il appuie les pays en développement dans leur démarche de mise en conformité liées à ce protocole. Depuis l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2017, le mandat du Protocole de Montréal a été élargi afin de prendre en compte les hydrofluorocarbures (HFC), fluides utilisés en remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone mais ayant un très fort pouvoir de réchauffement climatique.

Le Protocole de Montréal est reconnu comme l'un des accords multilatéraux pour l'environnement les plus efficaces grâce à un calendrier de réductions fixé et des financements liés à ces réductions.

La 10ème reconstitution du FMPM a été conclue fin 2017 pour la période 2018-2020. La France, quatrième bailleur du Fonds après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, contribue pour un montant global de 34,04 M€ pour la période. Les autorisations d'engagement correspondantes ont été engagées en 2018.

L'exécution 2019 en crédits de paiement, soit 11,35 M€, correspond au versement de la deuxième annuité de cet engagement.

#### Fonds vert pour le climat

	AE	CP
Prévision	43 100 000	43 100 000
Exécution	0	0

Le Fonds vert pour le climat (FV), dont la création a été décidée à la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, est le principal fonds multilatéral de financement de la transition des pays en développement vers des économies sobres en carbone et résilientes. A ce titre, il contribue au financement des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Pour la période de mobilisation initiale des ressources (2015-2018), la France était le cinquième contributeur à travers une contribution d'un milliard de dollars (774 M€).

Lors du sommet du G7 de Biarritz, le Président de la République a annoncé le doublement de la contribution française pour la période 2019-2022, à hauteur de 1 548 M€ (1 743 M\$), essentiellement réalisée sous forme de don (80%) pour 1 238 M€ et le reste sous forme de prêt pour 310 M€. Ce prêt sera accordé par l'Agence française de développement et les bonifications d'intérêt seront portées par le programme 110.

Suite aux négociations tardives de cette reconstitution, il n'a pas été possible d'engager les 43,1M€ prévus en LFI 2019. Ces crédits seront reportés en 2020 afin de réaliser un engagement unique sur le programme 110 en 2020; les décaissements correspondants seront réalisés entre 2020 et 2022.

En revanche, un premier versement dans le cadre de cette reconstitution pour un montant de 153,67 M€ a été réalisé fin 2019 via le Fonds de solidarité pour le développement.

## AIDE AU COMMERCE – APPUI AU SECTEUR PRIVÉ

Participation au Facility for Investment climate Advisory Services (FIAS), programme d'appui à l'amélioration du secteur privé en Afrique

	AE	CP
Prévision	0	1 000 000
Exécution	0	1 000 000

L'importance du secteur privé pour le développement est devenue un thème central de l'agenda international du développement : dans la loi de juillet 2014, les travaux du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et dans le programme d'actions d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement. La contribution française au «Facility for Investment Climate Advisory Services» (FIAS) s'inscrit ainsi dans ce cadre et est entièrement affectée à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), consacrée à l'amélioration de l'environnement juridique des entreprises en Afrique, notamment francophone. Le programme finance de l'assistance technique pour la levée des contraintes transversales (réglementation des marchés, fiscalité, douanes) mais aussi spécifiques aux filières industrielles à fort potentiel (certification des produits, formation des acteurs, mise en place d'infrastructures spécialisées et d'un cadre concurrentiel). Il est logé au sein de la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale. La France s'est réengagée à hauteur de 2 M€ fin 2018 pour 2 ans (CP de 1 M€ par an en 2018 et 2019).

L'exécution 2019 pour 1M€ correspond au versement du solde de cet engagement.

Fonds d'aide au commerce : Doha & Cadre Intégré renforcé (CIR) pour les pays les moins avancés (PMA)

Convaincue du rôle du commerce dans la promotion de la croissance et du développement, la France s'est engagée à soutenir une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce international. L'intégration dans le commerce international est l'un des secteurs prioritaires de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) du 7 juillet 2014.

Outre un outil bilatéral présenté plus bas, le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), elle s'appuie à cette fin sur deux fonds multilatéraux : le fonds de Doha, destiné à la formation aux négociations commerciales des acteurs concernés des pays en développement, et le fonds Cadre intégré renforcé (CIR), dédié aux Pays les moins avancés (PMA).

Fonds de Doha

	AE	CP
Prévision	0	1 500 000
Exécution	0	1 500 000

Le Fonds global d'affectation spéciale du programme de Doha pour le développement (FGASPDD) dit « Fonds de Doha » a été créé en 2001. Il est administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et financé par des contributions multilatérales volontaires. Le fonds finance des programmes d'assistance technique et des actions de formation pour les pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA). 60 % de la contribution française sont consacrés à un programme de formation permettant à des fonctionnaires de PMA de suivre une formation aux négociations commerciales à l'OMC pendant plusieurs mois. L'objectif est de permettre aux pays bénéficiaires d'améliorer leur capacité institutionnelle et humaine pour répondre aux problématiques de politique commerciale et faciliter leur participation accrue au système commercial multilatéral et aux négociations à l'OMC.

La France a renouvelé sa contribution à hauteur de 4,5 M€ pour la période 2018-2020. L'exécution de 1,5 M€ en crédits de paiement en 2019 correspond au paiement de la deuxième tranche de cette convention.

Fonds Cadre intégré renforcé (CIR) pour les pays les moins avancés (PMA)

	AE	CP
Prévision		500 000
Exécution		500 000

Contrairement au fonds de Doha, le fonds Cadre intégré renforcé (CIR), créé en 1997, est exclusivement dédié aux pays les moins avancés (PMA) et vise à financer des projets d'aide au commerce. Le cadre intégré est une initiative internationale par laquelle la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) joignent leurs efforts à ceux des donateurs et des PMA pour répondre aux besoins de ces derniers en matière de développement du commerce. Il a pour objectif d'aider les PMA à intégrer leur politique commerciale dans leur stratégie de développement national.

Pour accroître la prévisibilité de son aide, la France a renouvelé son engagement en 2018 pour les trois années 2018-2020, à hauteur de 1,5 M€. L'exécution de 0,5 M€ en crédits de paiement en 2019 correspond au versement de la deuxième tranche de cet engagement triennal.

#### Juridictions non coopératives (JNC)

	AE	CP
Prévision	0	2 060 000
Exécution	0	0

La ligne du programme relative à la lutte contre les juridictions non-coopératives contribue à l'action de la France pour promouvoir la transparence dans les domaines fiscal et prudentiel, ainsi qu'en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agit de conforter et renforcer la présence française au sein des organismes intergouvernementaux compétents pour chacun de ces trois volets (en particulier le Forum mondial en matière fiscale, le Groupe d'action financière (GAFI) en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et le Conseil de stabilité financière (CSF) en matière prudentielle). Cette ligne permet également d'apporter une assistance technique de manière ciblée aux pays qui doivent se mettre en conformité avec les standards internationaux émis par ces organismes.

En 2018, la France s'est engagée au versement d'une contribution volontaire additionnelle de 2 M€ au budget du GAFI en lien avec l'Agenda de Paris pour la lutte contre le financement du terrorisme. Le paiement effectif, prévu en LFI 2019 a finalement été réalisé en décembre 2018.

## SANTÉ

#### L'International Finance Facility for Immunisation (IFFIm)

	AE	CP
Prévision	0	0
Exécution	-47 999 050	0

La facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm) est une initiative lancée conjointement par le Royaume-Uni et la France en 2006. Elle doit permettre de lever plus de 6 Mds\$ d'ici 2026, via des émissions obligataires, pour financer des programmes de vaccination et de renforcement des capacités des systèmes sanitaires dans les pays éligibles au soutien de la *Global alliance for vaccination and immunisation* (GAVI). Les opérations de vaccination permises par cet instrument de financement sont conduites par GAVI et les fonctions de gestion de l'IFFIm sont confiées à la Banque mondiale.

L'engagement de la France à ce mécanisme innovant de financement de l'aide publique au développement (à hauteur de 30 % du montant total des émissions de l'IFFIm au cours des 20 prochaines années) a été pris en marge de la Conférence de Paris sur les financements innovants du développement (28 février - 1<sup>er</sup> mars 2006). Notre pays est ainsi le deuxième plus important contributeur à cette initiative après le Royaume-Uni, les autres contributeurs étant l'Italie, l'Espagne, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud, l'Australie et le Brésil.

Ce mécanisme est financé, en France, à travers deux tranches d'engagements représentant un montant total de 1,239 Md€ jusqu'en 2026. La première est financée via le Fonds de solidarité de développement (FSD), abondé par la taxe de solidarité sur les billets d'avion et une partie de la taxe sur les transactions financières. La seconde a été financée par le programme 110 jusqu'au 31/12/2016. Un engagement supplémentaire de 150 M€ sur la période 2022 à 2026 a été annoncé par la Secrétaire d'État au développement et à la francophonie à la conférence de reconstitution de GAVI à Berlin, fin janvier 2015. Au total, les engagements de la France envers l'IFFIm s'élèvent donc à 1 390 M€ sur la période 2007-2026.

La participation de la France, au titre du programme 110, relève de la contractualisation par l'État d'un engagement envers l'IFFIm signé le 7 décembre 2007 et correspondant à 867,16 M€ en AE, engagées en 2007. Au 31 décembre 2016, il restait à couvrir par des CP un montant de 619,99 M€ sur la tranche contractualisée le 7 décembre 2007, courant jusqu'en 2026. Depuis 2017, ces engagements sont financés via le Fonds de solidarité pour le développement (FSD)

Un retrait des autorisations d'engagement (AE) a donc été réalisé pour 48,0 M€ pour la tranche de 2019 sur le programme 110, tranche payée via le FSD.

### 3 - BONIFICATIONS DES PRÊTS À DES INSTITUTIONS ET FONDS INTERNATIONAUX

#### FMI - Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

	AE	CP
Prévision	7 000 000	7 000 000
Exécution	8 957 080	8 957 080

Le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet de prêt concessionnel du Fonds monétaire international. Chacun des prêts octroyés, sous la forme d'une Facilité élargie de crédit (FEC), d'une Facilité de crédit de confirmation (FCC) ou d'une Facilité de crédit rapide (FCR), s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté. Ces outils permettent au FMI d'accorder aux pays bénéficiaires des prêts assortis d'un taux d'intérêt très avantageux.

La contribution de la France à ce mécanisme, *via* des prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) pour le compte de l'État au FMI, a fait l'objet de cinq accords internationaux successifs en 1988, 1995, 1999, 2001 et 2009. L'AFD lève les ressources correspondantes sur les marchés financiers et l'État lui verse une bonification de taux d'intérêt permettant d'abaisser le taux d'intérêt offert au FMI.

Le besoin de crédits de bonification pour 2019 s'est élevé à 8,96 M€ (contre 7 M€ prévus en LFI) en raison principalement de la volatilité des taux et des devises du panier de devises constituant le DTS, qui ne peuvent être parfaitement couverts ; cette hausse a pu être absorbée par fongibilité des crédits au sein du programme 110.

Pour rappel, le prêt au FMI est réalisé en DTS et l'évolution du coût des bonifications est dépendante (i) des conditions de financement de l'AFD, (ii) de l'évolution du panier de devises constituant le DTS et (iii) du taux de change des devises formant le DTS par rapport à l'euro.

#### Bonifications pour le prêt au *Clean Technology Fund* - Initiative de lutte contre le changement climatique

	AE	CP
Prévision	0	5 158 230
Exécution	0	5 158 230

Lors du sommet du G8 de juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création des Fonds d'investissement pour le climat, dont le Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Fund - CTF), administrés par la Banque mondiale. À cette occasion, la France s'est engagée à contribuer à hauteur de l'équivalent en euros de 500 M\$, cette contribution prenant d'une part, la forme d'un prêt très concessionnel mis en place par l'Agence française de développement (AFD) et, d'autre part, d'un apport de projets par l'AFD (à hauteur de 200 M\$).

Le prêt de l'AFD, d'un montant de 203 M€ (équivalent de 300 M\$ à la date de l'engagement) et d'une durée de 20 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal, a été versé fin 2010. Le taux d'intérêt du prêt est fixé à 0,75 %, ce qui traduit le haut niveau de concessionnalité consenti au Fonds pour les technologies propres.

Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD sur la présente ligne du programme 110 ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt, puisqu'il s'agit d'une opération mise en œuvre pour le compte de l'État.

Les CP 2019 correspondant aux bonifications du prêt au CTF représentent 5,16 M€.

#### Bonifications pour le prêt au Fonds vert pour le climat

	AE	CP
Prévision	0	4 182 672
Exécution	0	4 182 672

La France a décidé, en complément de sa contribution en dons au Fonds vert pour le climat (contribution pour la période 2015-2018), d'accorder à ce dernier un prêt très concessionnel, porté par l'AFD, de 285 M€ sur 25 ans, dont 5 ans de grâce, à taux nul. Il est financé, à l'instar du prêt au CTF, par des bonifications portées par le programme 110, pour un coût réel s'élevant à 61,4 M€.

Les CP 2019 correspondant aux bonifications du prêt au Fonds vert ont été versés pour un montant de 4,18 M€.

Bonifications pour le prêt au Fonds international de développement agricole (FIDA) (opération non prévue en loi de finances initiale)

	AE	CP
Prévision	0	0
Exécution	-12 683 608,58	90 823

La France contribue au Fonds international de développement agricole (FIDA), dont l'activité est consacrée à éradiquer la pauvreté rurale dans les pays en développement. Lors de la onzième reconstitution du FIDA, la France a décidé d'accorder à ce dernier un prêt de 50 M€ en complément de sa contribution en dons. Ce prêt concessionnel est porté par l'AFD pour 50 M€ sur 40 ans, dont 10 ans de différé de remboursement en capital, à taux nul et le coût de la bonification du taux d'intérêt est pris en charge par l'Etat.

Le montant des bonifications, qui correspondent à l'écart entre le taux très concessionnel du prêt (taux nul) et le coût de revient total du prêt (coût de financement de l'AFD) a été estimé à 27 M€ et un engagement a été réalisé pour ce montant fin 2018. Le coût réel des bonifications, arrêté lorsque l'AFD a effectué la couverture du risque de taux en juin 2019, s'élève à 14,32 M€. Dans ces conditions, un désengagement d'AE a été réalisé pour 12,68 M€.

En 2019, la première échéance de bonification du prêt a été décaissée pour 90 823€ dont 5 000€ pour la rémunération AFD. Le prêt ayant été octroyé en 2019, le montant de l'échéance 2019 n'était pas connu lors du dépôt du PLF.

Bonifications pour le prêt à l'Association internationale de développement (AID) (opération non prévue en loi de finances initiale)

	AE	CP
Prévision	0	0
Exécution	-116 842 431	12 321 952

La France s'est engagée dans le cadre de la 18ème reconstitution de l'Association internationale de développement (AID) à hauteur de 1,3 Mds€, notamment sous la forme d'un prêt concessionnel de 800M€, versé en 2018 à partir du programme 853 du compte de concours financier « prêts à des états étrangers ».

A la suite d'un changement de doctrine dans le traitement des opérations du programme 853 par le comptable national, il est apparu nécessaire que l'Agence française de développement (AFD) refinance ce prêt, qui est désormais bonifié à partir du programme 110, ce refinancement permettant le remboursement du programme 853.

Ce prêt concessionnel est porté par l'AFD pour 800 M€ sur 40 ans, dont 10 ans de différé de remboursement en capital, à taux nul. L'Etat prend en charge le coût de la bonification du taux d'intérêt du prêt de 800 M€ mis en œuvre par l'AFD. Le montant des bonifications, qui correspondent à l'écart entre le taux très concessionnel du prêt (taux nul) et le coût de revient total du prêt (coût de financement de l'AFD) avait été estimé au maximum à 500 M€, compte tenu des conditions de marché et un engagement a été réalisé fin 2018 pour ce montant.

Le coût réel des bonifications, arrêté lorsque l'AFD a effectué la totalité de la couverture du risque de taux en mai 2019, s'est élevé à 383,27 M€. Dans ces conditions, un désengagement d'AE a été réalisé pour 116,84 M€, représentant la différence avec les 500 M€ initialement estimés.

En 2019, les premières échéances semestrielles de bonification du prêt ont été décaissées pour 12,32 M€ dont 0,08 M€ pour la rémunération AFD. Le prêt ayant été octroyé en 2019, le montant de l'échéance 2019 n'était pas connu lors du dépôt du PLF.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## 1 - PARTICIPATION AU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE ET AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## Association internationale de développement (AID)

	AE	CP
Prévision	0	346 540 000
Exécution	0	346 540 000

Guichet concessionnel de la Banque mondiale (dont la France est le cinquième actionnaire, ex aequo avec le Royaume-Uni), l'Association internationale de développement (AID) octroie des dons et des prêts à taux très faible aux pays en développement les plus pauvres. Pour l'AID-18, la France a maintenu son rang de cinquième contributeur. Elle a obtenu que, parmi les objectifs de l'AID, figure l'affectation à l'Afrique subsaharienne de la majorité des ressources, ainsi qu'un accent fort sur les États fragiles.

En 2019, elle concentre 32 % des crédits d'aide du programme 110 et près de 53 % des crédits multilatéraux. Ses fonds sont reconstitués tous les trois ans. La 18<sup>e</sup> reconstitution « AID-18 », qui concerne la période 2018-2020, a été négociée pendant l'année 2016. Les AE correspondantes ont été engagées en 2017 et les paiements sont effectués de 2018 à 2020. Le montant de 346,54 M€ pour 2019 correspond au versement de la deuxième tranche.

## 2 - PARTICIPATION AU GROUPE DES BANQUES RÉGIONALES

## Fonds africain de développement (FAD)

	AE	CP
Prévision	0	123 167 312
Exécution	0	123 167 312

Le Fonds africain de développement (FAD) constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD). Comme l'AID à la Banque mondiale, il fournit des ressources aux pays africains à faibles revenus pour financer des projets initiés par ces derniers et assurer une assistance technique en matière d'études et de renforcement des capacités.

En novembre 2016, la France s'est engagée à contribuer en don à hauteur de 369,5 M€ à la quatorzième reconstitution du FAD (FAD-14) couvrant la période 2017-2019. Ce don, concrétisé par des AE de 2017, et versé en trois annuités égales de 123,17 M€ de 2017 à 2019, a été complété par un prêt concessionnel de 225 M€. Le FAD a en effet décidé d'ouvrir cette possibilité aux donateurs à partir de cette reconstitution, sur le même modèle qu'à l'AID. Le prêt de la France, à taux zéro, sera remboursé sur 40 ans dont 10 ans de différé de remboursement du principal.

Cette contribution permet une stabilité du rang de la France parmi les contributeurs par rapport au FAD-13 et une légère augmentation de sa part dans la reconstitution, traduisant la priorité africaine de l'aide au développement française réaffirmée par le CICID du 8 février 2018.

Le montant de 123,17 M€ pour 2019 correspond au versement de la troisième et dernière tranche.

## Fonds asiatique de développement (FAsD)

	AE	CP
Prévision	0	11 500 000
Exécution	0	11 500 000

Le Fonds asiatique de développement (FAsD) est le guichet en dons de la Banque asiatique de développement (BAsD) qui accompagne les pays les plus pauvres et les plus vulnérables dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement.

Les négociations pour la onzième reconstitution du FAsD (FAsD-12) ont été menées en 2015 et 2016 pour couvrir la période 2017-2020. La France s'est engagée en 2016 à contribuer à hauteur de 46 M€ au FAsD-12, ce qui lui a permis de maintenir son rang de cinquième contributeur non-régional. Le montant des CP versés en 2019 sur cette ligne, soit 11,50 M€, correspond au versement de la troisième tranche de cette reconstitution.

### 3 - CONTRIBUTION AUX FONDS SECTORIELS (PRÉSENTÉS PAR THÉMATIQUE)

#### AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

##### Fonds international de développement agricole (FIDA)

	AE	CP
Prévision	0	12 324 130
Exécution	0	12 324 130

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale fondée en 1977, à l'initiative des États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Il est rattaché au système des Nations Unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Ses objectifs stratégiques sont d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres, d'accroître leurs revenus et de renforcer leurs capacités de résilience aux chocs.

Le FIDA constitue pour la France l'un des principaux piliers de la lutte contre l'insécurité alimentaire, notamment grâce à la priorité qu'il porte aux interventions en Afrique subsaharienne (plus de 50 % des nouveaux financements pour les programmes et projets en 2018) ainsi qu'à l'attention accordée au climat (thématique qui sera intégrée dans 100 % des projets).

Dans le cadre de la onzième reconstitution (FIDA-11) pour la période 2019-2021, la France a apporté une contribution stable en dollars de 46,6 MUSD (35,9 M€) et un prêt à des conditions très concessionnelles de 50 M€ réalisé par l'AFD pour le compte de l'État et dont le programme 110 fournit les crédits de bonifications. Avec ces contributions, la France revient parmi les six premiers contributeurs du FIDA, en cohérence avec la forte adéquation du FIDA avec nos priorités.

Les CP 2019 de 12,32 M€ correspondent au paiement de la première tranche de la contribution en don au FIDA 11.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées sur l'action 1 multilatérale du programme 110 concerne la rémunération de l'Agence française de développement (AFD) et relève des opérations de bonifications pour les prêts réalisés par l'Agence française de développement (AFD) au Fonds international de développement agricole (FIDA) et pour le prêt à l'Association internationale de développement (AID) présentées dans le paragraphe des dépenses d'intervention, partie 3 - Bonifications des prêts à des institutions et fonds internationaux. Une modification des deux engagements juridiques a été réalisée afin d'imputer ces dépenses en dépense de fonctionnement et non en dépense d'intervention.

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Action 02****Aide économique et financière bilatérale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 234 250 394	<b>1 234 250 394</b>		968 102 740	<b>968 102 740</b>
Crédits de paiement		334 314 945	<b>334 314 945</b>		284 591 876	<b>284 591 876</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 180 000	5 420 832	8 180 000	6 043 336
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 180 000	5 420 832	8 180 000	6 043 336
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 226 070 394	962 681 907	326 134 945	278 548 540
Transferts aux entreprises		5 850 000		5 850 000
Transferts aux collectivités territoriales				6 609 837
Transferts aux autres collectivités	1 226 070 394	956 831 907	326 134 945	266 088 703
<b>Total</b>	<b>1 234 250 394</b>	<b>968 102 740</b>	<b>334 314 945</b>	<b>284 591 876</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****1- INTERVENTION D'AIDE BILATERALE RELEVANT DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)****Rémunération de l'Agence française de développement (AFD)**

	AE	CP
Prévision	4 000 000	4 000 000
Exécution	2 293 619	3 043 634
Exécution corrigée	2 588 634	3 043 634

La présente ligne couvre la rémunération de l'Agence française de développement (AFD) associée :

- aux aides budgétaires globales (ABG) mises en œuvre par l'AFD. Cette rémunération est fixée à 1 % de la demi somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels, sauf pour les aides budgétaires régionales allouées à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et à la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), pour lesquelles elle correspond à 1,5 % des décaissements annuels ;
- aux opérations de conversion de dette mises en œuvre par l'AFD. Cette rémunération est fixée à 2 % de la demi somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- au Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), au financement des facilités de prêt concessionnel du Fonds monétaire international et aux opérations spécifiques pour le compte de l'État (dont un prêt d'ajustement structurel au Liban), pour lesquels la rémunération de l'AFD est déterminée dans des conventions spécifiques signées par l'État et l'AFD,

- à la gestion par l'AFD du prêt réalisé pour le compte de l'État à l'Association internationale de développement et au Fonds africain de développement, à hauteur de 0,01 % du capital restant dû ;
- au Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE).

La sous-exécution de cette ligne en 2019 résulte principalement de moindres décaissements du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) porté depuis 2019 par le programme 110 et antérieurement par la part de la taxe sur les transactions financières affectées à l'AFD. La rémunération de l'AFD pour le FEXTE étant pour moitié liée aux décaissements, les délais de mise en œuvre se sont traduits par un report de la rémunération sur les prochaines années. Des délais dans le transfert de la gestion du fonds de contrevalet pour le traitement de la dette cubaine à l'AFD ont également minoré la rémunération due à l'AFD en 2019.

L'exécution corrigée correspond à un désengagement de 0,3 M€, réalisé suite à la clôture d'un engagement juridique.

#### Évaluation des opérations relevant de l'aide au développement

	AE	CP
Prévision	530 000	530 000
Exécution	231 860	215 759

Cette dotation finance les évaluations rétrospectives des actions bilatérales et multilatérales d'aide au développement lancées par la Direction générale du Trésor. Ces évaluations, soumises aux procédures d'appel d'offres, sont réalisées par des consultants externes et pilotées par l'Unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) de la Direction générale du Trésor. Par ailleurs, un groupe de référence comprenant des représentants de l'administration et des personnalités qualifiées est constitué pour orienter et enrichir les travaux d'évaluation. Les évaluations nécessitent des travaux de traduction et d'interprétariat, en particulier lorsque des partenaires locaux y sont associés. Les évaluations font l'objet d'une publication en français et en anglais et, pour les plus importantes d'entre elles, d'une présentation officielle (rapport au Parlement, réunions de restitution, séminaires...).

S'agissant du volet bilatéral, l'UEAD évalue des projets financés par les Prêts du Trésor concessionnels (ex-Réserve pays émergents - RPE). Elle procède également à l'évaluation des politiques multilatérales (dotations aux fonds fiduciaires ouverts auprès des banques de développement, dotations aux organisations multilatérales).

Un certain nombre d'évaluations sont faites conjointement avec les services homologues du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence française de développement (AFD), telles que l'évaluation de l'aide bilatérale de la France au Vietnam sur la période 2005-2015 ou celle de la contribution de la France aux fonds multibailleurs en contexte de crise et post-crise.

En 2019, les crédits ont été exécutés à hauteur de 0,232 M€ en AE et relèvent des évaluations concernant la contribution française à la Facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFIm) ainsi que celle de la Banque asiatique de développement.

Les CP ont été consommés à hauteur 0,215 M€ et portent principalement sur les évaluations engagées en 2018 sur la contribution française à l'Association internationale de développement (AID) et à celle du Fonds vert pour le climat.

Une évaluation dure plusieurs mois et se déroule souvent sur deux exercices budgétaires. Cette durée est variable en fonction du thème de l'évaluation et de la complexité du sujet, en particulier dans le cas d'évaluations conjointes. Outre le fait que plusieurs évaluations sont réalisées à cheval sur deux exercices budgétaires, les écarts entre la prévision et l'exécution, tant en consommation d'AE que de CP, résultent également du fait que l'exécution du contrat des prestataires s'effectue en plusieurs tranches, en fonction de l'avancement de leurs travaux. Certains paiements sont ainsi décalés par rapport à l'exercice au cours duquel les AE ont été engagées. Enfin, la sous-exécution des AE en 2019 s'explique par le fait que l'évaluation relative aux retombées économiques des prêts concessionnels du Trésor sera engagée en 2020.

## 2 - GESTION DES OPERATIONS DES PRETS DU TRESOR CONCESSIONNELS ET NON CONCESSIONNELS ET DES DONS AUX ETATS ETRANGERS

#### Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet

	AE	CP
Prévision	3 150 000	3 150 000
Exécution	2 528 000	2 500 000

La direction des activités institutionnelles de Natixis (Natixis-DAI) reçoit une rémunération au titre de l'activité de gestion des prêts du Trésor concessionnels ou non concessionnels (prêts directs) et des dons aux États étrangers (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé), mission qu'elle s'est vue confier, au nom et pour le compte de l'État français. Les montants inscrits en exécution correspondent quasi-exclusivement au versement du montant fixe annuel (2,5 M€ en AE=CP) servi à Natixis-DAI conformément à la convention-cadre signée le 10 mai 2017 et applicable jusqu'au 31 décembre 2019. En effet, compte tenu du contexte politique international, la gestion spécifique des outils d'aide-projet en Iran n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2019.

#### Évaluation préalable et appui au montage des projets

	AE	CP
Prévision	500 000	500 000
Exécution	367 353	283 943
Exécution corrigée	455 400	283 943

Les crédits concernés par cette ligne servent principalement à rémunérer les missions d'expertise réalisées par des experts indépendants dans le cadre de l'évaluation préalable des dossiers soumis au comité interministériel d'examen des projets pour un financement au titre des prêts du Trésor concessionnels ou non concessionnels ou de certains dons du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé.

En 2019, les prêts du Trésor ont progressé de 58% par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 283 M€ d'engagements (hors apurement) contre 179 M€ en 2018. Cette augmentation a engendré une hausse du nombre des expertises avant lancement des projets. Le coût individuel des évaluations préliminaires traduit le souci de réaliser au plus juste prix des opérations indispensables à une prise de décision éclairée. En outre, certaines évaluations sont réalisées après l'exercice au cours duquel les AE ont été engagées.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### 1- INTERVENTION D'AIDE BILATERALE RELEVANT DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

#### Bonifications des prêts en Outre-mer

	AE	CP
Prévision	0	6 932 761
Exécution	0	6 609 837

L'intervention de l'AFD outre-mer se fait essentiellement par le biais de prêts à taux d'intérêt bonifié par l'État, en faveur des collectivités publiques et des petites et moyennes entreprises (PME). Les prêts aux collectivités financent notamment des infrastructures, des projets environnementaux et des équipements scolaires. Pour les collectivités du Pacifique, s'ajoutent des investissements dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. S'agissant des prêts bonifiés destinés aux PME, le cœur de cible des interventions de l'AFD reste les très petites entreprises, notamment dans les collectivités du Pacifique afin de soutenir leur développement.

Depuis l'exercice 2010, les AE ont été intégralement transférées au programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » du ministère chargé de l'Outre-mer, de même que les CP, à l'exception de ceux qui sont appelés sur des AE engagées les années antérieures à 2010. La consommation 2019 de 6,61 M€ de CP correspond pour la totalité à des engagements antérieurs à 2010. Les bonifications au titre d'un prêt donné sont versées à l'AFD tout au long de la période d'amortissement de ce prêt. La différence entre le montant prévu en LFI et le montant réellement exécuté s'explique par des ajustements de calendrier de remboursement des dispositifs considérés.

#### Bonifications de prêts dans les États étrangers

	AE	CP
Prévision	990 220 394	188 019 787
Exécution	717 500 000	160 683 183

Les bonifications de taux d'intérêt versées par l'État français à l'Agence française de développement permettent d'abaisser les taux de sortie proposés par l'AFD aux bénéficiaires de ses prêts dans les États étrangers. Le niveau de bonification consenti dépend du niveau de développement du pays considéré, du niveau de son endettement et, le cas échéant, du type de projet financé. La bonification est versée par l'État français tout au long de la durée de remboursement par l'État étranger du prêt considéré et est calculée sur la base de la charge d'intérêts. Ainsi la demande d'AE d'une année donnée se traduit par un besoin de CP étalé sur les 15 à 20 années suivantes (durée moyenne des prêts), selon une courbe en cloche culminant sept années environ après le décaissement du prêt. Le besoin de CP d'une année donnée résulte donc essentiellement des engagements pris les années antérieures et n'est lié que marginalement aux engagements de l'année en cours.

Ces crédits contribuent au financement des activités de prêt de l'AFD. S'agissant de la répartition géographique de cet effort budgétaire, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 et le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD pour la période 2017-2019 réaffirment l'objectif de concentration géographique des ressources budgétaires consacrées à notre politique d'aide publique au développement, à travers la définition d'un système dit de « partenariats différenciés ». Il consiste à ajuster les modalités d'intervention de l'AFD (et, s'agissant des prêts, leurs conditions financières et donc le niveau de bonification consommé) en fonction des caractéristiques et des besoins des pays bénéficiaires.

S'agissant de l'activité de prêt, cet objectif conduit à réserver les outils de prêt les plus concessionnels (consommant le plus de bonifications) à un groupe de pays pauvres prioritaires, principalement situés en Afrique subsaharienne francophone conformément à nos partenariats différenciés. L'AFD est autorisée à intervenir dans des pays émergents (Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Brésil, Mexique, Colombie, etc.) uniquement sous forme de prêts faiblement voire, pour les grands pays émergents, non bonifiés.

L'exécution totale 2019 s'élève à 717,5 M€ en AE et 160,7 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique principalement par une hypothèse de hausse des taux retenue lors de la construction de la loi de finances initiale qui ne s'est pas produite. La sous-consommation en CP provient d'une part de décaissements moins dynamiques qu'anticipé et d'autre part de taux moins élevés que prévus ce qui minore le besoin de bonification sur certains prêts très bonifiés. Il existe en effet un taux plancher en dessous desquels les bonifications ne sont plus versées.

#### Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

	AE	CP
Prévision	120 000 000	25 000 000
Exécution	120 000 000	19 942 185

Le FFEM, créé en 1994, est un instrument majeur de la coopération bilatérale française en matière d'environnement global. Il contribue, sous forme de subventions, au financement de projets innovants, ayant une finalité de développement économique et social ainsi qu'un impact significatif et durable sur l'une ou l'autre des grandes composantes de l'environnement mondial (notamment la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ainsi que la lutte contre la dégradation des eaux terrestres et marines). Comme le Fonds pour l'environnement mondial qui lui a servi de modèle, le FFEM a pour mandat de cofinancer des projets innovants contribuant à deux grands objectifs : la préservation de l'environnement mondial et le développement local. Depuis 25 ans, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

La stratégie 2019-2022 du FFEM, adoptée par son comité de pilotage fin 2018, identifie cinq thématiques prioritaires :

- La protection et la valorisation, de la biodiversité,
- Les forêts et terres agricoles durables,
- La résilience des écosystèmes aquatiques,
- La transition énergétique et les villes résilientes,
- Le cycle de vie des produits, les pollutions et les déchets.

Le FFEM a été reconstitué pour la période 2019-2022 à hauteur de 120 M€. La consommation de CP s'élève à 19,9 M€, incluant les frais de fonctionnement du FFEM.

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Aides budgétaires globales (ABG)

	AE	CP
Prévision	60 000 000	60 000 000
Exécution	60 000 000	60 000 000

Les aides budgétaires globales (ABG) visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne. On distingue deux types d'ABG : les aides budgétaires globales bilatérales, dont l'objectif est prioritairement d'apporter un soutien budgétaire à des États confrontés à des chocs macroéconomiques (qu'il s'agisse par exemple de chocs climatiques, sécuritaires ou sur les termes de l'échange), et les aides budgétaires globales aux institutions régionales de développement (à l'instar des Commissions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), dont l'objectif est d'accompagner des stratégies de développement et de soutenir l'intégration régionale. Les aides budgétaires globales ont été prioritairement mobilisées ces dernières années pour des États comme la République centrafricaine, le Niger, le Mali ou le Burkina Faso.

L'intégralité des crédits a été consommée en 2019, permettant de renforcer nos capacités d'intervention en don en Afrique.

**2 - COOPERATION TECHNIQUE ET INGENIERIE**Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)

	AE	CP
Prévision	20 000 000	20 832 386
Exécution	29 331 907	18 963 335
Exécution corrigée	29 941 681	18 963 335

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement (qui peuvent aussi inclure tout ou partie d'un projet pilote, notamment dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP - Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

L'année 2019 a été marquée par un accroissement significatif de la demande de FASEP -qui ne devrait pas fléchir en 2020- en raison d'une augmentation du volume dédié à la « ligne pays » avec une aide apportée aux Territoires palestiniens (2,5 M€), ainsi qu' à des projets stratégiques constituant des priorités politiques et de l'appel à projets FASEP « solutions innovantes pour la ville durable en Afrique » d'un montant de 5 M€, lancé par la DG Trésor en 2019 dans la perspective du sommet Afrique France 2020.

En raison de ces nouveaux projets, les engagements ont été réalisés pour un montant supérieur à la LFI pour 29,9 M€ hors retraits d'engagement réalisés en cours d'année à hauteur de 0,6 M€.

Les CP d'une année ne sont que marginalement liés aux AE de l'année en cours, ils correspondent majoritairement à des paiements effectués sur des projets engagés les années antérieures. La consommation 2019 pour 19,0 M€ est supérieure aux années précédentes en raison de l'accélération du calendrier des décaissements.

Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE)

	AE	CP
Prévision	30 000 000	15 000 000
Exécution	30 000 000	2 500 000

Le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) a été créé en 2013 dans un contexte de recentrage et de recherche d'une plus grande efficacité de l'aide au développement française, afin de compléter la panoplie d'outils disponibles. Cet outil financier a pour finalité de répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet ainsi de financer des programmes de coopération technique tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise court terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise in fine à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis.

Si l'objectif est de 0,5 M€ par opération en moyenne, les montants sont appréciés au cas par cas, en fonction des besoins et des ressources disponibles au stade de leur présentation. Il s'agit le plus souvent d'opérations comportant plusieurs composantes et pouvant s'étaler sur un ou deux ans.

Le FEXTE intervient en complémentarité du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) géré par la DG Trésor. Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française, le FASEP finance des études de faisabilité ou démonstrateurs pour des projets d'infrastructure ou de transports directement identifiés, contribuant fortement au développement de l'emploi en France et se positionnant ainsi au plus proche de la réalisation du projet. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle projet. Ces deux outils contribuent à l'influence française de façon complémentaire. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet en outre de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet.

Après un financement par la taxe sur les transactions financières (TTF) en 2017 et 2018 affectée à l'Agence française de développement (AFD) pour 15 M€, les crédits budgétaires ont été renforcés à partir de 2019 à hauteur de 30 M€ annuels suite à l'émergence de projets susceptibles de faire intervenir une expertise française. La sous-consommation en CP en 2019 s'explique par un calendrier de décaissement très lent en début de projet.

#### Dotation « Expertise France »

	AE	CP
Prévision	5 850 000	5 850 000
Exécution	5 850 000	5 850 000

L'Agence française d'expertise technique internationale, dite « Expertise France » a été créée le 1er janvier 2015 par fusion de 6 opérateurs publics (dont ADETEF – qui bénéficiait déjà d'une subvention sur le programme 110, ADECRI, FEI, GIP Esther, GIP International et GIP SPSI). Cet EPIC, dont la tutelle est assurée conjointement par la direction générale du Trésor (pour le ministère de l'Économie et des Finances) et la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), est désormais l'opérateur public de référence pour l'expertise technique internationale française. Il a vocation à apporter aux pays partenaires une expertise pour la mise en place de politiques publiques dans de nombreux domaines (développement durable, finances publiques, gouvernance et droits humains, emploi, santé, etc.).

Il intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique, audit dans des domaines tels que la procédure budgétaire, l'optimisation des systèmes budgétaires, fiscaux, de la prévision économique et de l'information statistique.

S'agissant de la dotation à Expertise France au titre de l'année 2019, les crédits exécutés correspondent à la subvention relative à la commande publique de 3,85 M€ et la subvention de transformation 2019 de 2 M€.

#### Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)

	AE	CP
Prévision	0	4 500 000
Exécution	0	4 000 000

**Aide économique et financière au développement**

Programme n° 110 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement au travers du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) géré par l'Agence française de développement (AFD). Cet engagement résulte de ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement.

Le PRCC, initié en 2002 entre la direction générale du Trésor et la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), d'une part et, d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État, a été renouvelé en 2016. Les évaluations menées en 2009 et 2016 ont souligné que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs. La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC a été renouvelé pour une période de quatre ans en 2016 (PRCC 5 pour le quadriennal 2016-2019).

En 2019, trois versements de 2,5 M€, 1,5 M€ et 1M€ ont été effectués au titre des PRCC 4 et PRCC 5. Ce report des crédits de paiement s'explique par des temps de décaissements plus longs qu'anticipé sur certains projets PRCC.

**Action 03****Traitement de la dette des pays pauvres**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement					1	1
Crédits de paiement		92 046 353	92 046 353		92 046 354	92 046 354

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1	18 896 017	18 896 017
Transferts aux autres collectivités		1	18 896 017	18 896 017
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			73 150 336	73 150 336
Dépenses de participations financières			73 150 336	73 150 336
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>92 046 353</b>	<b>92 046 354</b>

**DÉPENSES D'INTERVENTION****COMPENSATION DES ANNULATIONS DE LA DETTE BILATÉRALE**

Indemnisation de l'Agence française de développement (AFD) au titre du traitement de la dette (notamment Dakar I et II) et indemnisation Club de Paris

	AE	CP
Prévision	0	18 896 017
Exécution	0	18 896 017

Les accords de Dakar I et II, ainsi que ceux de la Conférence de Paris, prévoient l'annulation d'échéances en principal et en intérêts dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au titre de prêts accordés par la France aux conditions de l'aide publique au développement. La convention passée entre l'État et l'AFD, organisme gestionnaire de ces prêts, sur l'application de ces annulations, précise que cette dernière sera indemnisée pour ces annulations au fur et à mesure de la tombée des échéances.

Jusqu'en 2008, le montant demandé en AE correspondait strictement aux besoins identifiés en CP pour l'année en cours. La Cour des comptes ayant recommandé qu'en 2009 soit provisionnée l'intégralité des indemnités dont le montant est d'ores et déjà connu, la totalité des annulations liées aux accords de Dakar a été engagée pour un montant de 608,77 M€ représentant les indemnités au profit de l'AFD jusqu'à bonne fin.

Le montant des indemnités de l'AFD au titre des annulations Dakar s'établit à 18,81 M€ en 2019 répartis de la manière suivante :

- 0,65 M€ au titre de l'accord Dakar I. Les pays bénéficiaires sont la République Centrafricaine, Madagascar, et la Mauritanie ;
- 18,16 M€ au titre de l'accord Dakar II. Les pays bénéficiaires sont le Bénin, le BurkinaFaso, la République Centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo ;

Il inclut par ailleurs l'indemnité de l'AFD au titre des annulations de dettes multilatérales intervenues en Club de Paris (pays pauvres très endettés - PPTÉ) concernant en 2019 la Mauritanie à hauteur de 0,084 M€ en CP au titre de l'accord bilatéral du 26 mai 2003.

Le montant total de ces traitements de dette s'établit donc à 18,9 M€ en CP uniquement.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### COMPENSATION DES ANNULATIONS DE LA DETTE MULTILATÉRALE

#### Compensation des annulations de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers l'Association internationale de développement

	AE	CP
Prévision	0	50 390 000
Exécution	0	50 390 000

À l'occasion du sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), il a été décidé d'annuler la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers l'AID. A l'instar de ses partenaires, la France s'est engagée à participer à la compensation auprès de l'AID du coût de cette annulation.

Pour mémoire, afin d'avoir une meilleure visibilité de sa capacité d'engagement, l'AID a demandé à ses bailleurs de s'engager sur une période glissante sur les montants correspondant à cette compensation d'annulation de dette. Ainsi, à ce jour, le montant total d'AE engagées sur cette ligne depuis 2007 s'élève à 1 196,2 M€ (ce montant est actualisé tous les trois ans au moment de la reconstitution de l'AID), le dernier engagement a eu lieu en 2017 à hauteur de 292,51 M€ pour couvrir les engagements de la France vis-à-vis de l'AID au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) jusqu'en 2028 (période glissante de dix ans, en lien avec la dix-huitième reconstitution de l'AID).

Le montant de CP pour l'année 2019 s'est élevé à 50,39 M€ et correspond au treizième versement de la France.

#### Compensation des annulations de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés (PPTÉ) envers le Fonds africain de développement

	AE	CP
Prévision	0	22 760 336
Exécution	0	22 760 336

La décision du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette des PPTTE envers le FAD est mise en œuvre à travers l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La France s'est engagée, comme ses partenaires, à compenser auprès de la Banque africaine de développement (BAfD) le coût de cette annulation, de sorte que sa capacité d'intervention dans les pays pauvres soit maintenue. Ainsi, à ce jour, le montant total d'AE engagées sur cette ligne depuis 2006 s'élève à 498,24 M€ (le montant des AE sur cette ligne est actualisé tous les trois ans au moment de la reconstitution du FAD, le dernier engagement a eu lieu en mars 2017 à hauteur de 111,56 M€ pour couvrir les engagements de la France vis-à-vis du FAD au titre de l'IADM jusqu'en 2029).

Le montant de CP pour l'année 2019 s'est élevé à 22,76 M€ et correspond au quatorzième versement de la France.

### PROGRAMME 209

---

#### SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Objectifs et indicateurs de performance	54
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	71

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Cyrille PIERRE

*Directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international*

Responsable du programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) met en œuvre à partir du programme 209 l'engagement de la France à lutter contre la pauvreté, à réduire les vulnérabilités et les inégalités et à protéger la planète, dans le cadre de l'Agenda 2030 et de la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative au développement et à la solidarité internationale.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » participe avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement », géré par le ministère de l'Économie et des Finances, à la mission budgétaire « Aide publique au développement ». Ces deux programmes sont au cœur de la politique d'aide au développement de la France, qui participe à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat.

Au sein de la mission « Aide publique au développement », le programme 209 concentre les moyens d'intervention en dons - dons projet AFD, aide-projet du MEAE (FSPI), aides budgétaires, crédits de gestion et sortie de crise (Fonds d'urgence humanitaire FUH, aide alimentaire programmée), volontariat, soutien aux OSC - permettant d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de renforcer les secteurs sociaux (santé, éducation, égalité femmes-hommes, gouvernance).

Les actions du programme 209 s'articulent autour de trois canaux d'acheminement de l'aide :

- la coopération bilatérale, gérée soit directement par le MEAE (crédits de gestion et sortie de crise, dont aide humanitaire et aide alimentaire, Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain [FSPI], appui à la société civile et à la coopération décentralisée volontaires de solidarité internationale, etc.), soit par des opérateurs, en particulier l'Agence française de développement (AFD), Expertise France et Canal France International ;
- la coopération multilatérale, avec les contributions à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et les contributions volontaires aux agences et programmes de l'Organisation des Nations unies ainsi qu'aux fonds multilatéraux ;
- la coopération européenne, mise en œuvre via le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) (2014-2020).

Le Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) est responsable de ce programme, auquel participent également la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie et le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère.

### **1) Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires**

Conformément aux objectifs fixés par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 8 février 2018, les actions du programme 209 ont permis de contribuer aux priorités sectorielles (crises et fragilités, climat, éducation, égalité femmes-hommes et santé), tout en veillant à concentrer l'aide sur les pays prioritaires, qui appartiennent tous à la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique subsaharienne ainsi qu'Haïti. Pour cela, 1 Md€ d'autorisations d'engagement supplémentaires ont été octroyés à l'AFD au titre du don-projet dès 2019.

- Face à l'augmentation des fragilités dans le monde, la France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité. Dans ce contexte, les moyens alloués à l'aide humanitaire et à la sortie de crise à travers les instruments bilatéraux du CDCS et de l'Aide alimentaire programmée (AAP) continuent d'augmenter, dans le cadre de la cible présidentielle de 500 M€ consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD atteindront 200 M€ par an en 2020 (en autorisations d'engagement), conformément aux conclusions d'ICICID de 2018.
- La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dès 2020. Le CICID a acté l'augmentation des financements pour l'adaptation afin d'atteindre 1,5 Mds€ par an d'ici 2020. Le groupe AFD assurera une activité « 100 % compatible avec l'Accord de Paris » : ses interventions seront cohérentes avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires.
- En complément de la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (200 M€ pour la période 2018-2020), le MEAE a fixé un objectif de +100 M€ d'activité AFD dans le domaine de l'éducation de base pour 2018-2020, sur la base du milliard d'euros additionnel en dons octroyé à l'agence en 2019. En 2019, l'AFD a engagé quarante nouveaux projets (hors facilité de préparation des projets) dans le secteur de l'éducation dans les pays partenaires.
- L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. Conformément aux conclusions du CICID de 2018, 100% des projets et programmes de l'AFD seront marqués selon le marqueur « genre » de l'OCDE et 50% des volumes annuels d'engagements de l'AFD auront un objectif genre principal ou significatif.
- L'action de la France en matière de santé, qui est une des priorités de sa politique de développement, s'opère essentiellement au niveau multilatéral : en 2019, l'APD multilatérale de la France dans le secteur de la santé s'est élevée à 482,4 M€, dont 390 M€ au titre de la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose et 85 M€ pour Unitaïd.

## 2) Renforcer les partenariats

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs, notamment des collectivités territoriales, des organisations de la société civile (OSC) et des entreprises privées. Des crédits du programme 209 sont alloués pour soutenir les projets initiés par les acteurs de la coopération décentralisée et les OSC françaises et internationales.

En 2018, l'APD transitant par les organisations de la société civile s'est élevée à 374,4M€, soit une augmentation de 61M€ par rapport à 2017, s'inscrivant ainsi dans le cadre de l'objectif du CICID d'un doublement en volume entre 2017 et 2022. Parmi les enveloppes les plus importantes, l'AFD finance, sur crédits du P209, l'APD transitant par les organisations de la société civile à hauteur de 115 M€, dont plus de 65% sont alloués via le dispositif I-OSC, guichet de financement dédié. L'enveloppe du MEAE augmente également, de 109 M€ en 2017 à 126 M€ en 2018, dont 72 M€ pour le CDCS du MEAE. Le volume de crédits pour 2019 est actuellement en cours de détermination.

Le CICID de 2018 prévoit également le doublement, entre 2017 et 2022, des fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales, qui correspondent aux fonds attribués annuellement par l'État, d'une part à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et d'autre part à l'Agence française de développement (AFD) au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) financée sur les crédits du don-projet AFD. Le budget de la DAECT a augmenté en 2019 pour atteindre 9,3 M€ en LFI.

La priorité accordée à l'aide bilatérale se traduit également par l'augmentation des capacités d'intervention du MEAE via les Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI), dont une partie est mise en œuvre par les postes diplomatiques. Cet outil, qui s'inscrit dans la continuité du Fond de solidarité prioritaire (FSP) abrogé en décembre 2018, permet à nos ambassades de mener des actions à

impact rapide et visible au bénéfice des populations locales tout en concourant à la mise en œuvre de nos objectifs en matière de développement. Il est l'instrument privilégié des postes en termes de partenariat institutionnel avec les États, de concertation avec les bailleurs de fonds pour multiplier les sources de financements et de lutte contre la pauvreté à travers des opérations en faveur de la société civile. Conformément à la volonté du Ministre, les moyens alloués à cet instrument vont significativement augmenter dans les années à venir.

Le MEAE soutient le volontariat international d'échange et de solidarité qui permet aux associations de mobiliser des ressources humaines au bénéfice de leurs partenaires ou directement sur leurs projets de terrain. En 2019, les crédits alloués au volontariat se sont élevés à 20 M€, témoignant d'une relation active entre l'État et les associations au service des objectifs partagés de lutte contre la pauvreté et l'inégalité et de protection des biens publics mondiaux.

### **3) Porter les priorités stratégiques françaises dans l'aide au développement européenne**

La France inscrit son action globale en faveur du développement durable dans un cadre collectif et multilatéral. Les contributions de la France à l'action européenne lui permettent de jouer pleinement son rôle au sein des instances européennes, tant dans la définition des orientations qui guident l'action multilatérale (telles que la concentration des efforts, notamment financiers, sur les pays les moins avancés et les plus fragiles), que dans la détermination des modalités de mise en œuvre de leurs actions, par exemple au travers des programmes de mixage prêts/dons. Elles permettent de créer des effets de levier pour le financement de l'aide. Enfin, elles donnent à la France la capacité de combiner partenariats bilatéraux et multilatéraux pour renforcer son action et démultiplier ses résultats.

Le programme 209 a porté en 2019 la contribution française au Fonds européen de développement (FED), principal instrument de l'action extérieure de l'UE dans 79 pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sur la période 2014-2020. Abondé par des contributions volontaires des États membres, et demeurant hors budget de l'UE, le 11<sup>ème</sup> FED s'élève à 30,5 Mds€ sur la période 2014-2020. Deuxième bailleur après l'Allemagne, avec une clé de répartition de 17,81%, la France contribue au fonds à hauteur de 5,43 Mds € sur sept ans. En 2019, la contribution française a atteint 842 M€.

Les priorités sectorielles de l'aide française ainsi que ses priorités transversales (l'égalité femmes-hommes, le climat et l'environnement) sont bien reflétées dans la programmation du FED : les engagements du FED sur les questions relatives au changement climatique ont connu une forte augmentation depuis 2014, pour atteindre 18,38% des engagements en 2019 (résultats partiels). La part des engagements du FED dédiée à l'égalité femmes-hommes est passée de 10,4% en 2014 à 34% en 2019.

En 2019, les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France ont concentré près d'un quart (24,8%<sup>1</sup>) de l'enveloppe totale du FED (enveloppes nationales, régionales, et intra-ACP), ou encore 48,6% en ne considérant que les enveloppes nationales. Lors de la revue à mi-parcours du FED en 2018, les programmes indicatifs nationaux (PIN) du Mali, du Niger, du Burkina Faso, et de la Guinée ont été revus à la hausse. En 2019, d'importants programmes ont été adoptés en faveur de nos pays prioritaires : à titre d'exemple, le Burkina Faso a bénéficié d'un financement de 25 M€ pour la mise en œuvre du Programme d'urgence Sahel (PUS) et 26 M€ ont été transférés au fonds Bêkou afin de favoriser la résilience rurale et la création d'emplois en République centrafricaine.

### **4) Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide**

La transparence de la politique de développement est un enjeu majeur pour la France. Depuis la Déclaration de Paris (2005) et les Forums de haut niveau d'Accra (2008) et de Busan (2011) sur l'efficacité de l'aide, la France a consolidé le système de redevabilité de sa politique de développement afin d'en renforcer le pilotage et l'appropriation par les pays partenaires. Elle publie depuis 2016 les données relatives au suivi des projets bilatéraux mis en œuvre par le MEAE et l'AFD sur un portail unique<sup>2</sup> selon les standards de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA), à laquelle elle a adhéré en 2016. La France transmet chaque année au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE les données statistiques de l'APD française, provenant de vingt-quatre programmes budgétaires et des opérateurs de la politique de développement. Ces données publiques et exhaustives répondent à une nomenclature précise endossée par le CAD et permettent de définir et de comparer les flux internationaux d'APD.

Le projet de loi de programmation relative à la politique de développement et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui sera porté par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères devant le Parlement en 2020, rénovera les méthodes de la politique de développement. Il prévoit en particulier la création d'une commission d'évaluation qui permettra de renforcer l'évaluation externe de la politique de développement et d'évaluer son impact, ainsi que les coûts de gestion des différents canaux d'acheminement de l'aide. Le renforcement de la transparence et de la visibilité de la politique de développement favorisera une meilleure appropriation citoyenne.

En matière d'analyse de la performance, en 2019, les crédits du programme 209 ont permis de renforcer la concentration de l'aide française sur les priorités sectorielles et géographiques définies par le CICID de 2018.

S'agissant des priorités thématiques, la part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités s'est élevée à 39,8 %, contre 26,9 % en 2018, dans le cadre de l'objectif présidentiel d'atteindre 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022. En outre, près d'un quart des crédits bilatéraux a été consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. Enfin, deux-tiers des crédits multilatéraux du programme 209 et des taxes affectées ont bénéficié à la santé mondiale, avec notamment la contribution au Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP).

S'agissant de la concentration géographique, les 19 pays prioritaires de la politique de développement de la France ont bénéficié en 2019 de plus d'un quart des crédits du programme 209 et des taxes affectées (25,6%), en hausse par rapport à 2018. Ils ont notamment été destinataires d'un quart de l'enveloppe du Fonds européen de développement (FED), avec l'adoption d'importants programmes, dans le cadre notamment du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires</b>
INDICATEUR 1.1	Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID
INDICATEUR 1.2	Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID
INDICATEUR 1.3	Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Renforcer les partenariats</b>
INDICATEUR 2.1	Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale
INDICATEUR 2.2	Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises
INDICATEUR 2.3	Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens</b>
INDICATEUR 3.1	Part des engagements du FED sur les priorités stratégiques françaises
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Contrôler l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'aide</b>
INDICATEUR 4.1	Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD
INDICATEUR 4.2	Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD
INDICATEUR 4.3	Frais de gestion

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Contribuer à la mise en oeuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires

## INDICATEUR 1.1

Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	23	26,9	24	36,5	39,8	25
Part des crédits bilatéraux pour le climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)	%	25	10,3	33	10,5	8,6	40
Part des crédits bilatéraux pour l'éducation	%	6,2	7,1	10	5,8	7,7	12
Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	25	20,2	25	19,7	24,9	30
Part des crédits bilatéraux pour la santé	%	6,6	5,2	6	4,6	7,0	7

## Commentaires techniques

Il n'a pas été possible d'isoler les secteurs au sein des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D).

Les prévisions 2019 (PAP 2019) sont difficilement comparables avec les données actualisées et réalisées : en effet, les indicateurs du PAP 2019 étaient calculés sur la base des engagements, et non des versements, comme c'est le cas désormais.

**Sous-indicateur 1.1.1 «Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Sources des données: MEAE – Données budgétaires de l'exécuté 2019 du P209 - Objectif 6 « Gestion et sortie de crise » et FAV/Minka.

Périmètre: P209. En 2019, le FSD ne finance pas d'aide bilatérale, contrairement aux années précédentes.

**Sous-indicateurs 1.1.2 à 1.1.5 « Part des crédits bilatéraux »**

Sources des données: MEAE – Données budgétaires de l'exécuté 2019 du P209 ; OCDE – données d'APD de 2018 (base SNPC).

Les données détaillées d'APD pour l'année 2019 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du RAP, les données d'APD de 2018 sont extrapolées sur les données budgétaires de l'exécuté 2019. Le décalage temporel entre la rédaction du RAP et la disponibilité des données d'APD de l'année N-1 est récurrent et pris en compte dans la méthodologie de calcul des indicateurs.

Chaque indicateur se calcule comme suit :

- Dans les données définitives d'APD 2018, calcul de la part du secteur CICID ou du marqueur CAD dans :
  - L'APD en don-projet déclarée par l'AFD
  - L'APD bilatérale déclarée par le MEAE sur le P209
- Ces pourcentages sont rapportés aux données de l'exécuté 2019 du P209, respectivement sur :
  - Les CP de l'enveloppe « don-projet AFD » (OB 3)
  - Les CP bilatéraux du P209 déclarés en APD par le MEAE
- Les montants obtenus sont additionnés pour obtenir le montant total (estimé) des crédits bilatéraux du P209 dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD en 2019.
- Calcul de la part de ces montants dirigés vers le secteur CICID et les marqueurs CAD sur l'APD bilatérale du P209 (exécuté 2019).

Périmètre: P209. En 2019, contrairement aux années précédentes, le FSD ne finance pas d'aide bilatérale.

**INDICATEUR 1.2****Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)	%	10,2	7,4	10	8	11,5	15
Part des crédits multilatéraux pour l'éducation	%	3,7	3,8	6	8	9,8	7
Part des crédits multilatéraux pour la santé	%	44,5	74,9	45	68	66,1	40

**Commentaires techniques**

A partir de la réalisation 2018, la « Coopération communautaire » financée via le P209 (FED) est exclue du périmètre de cet indicateur. Elle fait l'objet d'un indicateur distinct. Les données « 2018 réalisation », « 2019 prévision », « 2019 prévision actualisée » et « 2019 réalisation » sont calculées sur la base des montants d'APD de la « coopération multilatérale » du P209 hors FED et du FSD.

**Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 « Part des crédits multilatéraux »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires de l'exécuté 2019 du P209 ; OCDE – données d'APD de 2018 (base SNPC).

Les données détaillées d'APD pour l'année 2019 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du RAP, les données d'APD de 2018 sont extrapolées sur les données budgétaires de l'exécuté 2019. Le décalage temporel entre la rédaction du RAP et la disponibilité des données d'APD de l'année N-1 est récurrent et pris en compte dans la méthodologie de calcul des indicateurs.

L'APD multilatérale imputée à un secteur particulier se calcule en trois étapes :

1. Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM concernée au secteur en question, en pourcentage de l'APD totale.
2. Pour chaque OM, ce pourcentage est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.
3. Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Secteurs CAD correspondant aux indicateurs 1.2.1, 1.2.2 et 1.2 :

- stabilité internationale et réponse aux fragilités : codes secteur CAD 152 ; 520 ; 720 ; 730 ; 740
- éducation : code secteur CAD 110
- santé : code secteur CAD 120 ; 130

Périmètre : contributions multilatérales sur le P209 (hors FED) et FSD.

**INDICATEUR 1.3****Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires	%	26,7	24	33	24	25,6	35

**Commentaires techniques**

\*Les prévisions 2019 (PAP 2019) ont été calculées avec une méthodologie différente et ne sont donc pas comparables avec les données actualisées et réalisées. En effet, les indicateurs initialement calculés l'étaient sur la base des engagements, et non des versements, comme c'est le cas désormais.

**Sous-indicateur 1.3.1 « Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires »**

Sources des données : MEAE – Données budgétaires de l'exécuté 2019 du P209 ; OCDE – données d'APD de 2018 (base SNPC).

Les données détaillées d'APD pour l'année 2019 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du RAP, les données d'APD de 2018 sont extrapolées sur les données budgétaires de l'exécuté 2019. Le décalage temporel entre la rédaction du RAP et la disponibilité des données d'APD de l'année N-1 est récurrent et pris en compte dans la méthodologie de calcul des indicateurs.

Composante multilatérale : L'APD multilatérale imputée à destination des pays prioritaires se calcule en trois étapes :

- 1- Pour chaque organisation multilatérale (OM) à laquelle le P209 et/ou le FSD contribuent, calcul de la part d'APD allouée par l'OM à ces pays, en pourcentage de l'APD totale.

2- Pour chaque OM, ce pourcentage est appliqué à la contribution brute versée à cette OM par la France via le P209 et/ou le FSD.

3- Addition des chiffres obtenus pour chaque OM.

Périmètre : P209 (hors FED) et FSD. Cet indicateur est calculé sur 84% du périmètre (crédits bilatéraux et multilatéraux). Il inclut seulement 67% du périmètre multilatéral (réalisation 2019) étant donné que toutes les OM auxquelles la France contribue ne déclarent pas leur APD auprès du CAD de l'OCDE. Il n'est donc pas possible de ventiler par géographie les contributions françaises à ces organisations (33% du périmètre).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les cibles 2020 avaient été fixées sur la base des engagements, or les indicateurs sont désormais calculés en décaissements.

### **Sous-indicateur 1.1.1 « Part des crédits bilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV) »**

Commentaires : Les crédits budgétaires bilatéraux pour la stabilité internationale et la réponse aux fragilités ont atteint 309 millions d'euros en 2019 (crédits « Gestion et sortie de crise » pour 136M€ : et Fonds Minka pour 173M€), soit 39,8% des crédits bilatéraux du P209. Ils atteindront plus de 350 millions d'euros en 2020, soit un doublement par rapport à 2017. La réalisation 2019 est supérieure à la prévision actualisée en lien avec l'engagement présidentiel de consacrer 50 M€ à l'aide humanitaire en Syrie (voir partie justification au premier euro) non intégré en loi de finances initiale et à un renforcement de l'intervention de l'AFD au sein des zones fragiles ou en crise.

La France renforce son action dans les pays en crise, en sortie de crise et en situation de fragilité, dans le cadre de sa stratégie de réponse aux situations de fragilités et des vulnérabilités (2018). Dans ce contexte, les moyens alloués à travers les instruments bilatéraux du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) et de l'Aide alimentaire programmée (AAP) continuent d'augmenter, dans le cadre de la cible présidentielle de 500 millions d'euros consacrés à l'aide humanitaire en 2022. Les moyens du Fonds « Paix et résilience » (Minka) mis en œuvre par l'AFD, doté de 100 M€ par an sur 2017-2018 (financement sur la part de TTF alors affectée à l'Agence), ont été portés à 190 M€ en 2019 200 M€ en 2020 (en AE), conformément aux conclusions du CICID de 2018.

### **Sous-indicateur 1.1.2 « Part des crédits bilatéraux pour le sujet climat, adaptation et atténuation (marqueurs de Rio)»**

Commentaires : Les crédits pour le climat, l'adaptation et l'atténuation (marqueurs de Rio) s'élèvent à 8,6% des crédits bilatéraux du P209, en deçà de la prévision actualisée pour 2019. Cette baisse résulte principalement du faible marquage « climat » des projets de l'AFD en versements dans la déclaration d'APD 2018 (13%), bien qu'en augmentation par rapport à 2017 (7%). Toutefois, les engagements de l'AFD à co-bénéfice climat (55% en 2018) se traduiront en APD marquée « climat » dans les prochaines années, au fur et à mesure des décaissements.

La France s'engage avec détermination en faveur de la mise en œuvre irréversible de l'Accord de Paris et le rehaussement de l'ambition pour le climat dès 2020. Les volumes de financement à co-bénéfice « climat » continueront à représenter au minimum 50% des engagements de l'AFD. Le CICID a acté l'augmentation des financements pour l'adaptation afin d'atteindre 1,5 milliards d'euros par an d'ici 2020. Le groupe AFD assurera une activité « 100 % compatible avec l'Accord de Paris » : ses interventions seront cohérentes avec les trajectoires d'un développement bas carbone et résilient des pays partenaires et en particulier l'absence d'effets à long terme qui « verrouilleraient » les pays partenaires sur une trajectoire carbonée.

### **Sous-indicateur 1.1.3 « Part des crédits bilatéraux pour l'éducation »**

Commentaires : Les financements bilatéraux du MEAE en faveur de l'éducation proviennent en majeure partie du programme budgétaire 185 (action culturelle, enseignement du français à l'étranger). Les crédits bilatéraux du programme 209 en faveur de l'éducation sont principalement mis en œuvre par les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et la coopération décentralisée (appels à projets de la DAECT). La part des crédits bilatéraux pour l'éducation s'élève à 7,7%, au-dessus de la prévision actualisée.

En complément de la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (200 M€ sur 2018-2020), le MEAE a fixé un objectif de +100 M€ d'activité AFD dans le domaine de l'éducation de base sur 2018-2020, sur la base du milliard d'euros additionnel en don octroyé à l'agence en 2019. Le plan d'affaires de l'AFD prévoit 120,8 M€ de don-projet consacré à l'éducation de base en 2019, qui se traduiront en APD au fur et à mesure des décaissements. En 2019, l'AFD a engagé 40 nouveaux projets (hors facilité de préparation des projets) dans le secteur de l'éducation dans les Etats étrangers (contre 21 en 2018 et 14 en 2017). Les octrois au secteur de l'éducation s'élèvent à 264 M€ en subvention, dont 174M€ ont bénéficié à des projets pour l'éducation de base primaire et secondaire (subvention du P209 ou délégation du Partenariat mondial pour l'éducation).

#### **Sous-indicateur 1.1.4 « Part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes »**

Commentaires : La part des crédits bilatéraux pour l'égalité femmes/hommes s'élève à 24,9%, au-dessus de la prévision actualisée. Cette hausse résulte d'une amélioration de la méthodologie de renseignement, dans l'APD, du marqueur « genre » du CAD de l'OCDE, aussi bien au niveau central que dans les postes (SCAC).

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Elle constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. Conformément aux conclusions du CICID de 2018, 100 % des projets et programmes de l'AFD seront marqués selon le marqueur « genre » de l'OCDE et 50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD auront un objectif genre principal ou significatif.

#### **Sous-indicateur 1.1.5 « Part des crédits bilatéraux pour la santé »**

Commentaires : La part des crédits bilatéraux pour la santé s'est élevée à 7%, au-dessus de la prévision actualisée. Les crédits bilatéraux du P209 pour la santé transitent quasi-exclusivement par l'AFD. L'action de la France en matière de santé s'opère essentiellement au niveau multilatéral (en 2018, environ 80% de l'APD santé de la France a transité par le canal multilatéral, dont 390 millions d'euros pour le FMSTP). La santé maternelle, néonatale et infantile, la lutte contre les maladies non-transmissibles, la prise en compte des déterminants individuels, sociaux, économiques et environnementaux de la santé, la lutte contre la malnutrition ainsi que la sécurité sanitaire internationale constituent des priorités, tant au plan multilatéral que bilatéral.

#### **Sous-indicateur 1.2.1 « Part des crédits multilatéraux pour la stabilité internationale et réponse aux fragilités (sortie de crise, action d'urgence, FAV)»**

Commentaires : En 2019, 84 M€ d'APD multilatérale de la France ont été alloués au secteur « Crises et fragilité », soit 11,5% des crédits multilatéraux, dont 34,2 millions d'euros par le biais de la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT) et 34 millions d'euros via le HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations unies). La France a également contribué à hauteur de 6,3 millions d'euros au CICR (Comité international de la Croix rouge). Les contributions aux agences onusiennes (UNRWA, UNICEF, PNUD, PAM, FNUAP ...) ont été valorisées à hauteur de la part de leurs contributions au secteur « crises et fragilité » (de 6% à 26% selon les agences). La réalisation 2019 est supérieure à la prévision actualisée 2019 en raison de la prise en charge de la FRIT par le P209 (pas intégrée en LFI). Cette contribution était financée auparavant via la contribution française au budget de la Commission européenne destiné au développement.

#### **Sous-indicateur 1.2.2 « Part des crédits multilatéraux pour l'éducation»**

Commentaires : La France concentre des moyens importants, à la fois bilatéraux et multilatéraux en faveur d'une éducation de base pour tous. Le gouvernement s'est engagé à porter à 10 millions par an les contributions volontaires à l'UNESCO et augmenter la contribution française au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) à hauteur de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020, contre 17 millions d'euros sur la période précédente (2015-2017).

En 2019, 71,4 millions d'euros d'APD multilatérale de la France ont contribué au secteur de l'éducation, soit 9,8% des crédits multilatéraux. 51,0 millions d'euros ont été comptabilisés en APD pour le seul PME, 10,1 millions pour l'UNRWA et 1,6 millions pour l'Unesco. Les contributions française à ces OI sont valorisées à hauteur la part de l'APD de ces OI dans le secteur de l'éducation, déterminées par le CAD de l'OCDE (UNRWA : 60% ; Unesco : 32%).

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réalisation 2019 est plus élevée que la prévision actualisée de 2019 en raison de l'inclusion des données de l'UNRWA (conformément aux règles du CAD de l'OCDE, 60% de la contribution de la France à l'UNRWA, soit 10 millions d'euros, peuvent être imputés à l'éducation) et d'autres agences onusiennes (Unicef, FNUAP ...) dans le calcul de l'indicateur, ce qui n'avait pas pu être fait auparavant.

**Sous-indicateur 1.2.3 « Part des crédits multilatéraux pour la santé »**

Commentaires : En 2019, l'APD multilatérale de la France dans le secteur de la santé s'est élevée à 482,4 millions d'euros, soit 66,1% de l'aide multilatérale financée via le P209 et les taxes affectées. 390 millions ont été comptabilisés en APD au titre de la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose (FMSTP) et 85 millions pour Unitaid, qui représentent à eux seuls 98% des financements dans le domaine de la santé. La France est notamment le deuxième contributeur du FMSTP, dont elle a accueilli la conférence de reconstitution en octobre 2019. La France finance également, via des contributions volontaires, les agences onusiennes (UNRWA, Unicef, PNUD, FNUAP...), pour un total de 7,4 millions d'euros.

La diminution constatée entre la réalisation 2018 et la réalisation 2019 est relative : elle résulte de la hausse globale des crédits multilatéraux du P209 et du FSD, et non d'une diminution des crédits dans le secteur de la santé. Ce même mécanisme explique la légère diminution constatée entre la prévision actualisée 2019 et la réalisation 2019 (-1,6 points) : l'ajout de la FRIT dans les crédits multilatéraux de l'exécuté P209 (indicateur 1.2.1) diminue mécaniquement la part des crédits santé par rapport à la LFI, sans qu'ils diminuent en volume.

**Sous-indicateur 1.3.1 « Part des crédits du programme et des taxes destinées à des pays prioritaires »**

Commentaires : Le CICID de 2018 a acté une augmentation de la composante bilatérale de l'aide sous forme de dons afin de cibler plus efficacement les 19 pays prioritaires. Les pays prioritaires bénéficient également de l'aide française via le canal multilatéral. En 2019, 25,6% des crédits bilatéraux et multilatéraux du programme 209 et des taxes affectées ont bénéficié à ces pays.

Points d'attention d'ordre méthodologique : la part des crédits multilatéraux dirigée vers les pays prioritaires (18,5% en 2019) est calculée sur la base de données limitées (cf. commentaires techniques ci-dessus). Elle est fortement dépendante des décaissements du Fonds mondial, qui représente plus de la moitié (53%) des crédits multilatéraux du P209 (hors FED) et du FSD (en l'occurrence, en 2018, 21% de l'APD déclarée par le FMSTP ont été dirigés vers nos pays prioritaires). A titre de comparaison, 30% des crédits bilatéraux du P209 et du FSD ont été dirigés vers les pays prioritaires.

**OBJECTIF 2****Renforcer les partenariats****INDICATEUR 2.1****Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale	%	5,1*	6,5	5,9	6,7	7,5	6,4

**Commentaires techniques**

La méthode utilisée par l'OCDE pour le recensement de l'APD transitant par les OSC n'étant pas identique à celle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les chiffres diffèrent légèrement. Effectivement, la méthode de l'OCDE ne reflète pas de manière exhaustive la part de l'APD française transitant par les OSC. Une convergence des deux méthodologies aura lieu en 2020.

**Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

**Source de données :** Les données sont collectées par DGM/CIV pour le MEAE auprès de : l'Agence Française de Développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, les collectivités territoriales, les autres ministères.

Les données détaillées d'APD pour l'année 2019 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction du RAP, les données d'APD de 2018 sont extrapolées sur les données budgétaires de l'exécuté 2019. Le décalage temporel entre la rédaction du RAP et la disponibilité des données d'APD de l'année N-1 est récurrent et pris en compte dans la méthodologie de calcul de l'indicateur.

**Mode de calcul :** montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale de la France, aux organisations de la société civile (OSC) / montant de l'APD bilatérale de la France.

Le montant des subventions publiques attribuées sur les crédits de l'APD bilatérale française représente la somme des subventions attribuées sur les crédits 209 – et une partie des crédits 185 (si dans un pays en développement pour une action de développement) – aux organisations de la société civile (OSC) françaises et étrangères.

Les chiffres de ce RAP 2019 sont extraits de l'étude menée au sein de la délégation pour les relations avec la société civile. Cette étude diffère de celle de l'OCDE en intégrant deux enveloppes de financement supplémentaires. Sont pris en compte ici, les décaissements de l'AFD au-delà du programme I-OSC et les décaissements des postes qui correspondent à un financement d'APD transitant par la société civile qui ne le sont pas dans les chiffres collectés par l'OCDE.

**Périmètre :** Les organisations de la société civile (OSC) sont définies par le CAD de l'OCDE comme suit: ONG (dont les réseaux et plate-formes), fondations, sociétés coopératives, syndicats et toute entité *ad hoc* établie afin de collecter des fonds pour un but spécifique ; en incluant les organisations françaises, locales et internationales.

**INDICATEUR 2.2****Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises	base 100 en 2018	96	100	110	110	110	140

**Commentaires techniques**

**Sources des données :** Les données sont collectées auprès des différents services du MEAE, bailleurs des collectivités territoriales françaises au titre du P209 et consolidées par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) en année N, sur la base des décaissements de l'année N-1.

**Mode de calcul :** 100 = année de base 2018 = APD support du P209 transitant par les collectivités territoriales françaises via, en particulier, les appels à projets de la DAECT. La prévision pour 2018 est de 100 = 5,6M€ (crédits délégués aux AAP)

**Périmètre :** Le sous-indicateur comptabilise l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises et leurs groupements, reconnus comme tel par le Code général des collectivités territoriales. Il comptabilise donc la principale source de financement des collectivités françaises pour leur action extérieure, les appels à projets et les soutiens financiers (financement de mission, etc.) de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Sont exclues du périmètre :

- L'APD transitant par les associations faitières de collectivités (Régions de France, France urbaine, Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Cités Unies France et Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et leurs associations thématiques (Fédération nationale des parcs naturels régionaux, PS-Eau, etc.) sur budget DAECT ;
- Les délégations de la DAECT aux postes diplomatiques pour organiser des assises bilatérales de la coopération décentralisée ;
- L'APD transitant par les collectivités territoriales françaises via la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (Ficol) gérée par l'AFD sur du budget « taxe sur les transactions financières » et non sur le P209. A titre d'information, ce montant s'élevait à 4,8M€ en 2018.

**INDICATEUR 2.3****Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	516	271	475	600	600	500

**Commentaires techniques**Sources des données : AFD

Il s'agit ici uniquement des données concernant l'AFD, qui avaient servi à la définition des cibles. Les éléments concernant Expertise France (EF) ne sont pas intégrés à date à l'indicateur en raison de méthodologies de calcul différentes entre l'AFD et EF (il sera proposé à l'avenir de suivre un sous-indicateur par opérateur). Ces données EF sont néanmoins présentées dans la partie « analyse des résultats ».

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Sous-indicateur 2.1.1 « Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale »**

Commentaires : Le réalisé 2017 et le réalisé 2018 du tableau 2018 sont issus des données provisoires établies par l'OCDE au moment de la rédaction des différents RAP. Le réalisé 2017 actualisé est de 5,31% et le réalisé 2018 est de 6,57%. En 2018, on observe donc une augmentation de 1,26 points. Cette évolution de la part de l'aide publique au développement de la France transitant par les OSC nous rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE.

L'écart entre les prévisions du PAP pour l'année 2018 (5,9%) et la réalisation (6,57 %) traduit la volonté du Ministre de voir les fonds bilatéraux de l'aide publique au développement française transitant par la société civile doubler à horizon 2022 par rapport à 2017.

Les données pour l'année 2019 ne seront récoltées et consolidées qu'en juillet 2020. Les données renseignées sont donc provisoires. En cohérence avec les engagements de la France en termes d'APD, le réalisé 2019 confirmera la croissance des années précédentes. La part de l'APD transitant par les organisations de la société civile (OSC) devrait ainsi atteindre 7,5% de l'APD bilatérale française totale.

Les OSC, développent des actions à forte valeur ajoutée dans les secteurs conformes aux orientations du CICID - les zones en crise, l'éducation, le climat, l'égalité femmes/hommes, ainsi que la santé- dans des zones parfois inaccessibles par les pouvoirs publics.

**Sous-indicateur 2.2.1 « Evolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises »**

Commentaires : Les crédits délégués dans les préfectures incluent les crédits délégués dans le cadre des Appels à projets, les crédits délégués aux RRMA (réseaux régionaux multi-acteurs, 421,500 euros sur le budget de la DAECT) et les délégations de crédits aux régions dans le cadre de l'organisation des Assises de la coopération décentralisée (160,000 euros).

La faible progression des cofinancements en 2019 s'explique notamment par la mise en place d'un nouvel appel à projet (AAP) sur la ville durable en Afrique destiné à s'inscrire dans les priorités politiques (Sommet France – Afrique) et dont une extension est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2020 compte tenu de l'intérêt manifesté par les collectivités territoriales.

Par ailleurs, les prévisions tiennent compte au cours de l'année de plusieurs facteurs :

- Le contexte politique dans certaines zones géographiques : pour exemple l'AAP franco-mexicain a été reporté à 2020 suite aux élections au Mexique et la situation dégradée en Haïti a impacté défavorablement les coopérations décentralisées implantées depuis de nombreuses années
- Une baisse des crédits initialement programmés, en raison d'un travail de requalification de certains projets insuffisamment consolidés lors de la candidature (Collectivités Territoriales non prêtes, ingénierie insuffisante, immaturité du projet) par exemple dans les AAP « Jeunesse Vème édition » et « AAP Alimentation et agriculture durable ».

Le cofinancement des projets des collectivités territoriales reste tributaire, dans certaines zones géographiques, de contextes très incertains.

### Sous-indicateur 2.3.1 « Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne »

**Commentaires :** Le groupe AFD a poursuivi en 2019 sa coopération financière avec l'Union européenne (UE) : 600 M€ de délégations de fonds UE à l'AFD ont fait l'objet de résolutions des instances de l'AFD en 2019 (chiffres provisoires, en cours de consolidation). Cette performance est supérieure à l'objectif fixé par le plan d'affaires 2019 de l'Agence (600 M€ de délégations tous bailleurs confondus) et marque un fort rebond de cette activité par rapport à 2018 (+230 M€ environ). Cette activité a permis de financer un grand nombre de projets dans l'ensemble des secteurs et géographies d'intervention de l'Agence. Entre autres, les délégations de l'UE à l'AFD en 2019 ont permis de financer : une facilité appuyant des projets et politiques publiques en faveur de la biodiversité en Chine (13 M€), un projet de développement des systèmes d'assainissement de la ville de Karmana et de l'agglomération de Kitob-Chakhrisabzen Ouzbékistan (9 M€) ou encore un programme d'appui à la transition de l'Algérie vers une économie verte et circulaire (10 M€).

Le chiffre d'affaires prévisionnel d'Expertise France sur financement UE s'élève à 97M€ en 2019, hors offres intégrées. Ce montant correspond aux activités exécutées lors de la seule année 2019 au titre de projets pluriannuels, dont la gestion a été déléguée à Expertise France lors des années précédentes.

Ces financements ont notamment permis à Expertise France de soutenir les réfugiés des crises syriennes et irakiennes ainsi que leurs pays hôtes (projet QUDRA ; 8,7M€ de chiffre d'affaires en 2019) ou d'appuyer le gouvernement ukrainien pour la mise en cohérence de son système judiciaire avec les standards européens et d'œuvrer ainsi à la restauration de la confiance citoyenne en la justice (projet PRAVO ; 4,3M€ de chiffre d'affaires en 2019).

	Unité	2017	2018	2019	2020 (cible)
Volume de l'activité d'Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne	M€	63	83	97	101

## OBJECTIF 3

Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens

### INDICATEUR 3.1

Part des engagements du FED sur les priorités stratégiques françaises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des engagements du FED dans les pays prioritaires de la France	%	22,9*	23,5	20,0	20,0	19,6	20
Part des engagements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio)	%	28,2	22,3	30,5	30,5	18,4	33
Part des engagements du FED pour l'égalité femmes/hommes (marqueur genre)	%	28,7	34,0	31,5	31,5	24,4	33

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateurs 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 « Part des engagements du FED »

Sources des données: Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planification, budget et rapports.

Les données relatives aux réalisations de l'année 2019 sont des résultats partiels. Les valeurs indicatives de la Commission sont généralement accessibles au mois de mai de l'année N+1. Les chiffres définitifs sont présentés dans le rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre, publié par DEVCO généralement en fin d'année N+1.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 3.1.1 « Part des engagements du FED dans les pays prioritaires de la France »

Commentaires : Le FED est un instrument de programmation pluriannuelle. Les enveloppes couvrant chaque pays ont été déterminées en début de programmation pour la période 2014-2020. Quelques ajustements ont été réalisés lors de la revue à mi-parcours du FED en 2018. A ce titre, certains programmes indicatifs nationaux (PIN) ont bénéficié d'une augmentation ou ont subi une diminution, du fait principalement des capacités d'absorption des pays bénéficiaires (taux d'engagement, capacités de mise en œuvre). Pour les pays prioritaires de la France, cet exercice a entraîné des mouvements de crédits qui s'équilibrent : diminution de 5 enveloppes nationales - dont la principale est celle du Burundi (en application de l'article 96 de Cotonou qui entraîne une suspension de l'aide financière directe) – mais augmentation de 5 enveloppes nationales, dont 4 pour l'Afrique de l'Ouest (Mali, Niger, Burkina Faso, Guinée). A cela s'ajoute une revue *ad hoc* pour l'Ethiopie qui bénéficie d'une augmentation de 100M€ de son enveloppe nationale. Ainsi, les 19 pays prioritaires demeurent d'importants récipiendaires du FED. Ils concentrent 24,8%<sup>[1]</sup> de l'enveloppe totale du FED (enveloppes nationales, régionales, et intra-ACP), ou encore 48,6 % en ne considérant que les enveloppes nationales.

Dans ce contexte, la variation des engagements des crédits du FED sur la période 2014-2020 ne permet pas de tirer véritablement de conséquences politiques. La part des engagements entre 2017 et 2019 est relativement stable. Les résultats de 2019 sont encore partiels et pourraient augmenter.

D'importants programmes ont été adoptés en 2019 dans nos pays prioritaires. A titre d'exemple, le Burkina Faso a obtenu un financement de 25M€ pour la mise en œuvre du Programme d'urgence Sahel (PUS) qui a été étendu à ce pays ; l'Union européenne a accompagné le Tchad avec une enveloppe de 10M€ pour un programme d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections ; ou encore 26M€ ont été transférés au fonds Bêkou pour la République centrafricaine afin de favoriser la résilience rurale et la création d'emplois.

[1] Programmation, moyenne sur la période 2014-2020

### Sous-indicateur 3.1.2 « Part des engagements du FED sur l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique (marqueurs de Rio) »

Commentaires : Les engagements du FED sur les questions relatives au changement climatique ont connu une forte augmentation depuis le début de la programmation pluriannuelle en 2014.

Ces enjeux globaux sont couverts directement par l'enveloppe Intra-ACP et un certain nombre de programmes indicatifs nationaux ont fait de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique un secteur de concentration. En outre, la plupart des programmes identifient désormais ces enjeux comme des questions transversales et tentent de les intégrer dans les activités envisagées en identifiant les marqueurs de Rio comme objectifs principaux ou significatifs.

En 2014, la part du FED dédiée à l'adaptation et à l'atténuation face au changement climatique représentait 1,9 %. Elle est passée à 8,9 % en 2015 pour atteindre 28,2 % en 2017. Depuis, les engagements se sont stabilisés autour de 20 % (22,3 % en 2018 et 18,38 % en 2019, qui correspondent toutefois à des résultats partiels). Par ailleurs, la pluriannualité de la programmation du FED influence fortement ce sous-indicateur. En effet, les programmes indicatifs sont définis pour les périodes 2014-2020. Les engagements peuvent de ce fait être irréguliers d'une année sur l'autre sans que des conséquences politiques puissent en être tirées.

D'importants programmes ont été adoptés en 2019 sur cet enjeu prioritaire. A titre d'exemple, l'Ethiopie a bénéficié d'une enveloppe de 36M€ pour soutenir les réformes de l'État en matière de lutte contre le changement climatique ; Haïti a reçu la seconde enveloppe (16M€) d'un programme de gouvernance urbaine et de soutien aux villes résilientes dont l'objectif principal est l'adaptation au changement climatique ; ou encore Madagascar a obtenu via une contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique un appui de 29M€ aux infrastructures urbaines des télécommunications et d'énergie dont l'adaptation et l'atténuation au changement climatique étaient deux objectifs significatifs.

### Sous-indicateur 3.1.3 « Part des engagements du FED pour le sujet égalité hommes/femmes »

Commentaires : Les engagements du FED sur les questions relatives à l'égalité des genres sont en constante augmentation depuis le début de la programmation pluriannuelle, soit depuis 2014. En effet, à cette date, la part du FED dédiée à ce sujet représentait 10,4%. Elle est passée à 25,5% en 2015 pour atteindre en 2018 34%. Les réalisations 2019 sont partielles.

Ces enjeux transversaux sont couverts désormais par la plupart des programmes financés par le FED. Par ailleurs, ils bénéficient d'un soutien spécifique du FED depuis 2017 grâce à une contribution à l'Initiative Spotlight portée par les Nations-unies. La revue à mi-parcours de la programmation du FED, adoptée début 2018, en a également fait l'une de ses priorités thématiques. La pluriannualité de la programmation du FED influence fortement ce sous-indicateur. En effet, les programmes indicatifs sont définis pour les périodes 2014-2020. Les engagements peuvent de ce fait être irréguliers d'une année sur l'autre sans que des conséquences politiques puissent en être tirées.

D'importants programmes ont été adoptés en 2019 sur cet enjeu prioritaire. A titre d'exemple, 43,5M€ du FED ont été accordés au Kenya pour le programme Agri-biz : emplois décents pour les jeunes et les femmes dans les chaînes de valeurs agricoles ; un soutien de 24M€ a été adopté en faveur d'un programme d'appui au secteur de la santé en Mauritanie, dont l'égalité femme-homme et l'émancipation des femmes et jeunes filles représentent un objectif significatif; de même pour un soutien de 12M€ au Libéria pour soutenir l'éducation et la formation professionnelle des jeunes.

## OBJECTIF 4

### Contrôler l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'aide

#### INDICATEUR 4.1

##### Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD	k€	168	Non applicable	160	Sans objet	Non déterminé	150

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 4.1.1 « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »

Sources des données : Données extraites de la comptabilité analytique de l'AFD

Périmètre : don projet et guichet ONG

#### INDICATEUR 4.2

##### Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD	%	10,8	10,7	10,4	Sans objet	8,91	10

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 4.2.1 « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »

Sources des données : Convention cadre Etat-AFD actuellement en cours de révision.

Calcul du ratio : rémunération totale AFD sur le montant total versé à l'AFD (don-projet AFD, la rémunération AFD, C2D et part AFD du FSD).

Périmètre : P209 et taxes affectées.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 4.3****Frais de gestion**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	8	7,4	8	7,5	7,3	8
Frais de gestion du FED	%	4	3,2	4	3,9	4,1	4

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 4.3.1 « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Sources des données: MEAE – Données budgétaires de l'exécuté 2019 du P209 et sites internet des organisations multilatérales.

Moyenne pondérée de la part de frais de gestion des OM (sur la base des contributions volontaires) pour lesquelles ces données sont disponibles (représentant 70% du volume du périmètre multilatéral).

Périmètre: P209 (hors FED) et FSD

**Sous-indicateur 4.3.2 « Frais de gestion du FED »**

Sources des données: Commission européenne, DG DEVCO, Unité R1 – Planification, budget et rapports.

Les données relatives aux réalisations de l'année 2019 sont des résultats partiels. Les valeurs indicatives de la Commission sont généralement accessibles au mois de mai de l'année N+1. Les chiffres définitifs sont présentés dans le rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre, publié par DEVCO généralement en fin d'année N+1.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Sous-indicateur 4.1.1 « Coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD »**

Commentaires: L'indicateur vise à mesurer le coût moyen de l'instruction d'un projet de l'AFD, en reflétant les charges assumées par l'AFD pour instruire et mettre en œuvre les projets.

Cette donnée n'est pas disponible pour l'exercice 2019, les indicateurs sur l'efficacité de la gestion AFD ayant été intégralement revus dans le cadre de la renégociation des modalités de rémunération (voir ci-dessous). Ces indicateurs seront repris dans le prochain Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) entre l'État et l'AFD.

**Sous-indicateur 4.2.1 « Part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD »**

Commentaires: L'indicateur vise à mesurer la part des crédits transférés à l'AFD, servant à rémunérer ses frais administratifs. La part de la rémunération sur les projets gérés par l'AFD en 2019 s'élève à 8,91%. Cette réalisation repose sur la révision à la baisse de la rémunération de l'AFD qui reflète les économies d'échelle enregistrés par l'agence en lien avec la très forte augmentation de l'enveloppe de crédits de l'aide projet en 2019.

Du fait de l'augmentation du volume de crédits notifiés à l'AFD à partir de 2019 (+1 Md€ en autorisations d'engagement en 2019), une révision des modalités de rémunération de l'AFD a été actée au 1<sup>er</sup> semestre 2019, celles-ci ont été utilisées pour le calcul de la rémunération de l'exercice.

Indice de production* (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG		9,50 %	
PRCC		10,00 %	
FICOL		9,00 %	
FAPS		6,00 %	
FFID		1,00 %	

\* indice de production = (AE+CP)/2

**Sous-indicateur 4.3.1 « Frais de gestion sur le canal multilatéral »**

Commentaires : Les frais de gestion sur le canal multilatéral diffèrent en fonction des agences, mais restent dans les mêmes ordres de grandeur. Par exemple : Fonds mondial : 6,9 %, UNITAID : 8% et HCR : 10 %.

**Sous-indicateur 4.3.2 « Frais de gestion du FED »**

Commentaires : Les frais de gestion du FED demeurent relativement stables sur la période 2017-2019. Ils représentent sur la totalité de la période de programmation pluriannuelle (2014-2020) une part de près de 3,50%. Cette augmentation est due en partie à la nécessité de recruter du personnel pour suivre et mettre en œuvre la programmation du FED, tant au siège qu'en Délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires, et d'assurer la sécurité nécessaire à leur travail. Par ailleurs, les dépenses d'appui ont été impactées par certaines initiatives telles que la création et la mise en œuvre du Fonds fiduciaires d'urgence pour l'Afrique (FFU), financé en partie par le FED, auquel sont imputés des frais de gestion spécifiques. Les frais de gestion peuvent en outre évoluer d'une année sur l'autre, en fonction de nouveaux besoins et de nouvelles initiatives.

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
02 – Coopération bilatérale		317 133 6 169 965	1 989 456 320 1 922 244 894	<b>1 989 773 453</b> <b>1 928 414 859</b>	1 989 773 453
05 – Coopération multilatérale		536 739 3 433 995	187 859 000 216 960 724	<b>188 395 739</b> <b>220 394 719</b>	188 395 739
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	<b>863 033 740</b> <b>842 408 360</b>	863 033 740
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	<b>153 150 588</b> <b>156 045 460</b>	153 150 588
09 – Actions de co-développement	31 108		1 436 610	<b>1 467 719</b>	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>853 872</b>	<b>3 040 349 060</b>	<b>3 194 353 520</b>	<b>3 194 353 520</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 807 744		+5 807 744	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 047 882	-50 627 515		-44 579 633	
Total des AE ouvertes	159 198 470	2 996 383 161		3 155 581 631	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>155 884 222</b>	<b>9 605 795</b>	<b>2 983 241 101</b>	<b>3 148 731 117</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>					
02 – Coopération bilatérale		317 133 5 425 415	793 133 308 770 693 352	<b>793 450 441</b> <b>776 118 767</b>	793 450 441
05 – Coopération multilatérale		6 250 000 6 334 491	187 859 000 215 960 724	<b>194 109 000</b> <b>222 295 214</b>	194 109 000
07 – Coopération communautaire			863 033 740 842 408 360	<b>863 033 740</b> <b>842 408 360</b>	863 033 740
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	1 834	190 513	<b>153 150 588</b> <b>156 045 460</b>	153 150 588
09 – Actions de co-développement	31 108		1 415 680	<b>1 446 788</b>	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>6 567 133</b>	<b>1 844 026 048</b>	<b>2 003 743 769</b>	<b>2 003 743 769</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 807 744		+5 807 744	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+6 047 882	-8 977 066		-2 929 184	
Total des CP ouverts	159 198 470	1 847 423 859		2 006 622 329	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>155 884 222</b>	<b>11 761 739</b>	<b>1 830 668 629</b>	<b>1 998 314 589</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
02 – Coopération bilatérale	5 383	34 768 022 7 146 162	648 479 295 686 018 454	2 101	683 247 317	<b>683 247 317</b> <b>693 172 100</b>
05 – Coopération multilatérale		350 000 339 592	144 745 739 144 664 408		145 095 739	<b>145 095 739</b> <b>145 004 000</b>
07 – Coopération communautaire			849 852 395 796 409 705		849 852 395	<b>849 852 395</b> <b>796 409 705</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	164 313 981 163 589 609	4 831	684 104		164 313 981	<b>164 313 981</b> <b>164 278 544</b>
09 – Actions de co-développement	917 000 170 241	645	2 250 901		917 000	<b>917 000</b> <b>2 421 787</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>165 230 981</b>	<b>35 118 022</b>	<b>1 643 077 429</b>		<b>1 843 426 432</b>	<b>1 843 426 432</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>163 765 233</b>	<b>7 491 230</b>	<b>1 630 027 572</b>	<b>2 101</b>		<b>1 801 286 136</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>						
<i>Consommation 2018</i>						
02 – Coopération bilatérale	5 383	34 768 022 8 376 221	538 441 137 581 165 288	2 101	573 209 159	<b>573 209 159</b> <b>589 548 993</b>
05 – Coopération multilatérale		6 063 261 6 122 579	144 745 739 144 783 934		150 809 000	<b>150 809 000</b> <b>150 906 513</b>
07 – Coopération communautaire			849 852 395 796 409 705		849 852 395	<b>849 852 395</b> <b>796 409 705</b>
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	164 313 981 163 589 609	4 831	734 104		164 313 981	<b>164 313 981</b> <b>164 328 544</b>
09 – Actions de co-développement	917 000 170 241	645	2 250 901		917 000	<b>917 000</b> <b>2 421 787</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>165 230 981</b>	<b>40 831 283</b>	<b>1 533 039 271</b>		<b>1 739 101 535</b>	<b>1 739 101 535</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>163 765 233</b>	<b>14 504 276</b>	<b>1 525 343 932</b>	<b>2 101</b>		<b>1 703 615 542</b>

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>163 765 233</b>	<b>153 150 588</b>	<b>155 884 222</b>	<b>163 765 233</b>	<b>153 150 588</b>	<b>155 884 222</b>
Rémunérations d'activité	136 092 369	122 541 330	129 241 662	136 092 369	122 541 330	129 241 662
Cotisations et contributions sociales	25 020 038	27 854 910	24 371 480	25 020 038	27 854 910	24 371 480
Prestations sociales et allocations diverses	2 652 826	2 754 348	2 271 080	2 652 826	2 754 348	2 271 080
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 491 230</b>	<b>853 872</b>	<b>9 605 795</b>	<b>14 504 276</b>	<b>6 567 133</b>	<b>11 761 739</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 491 230	853 872	9 605 795	14 504 276	6 567 133	11 761 739
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 630 027 572</b>	<b>3 040 349 060</b>	<b>2 983 241 101</b>	<b>1 525 343 932</b>	<b>1 844 026 048</b>	<b>1 830 668 629</b>
Transferts aux ménages	7 604 100	8 196 571	7 172 127	7 604 100	8 196 571	7 172 127
Transferts aux entreprises	447 058 697	45 030 554	-341 830 741	188 527 318	45 030 554	174 999 316
Transferts aux collectivités territoriales	5 708 057	9 276 678	5 634 228	5 783 912	9 276 678	5 634 228
Transferts aux autres collectivités	1 169 656 718	2 977 845 257	3 312 265 487	1 323 428 602	1 781 522 245	1 642 862 958
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>2 101</b>			<b>2 101</b>		
Prêts et avances	2 101			2 101		
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>3 194 353 520</b>			<b>2 003 743 769</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+6 047 882			+6 047 882	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-44 819 771			-3 169 322	
<b>Total*</b>	<b>1 801 286 136</b>	<b>3 155 581 631</b>	<b>3 148 731 117</b>	<b>1 703 615 542</b>	<b>2 006 622 329</b>	<b>1 998 314 589</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	234 666		5 807 744	234 666		5 807 744
<b>Total</b>	<b>234 666</b>		<b>5 807 744</b>	<b>234 666</b>		<b>5 807 744</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		10 000		10 000				
03/2019		2 100 489		2 100 489				
09/2019		3 093 750		3 093 750				
10/2019		533 505		533 505				
11/2019		20 000		20 000				
12/2019		50 000		50 000				
<b>Total</b>		<b>5 807 744</b>		<b>5 807 744</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	47 882		47 882					
<b>Total</b>	<b>47 882</b>		<b>47 882</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/02/2019		222 776		222 776				
<b>Total</b>		<b>222 776</b>		<b>222 776</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		27 971		1 960 127				
<b>Total</b>		<b>27 971</b>		<b>1 960 127</b>				

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/05/2019						4 000 000		
26/11/2019		50 000		50 000				
<b>Total</b>		<b>50 000</b>		<b>50 000</b>		<b>4 000 000</b>		

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	6 000 000		6 000 000			46 928 262		11 209 969
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>			<b>46 928 262</b>		<b>11 209 969</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>6 047 882</b>	<b>6 108 491</b>	<b>6 047 882</b>	<b>8 040 647</b>		<b>50 928 262</b>		<b>11 209 969</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Coopération bilatérale		1 989 773 453 1 928 414 859	1 989 773 453 1 928 414 859		793 450 441 776 118 767	793 450 441 776 118 767
05 – Coopération multilatérale		188 395 739 220 394 719	188 395 739 220 394 719		194 109 000 222 295 214	194 109 000 222 295 214
07 – Coopération communautaire		863 033 740 842 408 360	863 033 740 842 408 360		863 033 740 842 408 360	863 033 740 842 408 360
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	153 150 588 155 853 113	192 347	153 150 588 156 045 460	153 150 588 155 853 113	192 347	153 150 588 156 045 460
09 – Actions de co-développement	31 108	1 436 610	1 467 719	31 108	1 415 680	1 446 788
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>153 150 588</b>	<b>3 041 202 932</b>	<b>3 194 353 520</b>	<b>153 150 588</b>	<b>1 850 593 181</b>	<b>2 003 743 769</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+6 047 882	-44 819 771	-38 771 889	+6 047 882	-3 169 322	+2 878 560
Total des crédits ouverts	159 198 470	2 996 383 161	3 155 581 631	159 198 470	1 847 423 859	2 006 622 329
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>155 884 222</b>	<b>2 992 846 895</b>	<b>3 148 731 117</b>	<b>155 884 222</b>	<b>1 842 430 368</b>	<b>1 998 314 589</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 314 248	+3 536 266	+6 850 514	+3 314 248	+4 993 491	+8 307 740

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	153 150 588	3 056 202 932	3 209 353 520	153 150 588	1 865 593 181	2 018 743 769
Amendements	0	-15 000 000	-15 000 000	0	-15 000 000	-15 000 000
<b>LFI</b>	<b>153 150 588</b>	<b>3 041 202 932</b>	<b>3 194 353 520</b>	<b>153 150 588</b>	<b>1 850 593 181</b>	<b>2 003 743 769</b>

Les crédits hors titre 2 du programme 209 ont été réduits de 15 000 000 € par un amendement gouvernemental, justifié par la révision à la baisse du plafond de contribution au fonds européen de développement, pour 2019, intervenue postérieurement au dépôt du projet de loi de finances.

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Plusieurs modifications de maquette ont été effectuées en 2019 :

- suppression de l'activité dédiée à la réserve parlementaire
- suppression des activités « FSP Paris » et « FSP Postes », conséquence de la fin du dispositif du fonds de solidarité prioritaire.
- création d'une activité propre aux actions menées par la direction de coopération et de sécurité du ministère « DCSD : projets en matière de sécurité » au sein de la brique « aide-projet »
- création d'une activité dédiée aux dépenses mises en œuvre au sein du programme pour le sommet du G7, au sein de la brique « partenariat en matière d'ODD ».

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Sur les crédits hors titre 2, les mouvements en gestion ont été les suivants :

- des reports de crédits de l'année 2018 ont été obtenus à hauteur de 250 747 € en AE et de 2 182 903 € en CP
- un transfert de crédits sortant de 4 000 000 € en AE vers le programme 113 pour la contribution du programme au prochain congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- un transfert de crédits entrant de 50 000 € en AE et en CP en provenance du programme 224 au titre de l'organisation du sommet des deux rives
- un dégel de crédits de 44 307 826 €, destiné à financer une partie de la contribution française à la facilité européenne pour les réfugiés syriens en Turquie (FRiT) à hauteur de 12 241 794 €, une partie de l'engagement humanitaire en Syrie pour 31 566 032 € et une aide d'urgence en Amazonie suite aux incendies survenus en 2019 pour 500 000 €

Sur les crédits de titre 2, les mouvements en gestion ont totalisé un montant de 6,05 M€ hors CAS Pensions pour le programme 209, comprenant :

- une ouverture de 6000 000€ de crédits HCAS par loi de finances rectificative pour couvrir les dépenses de personnel supérieures aux prévisions en PLF 2019, notamment sur l'effet change-prix de l'indemnité de résidence à l'étranger.
- une répartition de la revalorisation CET à hauteur de 50 000 €

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Trois fonds de concours ont été abondés en AE & CP sur le programme 209 pour un volume de crédits global de 5 807 744 € :

- N°1-2-00008 : contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger : 4 121 064 €
- N°1-2-00263 : contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires à l'étranger : 80 000 €
- N°1-3-00287 : participation de gouvernements étrangers aux projets de coopération menés par la France : 1 606 079 €

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	765 753	91 236 088	92 001 841	765 753	55 517 795	56 283 548
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>765 753</b>	<b>91 236 088</b>	<b>92 001 841</b>	<b>765 753</b>	<b>55 517 795</b>	<b>56 283 548</b>

Le schéma de fin de gestion inclut un dégel des crédits hors titre 2 de 44 307 826 €, ayant servi à financer trois objets :

- une partie de la contribution française à la facilité européenne en faveur les réfugiés en Turquie (FRiT) : 12 241 794 €
- une partie de la reconduction de l'engagement humanitaire de consacrer 50 000 000 € en réponse à la crise humanitaire en Syrie : 31 566 032 €
- une aide d'urgence suite aux incendies survenus en Amazonie : 500 000 €

L'ensemble des crédits de titre 2 mis en réserve (684 283 € de crédits hors CAS Pensions et 81 470 € de crédits CAS Pensions) a été dégelé en fin de gestion pour assurer les opérations de paye.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	146	150	0	140	-10
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	83	96	0	83	-13
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	1 165	1 030	0	1 118	+88
1105 – Agents de droit local	0	192	207	0	182	-25
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 586</b>	<b>1 483</b>	<b>0</b>	<b>1 523</b>	<b>+40</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2019	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0	0	0	-6	-4	-2
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0	0	0	-1	-1	0
1103 – CDD et volontaires internationaux	0	0	0	-47	+22	-69
1105 – Agents de droit local	0	0	0	-10	-9	-1
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-63</b>	<b>+8</b>	<b>-71</b>

La présente partie (« Emplois et dépenses de personnel ») restitue les informations relatives aux emplois et aux dépenses de rémunération des personnels du programme 209. Toutefois, elle peut inclure des éléments agrégés, qui sont alors identifiés comme tels, concernant l'ensemble des programmes ministériels, étendus à la Mission Action Extérieure de l'État (cf infra, explication de l'évolution du plafond d'emploi ministériel). Lorsqu'une information ou une série d'informations concernent strictement le programme 209, leur présentation s'y réfère explicitement.

Le décompte des effectifs civils titulaires, contractuels de droit public et d'agents de droit local (catégories LOLF G1, G2, G3 et G5) est issu des applications de gestion RH du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. S'agissant des militaires (catégorie LOLF G4), les éléments sont communiqués par les deux services employeurs (direction de la coopération de sécurité et de défense, service de la sécurité diplomatique).

Le plafond d'emplois ministériel était fixé à 13 598 en 2019, contre 15 530 ETPT en loi de finances initiale (13 459 ETPT après correction technique) en 2018. Cette évolution est due :

- à la mise en œuvre du schéma d'emplois 2019 initialement fixé à -130 ETP dont l'effet sur le plafond d'emplois 2019 était estimé à -146 ETPT ;
- - à l'effet extension en année pleine du schéma d'emplois 2018, valorisé à -30 ETPT ;
- aux mesures de périmètre de 2018 intégrées en loi de finances 2019 concernant 65 postes d'experts techniques (-65 ETPT) à la suite du transfert de la gestion de 58 ETP à Expertise France et de 7 ETP à l'Agence française de développement ;
- au transfert à la Fondation Sainte-Hélène de la gestion de 7 ETPT de catégorie G5 depuis le Prg 151 ;
- au rattachement sur le P105 des effectifs chargés du soutien au sein des réseaux de l'Etat à l'étranger, conduisant au transfert de 17 ETPT en catégorie G3, 6 ETPT en G4 et 354 ETPT en G5 (sur le Prg 105) ;
- au transfert des compétences de 5 trésoreries auprès des ambassades de France (TAF) vers les régies diplomatiques, le MEAE recevant en transfert 10 ETPT en 2019, répartis comme suit : 4 ETPT en catégorie G2 et 2 ETPT en G5 (sur le Prg 105), ainsi que 3 ETPT en catégorie G3 et 1 ETPT en G5 à l'étranger (sur le Prg 185).

#### Répartition des emplois du ministère par programme.

Catégorie d'emplois	(en ETPT)					
	Réalisation 2018	Réalisation 2019	P 105	P 151	P 185	P 209
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	2852	2820	2159	468	54	140
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	2763	2748	1529	1061	76	83
1103 – CDD et volontaires internationaux	2501	2464	704	99	543	1118
1104 – Militaires	625	625	625	0	0	0
1105 – Agents de droit local	4695	4941	3097	1575	86	182
<b>Total</b>	<b>13436</b>	<b>13598</b>	<b>8114</b>	<b>3202</b>	<b>759</b>	<b>1523</b>

La consommation 2019 en ETPT du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, arrêtée à 13 597,98 ETPT toutes catégories LOLF et programmes confondus, se situe à 99,99% du plafond d'emplois autorisé fixé à 13 598 ETPT.

Le schéma d'emplois, initialement fixé à -130 ETP a été revu et exécuté à la hausse (-160 ETP), conformément aux objectifs fixés dans le cadre de l'exercice AP2022. Le ministère est confronté à l'enjeu du respect de son plafond d'emplois, la vacance sous plafond s'étant particulièrement resserrée ces dernières années pour ne constituer que 0,01 % fin 2019.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2019 s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2820,3 ETPT, soit 97,3% du plafond de cette catégorie;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2748,46 ETPT, soit 99,4% du plafond ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2464,12 ETPT, soit 107,28% du plafond ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 624,55 ETPT, soit 100% du plafond ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4940,55 ETPT, soit 98,48% du plafond.

La consommation du **programme 209** s'établit au total à 1522,6 ETPT pour une dotation de 1483 ETPT (soit 102,67% de la dotation).

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma	Schéma
							d'emplois	d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	49	0	7,05	53	0	8,01	+4	0
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	22	0	7,23	29	0	8,42	+7	0
1103 – CDD et volontaires internationaux	406	0	7,11	361	0	8,67	-45	-19
1105 – Agents de droit local	46	0	8,36	39	0	7,74	-7	-3
<b>Total</b>	<b>523</b>	<b>0</b>		<b>482</b>	<b>0</b>		<b>-41</b>	<b>-22</b>

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

REMARQUES SUR LES CRÉDITS DE PERSONNEL DES QUATRE PROGRAMMES DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

### PAR CATEGORIE D'EMPLOIS

**En gestion 2019, toutes catégories d'emplois confondues, la mise en œuvre du schéma d'emplois a été respectée.** Hors transferts, l'exécution du schéma d'emplois est en effet la suivante :

Catégories d'emplois	Schéma d'emplois 2019 en ETP	Exécution du schéma d'emplois 2019 en ETP
G1 - Titulaires/CDI centrale	0	-31
G2 - Titulaires /CDI étranger	-35	-32
G3 - CDD et VI	-30	-7
G4 - Militaires	-5	-10
G5 – ADL	-60	-80
<b>Total</b>	<b>-130*</b>	<b>-160</b>

- Schéma d'emplois fixé dans le cadre de la préparation de la LFI, revu à la hausse (-160) du fait de l'exercice AP2022.

Les résultats présentés ci-dessous constituent le solde des mesures prises à l'étranger : le MEAE mène une gestion dynamique de son réseau afin de préserver son adaptation aux enjeux auxquels la diplomatie française est confrontée, dans le domaine politique, comme dans le domaine consulaire, celui de la sécurité, de la coopération militaire et de la coopération et l'action culturelle.

Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'Etat à l'étranger, le MEAE est conduit à mettre en œuvre plusieurs leviers d'action pour parvenir à l'objectif d'économie de sa masse salariale à l'étranger, fixé à -45,1 M€ d'ici fin 2022 : suppressions nettes de postes de travail ; recours à des profils moins coûteux (notamment des contrats de recrutement sur place - CRSP) ; transformation en poste de droit local ; réduction du taux de fonctions soutien, ajustement des missions ; mutualisation de compétences à l'échelle régionale.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégories d'emplois	Solde des mesures à l'étranger
G2 - Titulaires /CDI étranger	-32
G3 - CDD et VI	-80
G4 - Militaires	-7
G5 – ADL	-80
<b>Total</b>	<b>-199</b>

**Les écarts avec la répartition initiale du schéma d'emplois par catégorie sont dus à différents facteurs :**

- **G1 : sur-exécution** (-31 ETP) due à un nombre de **départs en retraite** supérieur aux estimations et à une baisse du vivier d'agents titulaires en administration centrale ;
- **G2** : en exécution, le bilan est de -32 ETP. **Les suppressions d'emplois réalisées dans le cadre de l'exercice AP2022 s'élèvent à -57 ETP**, toutefois, ce solde est atténué par le résultat des commissions d'examen des candidatures, qui ont conduit à retenir plus de titulaires sur des postes du réseau culturel et de coopération (passage de G3 en G2 plus important que les passages de G2 en G3) ;
- **G3** : la sous-exécution du schéma d'emplois est due aux recrutements de contractuels en administration centrale pour pallier le manque d'agents titulaires et répondre à des besoins ponctuels, notamment dans le cadre de sommets et l'organisation d'événements exceptionnels, en partie compensés par une **sur-exécution du schéma d'emplois à l'étranger (-80 ETP)** ;
- **G4** : la **sur-exécution** du schéma d'emplois est due à des **transformations de postes de G4 en G3 en centrale** et aux **vacances** de postes à l'étranger liées aux formalités de prise de fonctions ;
- **G5** : le schéma d'emplois est également **sur-exécuté**. L'effort de rationalisation a été poursuivi, notamment afin d'atteindre l'objectif de réduction du ratio de fonctions soutien assigné au ministère.

• **CONSOMMATION DES ETP PAR CORPS :**

La répartition par corps des effectifs titulaires du MEAE est la suivante (résultats au 31 décembre 2019 incluant les agents détachés dans les corps du MEAE) :

Programme LOLF	Cat A AMB/MP/EF	Cat A CAE	Cat A SAE	Cat A ASIC	Cat A autres	Cat B SCH	Cat B SESIC	Cat B autres	Cat C ADJCH	Cat C ADJTEC	Total
105	204	444	603	82	69	401	160	23	1409	119	<b>3513</b>
151	6	72	86	0	7	346	1	0	985	11	<b>1513</b>
185	3	21	45	0	0	27	0	0	18	1	<b>115</b>
209	16	23	87	0	1	28	0	0	48	1	<b>204</b>
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>560</b>	<b>820</b>	<b>82</b>	<b>77</b>	<b>802</b>	<b>161</b>	<b>23</b>	<b>2459</b>	<b>133</b>	<b>5345</b>

AMB/Ambassadeur de France, MP/ministre plénipotentiaire, EF/emploi fonctionnel, CAE/conseiller des affaires étrangères, SAE/secrétaire des affaires étrangères, ASIC/attaché des systèmes d'information et de communication, SCH/secrétaire de chancellerie, SESIC/secrétaire des systèmes d'information et de communication, ADJCH/adjoint administratif de chancellerie, ADJTEC/adjoint technique de chancellerie.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	150	140	141
Services à l'étranger	303	265	270
Autres	1 030	1 118	1 098
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>1 523</b>	<b>1 509</b>

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 901,5 ETPT à l'étranger et à 562,6 ETPT en administration centrale.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
<b>08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"</b>	<b>1 483</b>	<b>1 523</b>
<b>Total</b>	<b>1 483</b>	<b>1 523</b>
Transferts en gestion		0

### RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 2

En 2019, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères comptait trente-neuf apprentis, dont 37 sur le programme 105 (Mission Action extérieure de l'État). Moins d'un quart sont affectés à Nantes (7) et trente-deux à Paris. La Direction générale de l'Administration accueille le plus grand nombre d'apprentis (11), devant la direction du numérique (9). La Direction générale des Affaires politiques et de sécurité en emploie quatre, et le Centre de crise trois. Les dix autres sont repartis entre les directions des Archives et de la Communication, le cabinet du ministre, le secrétariat général et le protocole. Les fonctions qu'ils occupent sont variées : assistant communication, spécialiste des télécommunications, rédacteur, etc. Sur le programme 209 (mission APD) la direction générale de la Mondialisation en accueille deux.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, le ratio gérants-gérés s'élève à 2,24%. Malgré l'application du schéma d'emploi (-160), le nombre des effectifs gérés augmente par rapport à 2018, principalement du fait du transfert de 394 agents au ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger. Les effectifs de la direction des ressources humaines restent stables, l'augmentation des effectifs gérés se traduit donc par une baisse du ratio en 2019.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>136 092 369</b>	<b>122 541 330</b>	<b>129 241 662</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>25 020 038</b>	<b>27 854 910</b>	<b>24 371 480</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	15 736 700	16 293 910	15 317 580
– Civils (y.c. ATI)	15 725 830	16 293 910	15 252 005
– Militaires	10 870		65 575
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	9 283 338	11 561 000	9 053 900
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>2 652 826</b>	<b>2 754 348</b>	<b>2 271 080</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>163 765 233</b>	<b>153 150 588</b>	<b>155 884 222</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>148 028 533</b>	<b>136 856 678</b>	<b>140 566 641</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) sur le programme 209 s'est élevé à 2,1 M€ au bénéfice de 222 allocataires.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2018 retraitée</b>	<b>143,26</b>
Exécution 2018 hors CAS Pensions	148,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-4,69
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,08
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-3,79</b>
EAP schéma d'emplois 2018	-0,66
Schéma d'emplois 2019	-3,13
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,40</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,49</b>
GVT positif	1,54
GVT négatif	-1,05
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,13</b>
Indemnisation des jours de CET	0,13
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,09</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,38
Autres variations	0,47
<b>Total</b>	<b>140,57</b>

Le socle de l'exécution 2018 hors CAS pensions a fait l'objet des retraitements suivants :

- intégration des transferts pour un montant total de + 5,61 M€ (dont -4,69 M€ pour le programme 105) ;
- des dépenses non reconductibles constatées en 2018 ont été débasées à hauteur de - 0,79 M€ dont - 0,08 M€ sur le programme 209. Elles portent notamment sur la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le rachat de jours sur les comptes épargne-temps (CET).

L'impact du schéma d'emplois en masse salariale a permis de réaliser -12,76 M€ d'économies sur l'ensemble des programmes du périmètre ministériel. Ce montant tient compte des suppressions réalisées en 2019 mais également de l'extension en année pleine (EAP) des suppressions effectuées en 2018.

Sur le programme 209, l'impact du schéma d'emplois s'élève à -3,79 M€ (dont -0,66 M€ au titre de l'EAP de 2018 et -3,13 M€ pour 2019).

Les mesures catégorielles ont représenté un coût de 4,16 M€ pour le ministère et de 0,4 M€ pour le programme 209 et sont détaillées dans le tableur dédié.

Le montant versé sur le programme 209 au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008 est de 1 885 €.

En 2019, le GVT positif (ou effet de carrière) s'est traduit par une augmentation de la masse salariale du programme 209 de 1,54 M€ (soit 1,10% de la dépense HCAS du programme) et le GVT négatif (ou effet de noria) par une diminution de 1,05 M€ (-0,75%), soit un solde de 0,43 M€ (+0,35%).

Au niveau ministériel, les montants constatés en fin de gestion sont les suivants : +8,69 M€ (GVT positif), -3,55 M€ (GVT négatif), soit un solde de 5,14 M€ (représentant 0,5% du montant hors CAS de la LFI).

Le rebasage de dépenses au profil atypique hors GIPA s'établit respectivement à 2,84 M€ (dont 1,59 M€ au titre du CET) pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et 0,13 M€ (exclusivement au titre du CET) pour le programme 209.

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS et notamment :

- la variation des dépenses de la catégorie 23 (prestations sociales et allocations diverses), à hauteur de -0,33 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel et de -0,38 M€ au titre du programme 209 ;
- la perte au change-prix des rémunérations des personnels expatriés enregistrée entre la période de préparation du PLF 2019 en 2018 et la fin de gestion 2019, ainsi que la perte au change des rémunération des agents de droit local, pour un montant de 5,38 M€ pour le périmètre ministériel, dont 0,65 M€ pour le programme 209 ;
- la moindre dépense découlant de la mise en œuvre de l'indemnité dégressive, qui s'est substituée à l'indemnité exceptionnelle aux termes du décret n°2015-492 du 29 avril 2015, s'élève à -0,87 M€ pour le ministère et -0,1 M€ pour le programme 209.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	52 371	53 758	53 000	46 569	48 124	47 096
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	138 862	136 470	142 745	135 478	133 175	139 211
1103 – CDD et volontaires internationaux	68 956	104 360	78 500	62 607	95 295	72 917
1104 – Militaires	155 924	145 255	154 195	122 741	113 965	119 823
1105 – Agents de droit local	27 000	25 167	24 528	22 728	21 184	20 646

Les coûts d'entrée et de sortie ci-dessus sont calculés sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Pour ces trois catégories d'emplois, les coûts ont été consolidés sur la base de flux d'entrée et sortie en cohérence avec les données issues du nouveau SIRH ministériel SIRHius déployé à l'été 2015. La comparaison entre prévision et réalisation doit tenir compte du profil de rémunération des agents recrutés par le ministère, mais aussi de l'évolution d'une année sur l'autre de la part des recrutements par type de contrat (contractuels expatriés, contractuels en administration centrale) s'agissant des G3.

Pour les agents expatriés relevant des trois catégories d'emplois G2, G3 et G4, ces coûts intègrent les indemnités de résidence à l'étranger qui sont revues chaque trimestre, selon les évolutions monétaires de change et de prix de chaque pays, afin de maintenir constant le pouvoir d'achat des agents expatriés (en cas d'appréciation de l'euro, les indemnités sont diminuées pour neutraliser les effets d'aubaine, en cas de dépréciation, les indemnités sont augmentées pour compenser la perte de pouvoir d'achat). Par conséquent, les coûts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre de manière significative.

Pour la catégorie G4, les coûts d'entrée sont en augmentation et supérieurs aux coûts de sortie en raison du recrutement de personnels plus avancés dans leurs carrières (profil indiciaire moyen des agents recrutés en 2019 plus élevé que celui des agents sortants).

Pour la catégorie d'emplois G5 des agents de droit local (non soumis au CAS pensions), il convient de préciser que les régimes sur lesquels reposent les charges patronales évoluent sensiblement selon les législations et organismes locaux. Les coûts d'entrée sont en augmentation en raison du recrutement d'agents de droit local sur des postes davantage qualifiés, *phénomène lié notamment à la transformation de postes de G2 en postes G5*.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						64 284	128 568
Extension en année pleine des mesures 2018		G1 et G3	Tous corps	07-2018	6	64 284	128 568
Mesures statutaires						62 141	62 141
Mise en oeuvre du protocole parcours professionnels, carrières rémunérations	213	G1 et G2	Tous corps	01-2019	12	62 141	62 141
Mesures indemnitaires						269 373	446 812
Révision de la cartographie des postes	6	G1 et G3	Tous corps	01-2019	12	27 000	27 000
Revalorisation des agents de droits locaux	55	G5	Agents de droits locaux	01-2019	12	64 934	64 934
Revalorisation des agents en CDI et CDD en administration centrale	127	G1 et G3	Agents contractuels	07-2019	6	177 439	354 878
<b>Total</b>						<b>395 798</b>	<b>637 521</b>

L'enveloppe de 4,1M€ dédiée aux mesures catégorielles pour l'ensemble des programmes a été consommée à 100% en 2019 et sa répartition est conforme aux prévisions initiales. Le détail de l'emploi de ces crédits pour le programme 209 par type de mesure est présenté ci-dessus.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Le budget de l'action sociale relevant du programme 105, les dépenses (hors titre 2) de l'action sociale sont retracés plus haut dans la partie des éléments transversaux relatifs à ce programme.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>2 996 383 161</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>1 847 423 859</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>2 992 846 895</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>1 842 430 368</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>230 619 161</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>3 536 266</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 611 811 207</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>1 074 163 700</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>1 074 163 700</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>230 619 161</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>843 544 539</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>2 992 846 895</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 611 811 207</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>1 381 035 688</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>2 224 580 228</b></b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>334 711 843</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>1 889 868 385</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'augmentation des restes à payer en 2019 est essentiellement liée à la montée en puissance de l'aide-projet AFD (1 422 483 400 € en AE et 280 845 605 € en CP) conformément aux orientations fixées par le CICID de février 2018 sur le rééquilibrage en faveur des dons et de l'aide bilatérale. Ces dispositifs sont caractérisés par des décaissements sur plusieurs années des engagements pris sur un exercice.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action 02

## Coopération bilatérale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 989 773 453	<b>1 989 773 453</b>		1 928 414 859	<b>1 928 414 859</b>
Crédits de paiement		793 450 441	<b>793 450 441</b>		776 118 767	<b>776 118 767</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	317 133	6 169 965	317 133	5 425 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	317 133	6 169 965	317 133	5 425 415
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 989 456 320	1 922 244 894	793 133 308	770 693 352
Transferts aux ménages	8 196 571	7 172 127	8 196 571	7 172 127
Transferts aux entreprises	45 030 554	-341 847 736	45 030 554	174 982 321
Transferts aux collectivités territoriales	9 276 678	4 731 548	9 276 678	4 731 548
Transferts aux autres collectivités	1 926 952 517	2 252 188 955	730 629 505	583 807 356
<b>Total</b>	<b>1 989 773 453</b>	<b>1 928 414 859</b>	<b>793 450 441</b>	<b>776 118 767</b>

## Dépenses de fonctionnement

## Appui logistique aux projets de coopération

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	317 133	1 466 069	1 453 964
CP	317 133	1 514 075	1 536 435

Les crédits d'appui logistique aux projets de coopération, utilisés principalement par les postes, financent les achats de biens et services payés directement par l'État et pour lesquels il n'est pas possible d'identifier nominativement un bénéficiaire final distinct de l'État français (organisation de colloques, formations ou séminaires, achat d'ouvrages ou de matériel pédagogique,...).

Ces crédits permettent notamment de financer la réalisation d'études sur des thèmes relevant de la politique française d'aide au développement, d'appuyer le travail d'experts techniques internationaux (ETI), ou encore de soutenir la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation sur des thèmes globaux ou en lien avec des actions de coopérations spécifiques.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2019, à titre d'exemple les projets qui ont émergé sur cette ligne sont les suivants :

- le poste d'Oslo a cofinancé à hauteur de 110k€ la huitième Conférence mondiale de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) pour mener des réflexions stratégiques sur la lutte contre la corruption et la mobilisation des ressources intérieures. Cette contribution a permis d'appuyer l'objectif de développement durable 16, « Paix, justice et institutions efficaces et transparentes » et s'inscrit dans la continuité des engagements en faveur de la transparence pris dans le cadre de la présidence française du G7.
- Le poste de Mauritanie a émergé à hauteur de 112k€ sur cette ligne en appui à la société civile, avec à titre d'exemple le soutien au Groupe de recherche et de réalisation pour le Développement rural (GRDR) pour l'organisation du « Festival des Trois rives » abordant les enjeux-clés et les échanges transfrontaliers entre Mali, Mauritanie et Sénégal.

**Transfert aux ménages**Bourses

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	5 781 218	3 826 766	3 826 766
CP	5 781 218	3 826 766	3 826 766

Ces crédits sont versés à l'opérateur de mobilité Campus France pour la mise en œuvre de bourses dans le secteur de la gouvernance. Ces bourses sont principalement destinées à des ressortissants étrangers, mises en œuvre par les ambassades et dans certains cas nécessitant la réussite à un examen probatoire mis en œuvre par les Écoles et les postes diplomatiques :

- pour des formations offertes par l'École nationale d'administration et les Instituts régionaux d'administration (cycles longs ou courts, stages spécifiques) ;
- pour une formation dans une autre structure publique (École nationale de la magistrature, Institut de la gestion publique et du développement économique, École nationale des douanes, Écoles des finances publiques...) ;
- pour une immersion dans une institution française (Barreau de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'État,...).

Le nombre de bénéficiaires en 2019 est de 694 (dont 601 bourses de stage et 93 bourses d'étude), en baisse par rapport à l'année 2018.

La réduction du nombre de cycles internationaux courts de l'ENA (ex-Cisap), passant de 28 à 14, a mécaniquement fait chuter la proportion de bourses.

Par ailleurs, la baisse de la consommation s'explique également pour partie par l'évolution des modalités de facturation de Campus France intervenue en 2019, dans le respect de la convention cadre 2018-2021. Cette dernière stipule en effet que la facturation se réalise désormais sur la base des frais réels dépensés par Campus France au titre des prestations mises en place pour le compte du MEAE et non plus sur des estimations, comme c'était jusqu'alors le cas.

Échanges d'expertise

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	2 415 353	1 968 113	1 959 518
CP	2 415 353	1 968 113	1 959 518

En 2019 ces crédits ont financé 463 missions et 636 invitations, soit 1 099 bénéficiaires qui sont soit :

- des personnalités étrangères invitées en France (personnalités de haut niveau invitées par leurs homologues français : ministres, parlementaires, hauts-fonctionnaires, avocats,...). En 2019, le coût moyen d'une invitation est de l'ordre de 300 € par jour pour une durée moyenne de 4,54 jours ;

- des experts français en mission à l'étranger (chargés de l'organisation de séminaires ou d'apporter leur expertise sur un secteur donné : droits de l'homme, modernisation de l'administration, création d'un « Barreau »,...). En 2019, le coût moyen d'une mission est de l'ordre de 171,40 € par jour pour une durée moyenne de 5,7 jours.

## Transfert aux entreprises

### Expertise France

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	36 830 554	35 938 132	35 800 636
CP	36 830 554	36 191 868	35 800 636

L'agence « Expertise France » a bénéficié d'une enveloppe de 35,8 M€. L'écart vis-à-vis de la LFI 2019 s'explique uniquement par le taux de réserve.

Cette enveloppe correspond d'une part à une subvention d'équilibre (3,5M€), et d'autre part à des commandes publiques passées à Expertise France pour la gestion des experts techniques internationaux (29M€) et la gestion d'activités dans le domaine de la santé (3,1M€).

	PLF 2019	Exécution (sans réserve 3%)
Crédits santé	3 226 310	3 129 521
Transfert ETI - Vague 2016	8 143 218	7 898 921
Transfert ETI - Vague 2017	14 272 075	13 843 913
Transfert ETI - Vague 2018	7 525 032	7 299 281
<b>Montant notifié (sans subvention d'équilibre)</b>	<b>33 166 635</b>	<b>32 171 636</b>
Subvention d'équilibre additionnelle	3 000 000	2 910 000
Subvention d'équilibre	663 919	644 001
<b>Montant programmé avec subvention d'équilibre</b>	<b>36 830 554</b>	<b>35 725 637</b>

Est valorisé également au sein de la consommation corrigée 75 000 € de subvention pour la mise en œuvre d'un projet porté par Expertise France pour le développement d'une formation en ligne (MOOC) qui portera sur le Genre et le développement.

L'année 2019 a été marquée par de nombreux travaux relatifs à l'intégration d'Expertise France au sein du groupe AFD et à la révision du modèle économique de l'agence.

L'objectif d'autofinancement, défini dans le COM 2016-2018 n'a pas été atteint. Les prévisions d'atterrissage 2019 mettent en lumière un résultat de -7,9 M€ avant subvention et un niveau des réserves de 2,9M€, après subvention. Si les gains de productivité n'ont pas été significatifs sur la période 2015-2019 et les structures de coût de l'agence encore perfectibles, des investissements conséquents ont été réalisés sur les systèmes informatiques de l'agence, son organisation en mode projet ou sur la mise en place d'une GPEC. La comptabilité analytique de l'agence s'est améliorée et permet aujourd'hui d'identifier les sources de son déficit, principalement dû aux marges négatives constatées sur financement européen.

Le projet de COM 2020-2022 qui sera présenté aux commissions parlementaires au 1<sup>er</sup> semestre 2020 est structuré en quatre parties qui portent respectivement sur la réorientation des activités de l'agence sur des domaines et géographies prioritaires de l'État, la structuration et la consolidation de l'agence, la définition d'un modèle économique soutenable et l'intégration d'EF au sein du groupe AFD. Cette intégration est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sera inscrite dans le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Canal France International

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	8 200 000	7 790 000	7 790 000
CP	8 200 000	7 790 000	7 790 000

Le contrat d'objectifs 2018-2020 de CFI, filiale de FMM, réaffirme l'inscription de la mission de l'opérateur dans le cadre de la politique française d'aide publique au développement, notamment pour renforcer le rôle des médias en tant que ciment social et acteurs de développement démocratique dans les pays partenaires. Le second objectif vise à renforcer l'influence de la France à l'international dans le domaine des médias en faisant de CFI un pôle d'expertise de référence au sein de FMM. Le troisième objectif veille à l'accroissement des financements de CFI en optimisant son impact et son efficacité. A cet égard, les projets de CFI cofinancés augmentent entre 2018 et 2019 de +2,6 M€. 4 projets cofinancés sur 22 représentent en 2019, 67 % de l'activité.

CFI développe ses activités dans les pays ciblés par la France dans le cadre des décisions issues du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 8 février 2018, notamment en Afrique subsaharienne et au Maghreb Levant mais également en Asie du Sud-Est.

1/ Monde arabe

Depuis septembre 2019, CFI a intégré le consortium GIZ (coopération allemande)-Expertise France du **projet Qudra 2**, en faveur de la cohésion sociale avec les **réfugiés syriens au Liban et en Jordanie**. Il fait suite au projet Qudra 1 achevé en août 2019 et pour lequel CFI a assuré la mise en œuvre du volet médias. Ce projet Qudra 2 est financé par le fonds MADAD de l'Union européenne et la BMZ allemande.

**Le projet D-Jil** s'est poursuivi en 2019. A destination des jeunes du monde arabe, ce projet s'attache à renforcer leur culture médiatique et augmenter leur participation au débat public et leur engagement citoyen. Il est mis en œuvre par un consortium de partenaires dont les membres sont CFI, la Fondation Samir Kassir (Liban), IREX Europe (France), FMAS (Maroc) et Leaders of Tomorrow (Jordanie).

CFI a continué en 2019 la mise en œuvre du projet européen **JDID (1,6 M€ sur 4 ans) de soutien aux réformes démocratiques en Jordanie**. En lien avec la Commission électorale indépendante jordanienne, plus de 250 journalistes jordaniens ont participé en novembre à des ateliers de sensibilisation à la couverture électorale.

**En Irak, le projet Tafaël**, lancé en septembre 2019, contribue à la stabilisation du pays et à la cohésion sociale, en particulier dans la plaine de Ninive et de Mossoul. Ce projet bénéficie d'un financement Centre de Crise et de Soutien (317 k€).

Déjà très engagé aux côtés des jeunes du monde arabe, les projets portés par CFI intègrent désormais une dimension genre quasi-systématiquement. Depuis 2018, CFI soutient, dans le cadre du projet **Échos des voix féminines, une initiative de radio mobile pour et par les femmes au Maroc** (150 k€ sur 18 mois).

2/ Afrique

Le **PAGOF** (Projet d'appui aux gouvernements ouverts francophones) financé par l'AFD et mené par CFI en partenariat avec Expertise France s'est poursuivi. Il participe à l'ouverture des données publiques, à la transparence et au contrôle des politiques publiques pour consolider les liens de confiance entre les États et leurs citoyens. **Il concerne la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.**

**Au Sahel, le champ de la coopération médias est un levier solide pour la stabilisation et le développement.** Les actions sont menées à l'échelle régionale (**Burkina Faso, Mali, Niger**) avec des déclinaisons propres à chaque pays. Le projet de grande envergure **MédiaSahel** (financé par l'AFD à hauteur de 8 M€ sur 4 ans) a démarré en janvier 2019. En juin 2019, le projet **Infos droits a été lancé en Mauritanie** afin de renforcer la couverture médiatique relative aux droits humains, à travers la formation de journalistes et l'accompagnement dans la production professionnelle de contenus dans la cadre d'une collaboration avec la GIZ (200 k€ sur 10 mois d'intervention).

3/ Asie

Dans le cadre d'un FSPI (fonds de solidarité pour les projets innovants), CFI a lancé en avril 2019, **le projet Mékong info durable** qui vise à promouvoir un journalisme contribuant au développement durable dans la région du Mékong.

D'une durée de 2 ans, le projet est financé à hauteur de 800 K€ et couvre 4 pays: **le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Vietnam.**

#### 4/ Francophonie

Dans le cadre de la **stratégie francophonie et plurilinguisme**, CFI a lancé en 2019 l'initiative **Médialab** qui regroupe à ce jour quatre projets dans la zone ANMO :

- **Médialab Innovation** : cette initiative permet de soutenir et d'accompagner le développement de cinq nouvelles offres médiatiques innovantes francophones au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Liban ;
- **Médialab Campus** soutient des projets communs entre des écoles de journalisme du Sud et du Nord de la Méditerranée et finance des bourses de stage pour des étudiants d'écoles de journalisme des deux rives ;
- **Médialab Investigation** favorise la mise en réseau des journalistes d'investigation du Sud de la Méditerranée et soutient le développement d'enquêtes dans le domaine de la santé, sujet lié à la vie quotidienne des citoyens ;
- **Médialab Environnement** vise à développer les contenus médiatiques relatifs au climat et à l'environnement dans le monde arabe.

#### Rémunération de l'AFD

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	98 888 247	91 548 037	91 548 037
CP	98 888 247	91 548 037	91 548 037

En 2019, l'AFD s'est vue déléguer un niveau d'autorisations d'engagement en forte augmentation par rapport aux années précédentes. S'inscrivant dans les conclusions du CICID du 8 février 2018, la LFI 2019 prévoyait ainsi un montant de 1 598 M€ sur l'Aide projet, en hausse de 1 200 M€ par rapport à la LFI 2018 (incluant 190M€ au titre du Fonds Minka, jusqu'alors financé sur ressources de la TTF affectée à l'AFD et budgétés à compter de 2019).

Dans ce cadre, le Ministère a anticipé les économies d'échelle qui en résulteraient sur les frais de gestion de l'Agence et a souhaité une évolution de leur calcul. Au cours de l'année, le Ministère et l'Agence étant parvenus à un accord sur de nouvelles modalités, celles-ci ont été utilisées pour le calcul de la rémunération de l'exercice.

Indice de production* (en M€)	Barème de rémunération		
	< 400	400 - 800	> 800
Dons Projets	9,00 %	8,50 %	8,00 %
ONG		9,50 %	
PRCC		10,00 %	
FICOL		9,00 %	
FAPS		6,00 %	
FFID		1,00 %	

\* indice de production = (AE+CP)/2

Les nouvelles modalités de rémunération, qui prévoient des taux de rémunération différenciés par instruments d'intervention (sur la base des AE et des CP versés à l'Agence), ont été formalisées par la signature d'un avenant à la convention cadre de 2007 pour 2019. Toutefois, une nouvelle convention cadre devra être signée en 2020 pour pérenniser la nouvelle grille de rémunération applicable.

Le montant décaissé en 2019 a été versé en deux tranches de 45 903 448 € et 45 644 589 €. Ce montant est un montant théorique basé sur les crédits notifiés en début d'exercice à l'Agence.

Début 2020, comme il est d'usage chaque année, il sera procédé à une régularisation sur la base des montants réellement versés à l'Agence en 2019.

## Transfert aux collectivités territoriales

### Coopération décentralisée

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	9 276 678	6 904 799	8 061 290
CP	9 276 678	6 891 652	8 027 485

Ces crédits sont mis en œuvre directement dans le cadre d'appels à projets (AAP) ouverts aux collectivités territoriales françaises (CTF) et indirectement via des subventions à des associations de CTF et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales (RRMA – Réseaux régionaux multi acteurs).

La totalité des crédits consommés au titre de la coopération décentralisée s'élève à 8,06 M€ en AE et 8,02 M€ en CP. Sur ces crédits, 5,3 M€ ont été délégués dans les préfetures, 0,2 M€ ont transité par les postes diplomatiques, et 2,2 M€ ont été alloués à des associations de collectivités territoriales et/ou d'associations de services aux collectivités territoriales.

Le différentiel entre les crédits ouverts et les engagements s'explique à la fois par :

- un contexte politique dans certaines zones géographiques : l'AAP Mexique (60 000 €) a été reporté à 2020 suite aux élections au Mexique ;
- la réorganisation de l'AAP « Ville Durable en Afrique » pour une articulation optimisée avec les priorités politiques (Sommet France – Afrique) : une extension de l'AAP a eu lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour un montant total de 661 893 € afin d'avoir davantage de livrables pour le Sommet Afrique – France ;
- une baisse des crédits initialement programmés, en raison d'un travail de requalification de certains projets insuffisamment consolidés lors de la candidature (CT non prête, ingénierie insuffisante, immaturité du projet) notamment dans les AAP « Jeunesse V » (422 000 € contre 910 000 €) et « AAP Alimentation et agriculture durable » (240 000 € contre 400 000 €).

Les comités de sélection des appels à projets ont été réunis en 2019 pour un cofinancement de 190 projets pour un total de 5,4 M €.

Une autre partie du budget a été consacrée à des subventions, soumises au comité des subventions organisé par le MEAE, et qui représentent au maximum un tiers du montant du projet soutenu. En 2019, la DAECT a cofinancé vingt associations.

	Nombre dossiers traités en 2019	Cofinancement demandé	Cofinancement accordé
TOTAUX	20	1,3 M€	1,177 M€

Neuf réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) ont été financés à hauteur de 843 000€. Ce financement a été rendu possible grâce à un apport de la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats.

Une troisième partie de ce budget, à hauteur de 1,2 M€, a été destinée à soutenir des partenariats et manifestations dédiés au développement de l'action extérieure des collectivités territoriales (notamment l'organisation d'Assises et séminaires, des délégations de crédits aux postes, des missions d'experts issus des collectivités territoriales, des séminaires etc...).

Le reste a permis d'assurer le secrétariat de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), ainsi que le fonctionnement de la DAECT (frais de mission, indemnités des stagiaires).

Pour les AAP, les résultats globaux sont les suivants :

Appels à projet	Nbre dossiers déposés	Nbre dossiers acceptés	Cofinancement demandé	Cofinancement accordé	Montant total des projets
Généraliste	84	72	2,6 M€	2,6 M€	13,8 M€
Agriculture	12	9	0,6 M€	0,3 M€	0,9 M€
Jeunesse	20	18	0,6 M€	0,5 M€	1,7 M€
Bilatéraux	91	80	1,4 M€	1,4 M€	9,8 M€
Ville durable	11	11	1,08 M€	0,6 M€	4,3 M€
<b>TOTAUX</b>	<b>218</b>	<b>190</b>	<b>6,2 M€</b>	<b>5,4 M€</b>	<b>30,5 M€</b>

Le tableau ci-dessus met en évidence l'effet de levier, en moyenne de un pour cinq. Il montre aussi que la demande s'est avérée supérieure aux moyens alloués par le Ministère à cette action, autant que le succès et l'attractivité des appels à projet. Cette situation souligne aussi le caractère exigeant et sélectif des processus de choix des comités de sélection qui se basent sur la qualité intrinsèque des projets.

#### Crédits délégués aux préfetures

Région	Montant en euros
Auvergne Rhône Alpes	967 862 €
Bourgogne-Franche-Comté	139 283 €
Bretagne	308 520 €
Centre Val de Loire	171 962 €
Grand-Est	715 845 €
Hauts de France	423 258 €
Ile de France	656 060 €
Normandie	373 990 €
Nouvelle Aquitaine	1 105 554 €
Occitanie	783 335 €
Pays de la Loire	335 320 €
PACA	211 550 €
Corse	46 500 €
La Réunion	125 100 €
<b>Total</b>	<b>6 364 139 €</b>

*NB: ces données correspondent aux cofinancements dans le cadre des appels à projets, des Assises en région et des subventions aux RRMA.*

#### **Transfert aux autres collectivités**

##### Dotations pour opération aux établissements à autonomie financière

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	373 586	109 914	260 960
CP	373 586	109 914	260 960

Les dotations pour opérations, allouées aux EAF, permettent la mise en œuvre par les établissements d'actions de coopération dans le cadre de partenariats visant l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). En 2019 les deux principales dotations et les projets qui ont été conduits sont détaillés ci-dessous :

**Poste de Mexico / dotation pour opérations à l'IFAL (institut français d'Amérique latine) : 148 518 €**

**Projet « Coopération technique »**

Compte tenu des priorités affichées par la nouvelle administration mexicaine, la coopération en matière de gouvernance administrative, institutionnelle, judiciaire et fiscale constitue la priorité de notre coopération technique, en lien avec l'ensemble des services de l'ambassade (chancellerie politique, attaché de sécurité intérieure, service économique régional). La coopération en matière de Droits de l'homme et de liberté de la presse, ainsi que les questions de genre, représentent également des axes d'intervention privilégiés.

La dotation pour opérations a, entre autres, été utilisée comme suit :

- Appui aux coopérations en matière de justice et de police (21 050 €) : programmes de formation d'unités de police et de magistrats de la ville de Mexico.
- Assistance à la professionnalisation de la vie publique mexicaine (16 420 €) : organisation d'une mission d'échanges techniques à Paris avec un représentant du ministère de la fonction publique, organisation d'un séminaire sur la transparence et la déontologie dans la fonction publique et appui à la coopération en matière d'achats publics.
- Journalisme, droits de l'Homme et liberté d'expression (15 200 €) : participation financière au prix du journalisme Breach Valdez (voyage du lauréat en Europe, accompagnement et prise en charge à hauteur de 50% d'un cocktail pour la cérémonie de remise du prix), contribution au prix franco-allemand des Droits de l'homme et subvention à l'association Médecins du Monde.
- Égalité hommes-femmes (26 200 €) : séminaire sur l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences, mission technique de l'association Lawyers for Women, ainsi que location d'un espace pour l'événement Mexicanas 4.0.
- Gouvernance urbaine et métropolitaine et patrimoine (47 000 €) : subvention au festival d'architecture Mextropoli, séminaire sur le patrimoine et les identités urbaines, montage d'un stand à la Foire des cultures de Mexico et subvention pour l'association AMVIAC (restauration de patrimoine au Mexique).
- Soutien aux coopérations décentralisées (8 200 €) : principalement sous la forme de missions dans les États intéressés (Chiapas, Veracruz, Yucatan et Zacatecas) et financement d'une formation en France pour un expert des relations internationales de la ville de Zacatecas.

**Poste de Libreville / dotation pour opérations à l'IFG (institut français du Gabon) : 60 000 €****Projet « Structurer les acteurs de la société civile ».**

Appui aux actions développées dans le cadre du centre de recherche-action placé au sein de l'IFG. Le suivi des activités de ce centre, financé sur fonds européens, est de la responsabilité du pôle « gouvernance et développement » du SCAC. La dotation a permis :

- l'organisation du forum annuel des associations en novembre (mois du numérique). Ce forum d'échanges, attendu par les acteurs gabonais de la société civile, a posé la question du développement de l'outil numérique au service de l'économie réelle (25 000 €) ;
- l'organisation d'échanges entre différents acteurs, dont les collectivités locales, autour de la thématique du développement durable. La question de l'habitat est au cœur des préoccupations de notre coopération bilatérale à travers l'organisation du concours de la « maison 100% gabonaise accessible à tous », puis de réflexions partagées sous forme d'un colloque avec des acteurs des secteurs publics et privés (notaires, ministères, banques, assurance, acteur publics en charges de la question foncière,...) (25 000 €) ;
- le renforcement en capacités du centre dans les domaines de la collecte et de l'exploitation de données, à travers la venue de professionnels et l'achat d'équipements ciblés (10 000 €).

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	20 437 591	24 846 154	23 947 901
CP	20 437 591	24 847 447	23 915 641

Ces crédits permettent aux directions sectorielles de l'administration centrale ainsi qu'aux services de coopération et d'action culturelle des ambassades (SCAC) de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable. Ces actions se traduisent par le versement de subventions à des ONG françaises ou locales ou encore à des organisations internationales, et permettent également l'achat par les SCAC de matériels et de prestations de services (actions de formations, de communication en particulier) qui concourent au soutien d'actions de coopération mises en œuvre avec des partenaires locaux.

En 2019 la consommation est supérieure aux crédits votés en LFI. Ce dépassement s'explique principalement par l'imputation sur cette ligne du Fonds Français Muskoka (FFM), budgété à hauteur de 10,3 M€ mais dont les décaissements réels ont été portés à 11,6 M€. Avec pour objectif la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, ce fonds était auparavant imputé sur la brique « aide projet » et émergeait sur les FSP. Suite à l'abrogation de cet instrument, le Fonds a été réimputé sur la brique des « partenariats en matière d'ODD ».

#### Aide projet (don projet et don ONG de l'AFD)

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	1 609 539 145	1 512 532 387	1 512 532 387
CP	413 216 133	385 695 605	358 695 605

La montée en charge massive des engagements effectuée en 2019 appelle à un renforcement du pilotage budgétaire de l'AFD, tant du point de vue du rythme d'engagement que des décaissements effectués par l'AFD. Celui-ci se met progressivement en place, au sein de l'Agence et en lien avec la tutelle : l'exercice 2019 a été marquée par un dialogue de gestion nourri et constructif en ce sens. Il s'agit d'assurer la pleine compatibilité des besoins générés par l'activité mise en œuvre par l'Agence avec les moyens programmés par l'Etat sur l'année et en pluriannuel, tels que validés et votés par le Parlement.

#### **Dons projets (AFD, ONG)**

L'ensemble « dons projets » regroupe les autorisations d'engagement et les crédits de paiement qui financent les projets mis en œuvre par l'Agence française de développement (don-projet au bénéfice de partenaires étatiques et institutionnels, et don aux organisations de la société civile), ainsi que les projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) qui sont mis en œuvre par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

#### **1/ Les dons-projets AFD**

En 2019, les crédits versés à l'AFD au titre des dons-projets s'élèvent à 1 422 483 400 € en AE et 280 845 605 € en CP.

La très forte augmentation des crédits versés à l'AFD en 2019 au titre des dons-projets a permis d'une part de contribuer à l'amorçage de la trajectoire de croissance de l'APD de la France afin qu'elle atteigne 0,55% du RNB en 2022 et, d'autre part, de rééquilibrer la part des dons et de l'aide bilatérale par rapport aux prêts et à l'aide multilatérale, conformément aux orientations fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Les autorisations d'engagement déléguées par le ministère à l'AFD ont donné lieu à des octrois et les crédits de paiement délégués à des versements de l'AFD dont la répartition par aire géographique pour 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous. Conformément aux objectifs de la politique française de développement, le continent africain et l'espace méditerranéen continuent de concentrer la majorité de l'effort en subvention (66% des AE et des CP)).

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Ventilation géographique des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets 2018 (hors PRCC – DGT, microfinance RSUB, I3S) :**

Zone	AE	Part des AE	CP	Part des CP
Afrique Sub-Saharienne et Océan Indien	770,54	54,18 %	156,65	52,65 %
Multipays	412,46	29,00 %	75,75	25,46 %
Méditerranée et Moyen-Orient	164,68	11,58 %	41,06	13,80 %
Amérique latine et Caraïbes	42,03	2,96 %	12,17	4,09 %
Asie et Pacifique	29,18	2,05 %	11,77	3,95 %
Autre	3,27	0,23%	0,14	0,05 %

En 2019, les octrois et les versements opérés par l'AFD correspondant à des dons-projets du programme 209 ont bénéficié respectivement à soixante-cinq et cinquante-huit pays (hors projets multi-pays). Les dix premiers bénéficiaires de ces octrois et versements (hors projets multi-pays) sont présentés dans le tableau ci-dessous. Conformément aux priorités géographiques de la politique française de développement, huit des dix pays premiers bénéficiaires des octrois et versements des dons-projets de l'AFD font partie des pays prioritaires de la politique française de développement (liste établie par le CICID du 8 février 2018).

10 premiers pays en termes d'octrois	AE	10 premiers pays en termes de décaissements	CP
MALI	96,98	NIGER	25,25
BURKINA FASO	61,21	BURKINA FASO	21,35
NIGER	59,80	TCHAD	18,87
TCHAD	55,00	LIBAN	14,93
TERR.AUTO.PALES	53,11	TERR.AUTO.PALES	14,25
COMORES	48,51	MALI	12,47
MAURITANIE	45,69	SENEGAL	11,76
LIBAN	43,45	CENTRAFRIQUE	10,93
CENTRAFRIQUE	40,91	HAITI	10,20
ETHIOPIE	39,65	MADAGASCAR	9,95

**Ventilation sectorielle des consommations d'AE et de CP de l'AFD sur dons-projets :**

	AE	CP
Education	297,71	54,97
Agriculture et sécurité alimentaire	240,42	33,27
Hors secteurs CICID	224,42	56,86
Santé et lutte contre le sida	178,93	39,41
Eau et assainissement	147,05	21,73
Infrastructures et développement urbain	131,80	28,39
Environnement et ressources naturelles	106,63	45,06
Secteur productif	95,20	17,85
<b>Total</b>	<b>1 422,16</b>	<b>297,53</b>

Sur le plan sectoriel, ces crédits ont permis à l'Agence d'engager de nombreux projets en cohérence avec les priorités de la politique française de développement (traitement des crises et fragilités ; éducation et formation professionnelle ; climat et biodiversité ; égalité femmes-hommes ; santé).

En lien avec la hausse sans précédent des moyens alloués à l'AFD sur les crédits du programme 209 en 2019, un dispositif de pilotage sectoriel plus fin des dons-projets a été mis en place lors du comité d'orientation stratégique (COS) du 25 juillet 2018. Des objectifs sectoriels précis – et correspondant aux priorités identifiées par le CICID – ont ainsi été fixés à l'AFD, sous-forme de fourchette d'activité pour sept secteurs et thématiques transversales et douze sous-secteurs. L'ensemble de ces objectifs ont été atteints en 2019. Les crédits subventionnels additionnels alloués à l'AFD ont ainsi permis de réinvestir massivement les secteurs sociaux (éducation et santé) et la promotion de l'égalité femmes-hommes, en finançant des projets concrets allant de l'éducation de base dans les pays francophones (programmes APPRENDRE, ELAN3, Ressources éducatives), à la lutte contre les maladies tropicales négligées en passant par l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive au Sahel (en lien avec la Croix Rouge française) et la prise en charge des femmes victimes de violence en Centrafrique (en lien avec la fondation du Dr. Mukwege). La disponibilité de ressources subventionnelles additionnelles a également permis de renforcer les financements de projets sans rentabilité économique mais à fort impact environnemental, notamment en lien avec la protection de la biodiversité (création d'une « facilité biodiversité » de 10 M€ pour accompagner 16 pays pour la production de leurs contributions nationales en prévision de la CoP15, financement du Critical Ecosystem Partnership Fund, etc.) et l'adaptation au changement climatique (lancement de l'Initiative Pacifique pour l'adaptation et la biodiversité, dotée de 31 M€ sur 5 ans).

## 2/ Les dons aux Organisations de la société civile (OSC)

Les crédits versés au titre des dons aux Organisations de la société civile (OSC) s'élèvent à 90 048 987 € en AE et 77 850 000 € en CP.

Ces crédits sont octroyés par l'AFD en réponse aux sollicitations des ONG qui exercent ainsi leur droit d'initiative leur permettant de soumettre à l'Agence leurs projets en vue d'obtenir un financement.

L'année 2019 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des octrois avec le financement de 110 projets initiés par des OSC françaises avec leurs partenaires des pays en développement. Deux nouvelles conventions de partenariat pluriannuel ont été initiées avec les ONG IECD et AVSF. A fin 2019, le portefeuille de projets en suivi de mise en oeuvre comportait 430 projets OSC pour un montant global de cofinancement de l'ordre de 400 M€.

Plus de 80% des financements octroyés en 2019 ont bénéficié à des interventions de terrain. Une majorité de ces interventions a concerné l'Afrique. Les financements ciblent toujours des secteurs variés, par ordre d'importance l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, les droits de l'homme et la gouvernance, et dans une moindre mesure, l'environnement, les énergies et le climat, l'éducation, puis le développement économique et l'entrepreneuriat, l'eau. 20% des financements octroyés l'ont été en faveur des projets d'Intérêt Général, dont 50% au bénéfice de projets de structuration du milieu associatif et 50% au profit de projets d'éducation au développement (ECSI).

L'année 2019 a marqué l'anniversaire des dix ans du dispositif de soutien aux initiatives des OSC françaises copiloté par l'AFD et le MEAE. Sur dix années, les projets présentés représentent un volume budgétaire de 1,2 Md€ dont 560 millions d'euros de cofinancements par l'AFD, au bénéfice de 215 OSC françaises et 1950 partenaires locaux).

### Projets en matière de sécurité

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	2 500 000	2 314 599	2 311 117
CP	2 500 000	2 071 222	2 048 990

Ces crédits sont mis en oeuvre par la Direction de la Coopération de sécurité et de Défense (DCSD), et sont majoritairement dédiés aux projets de coopération et d'aide publique au développement, dont les objectifs visent à renforcer les capacités des États partenaires dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile. L'enveloppe de ces crédits, nette de réserve, s'est établie à 2 375 000 €.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2019, dans le domaine de la sécurité intérieure, un effort de 595 000 € a été porté au profit du Burkina Faso, du Mali et du Niger dans le cadre du projet d'Appui au Développement des Forces de Sécurité Intérieure (ADeFSI) qui vise au renforcement capacitaire des forces de sécurité locales dans le domaine de la formation (police judiciaire, primo-intervenants sur scène de crime, techniques d'intervention, ...) et de l'appui logistique (matériel de protection individuelle et balistique, matériel de surveillance, aménagement de locaux, achat de véhicules,...).

Ces crédits ont également permis la poursuite de deux autres projets : d'une part, celui de l'Appui à la lutte contre le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest (210 000 €) et, d'autre part, celui de l'Appui à la lutte contre le crime organisé en région Caraïbes (145 000 €).

Dans le domaine de la protection civile, outre les projets au profit de huit États partenaires et la prolongation du projet de protection civile en Afrique de l'ouest (PCAO), l'année 2019 a été marquée par le projet, cofinancé pour moitié par le CDCS, de renforcement des capacités opérationnelles, de commandement et de gestion de crise des services de Protection Civile des pays bénéficiaires dans le cadre de la prévention et la lutte contre les feux de forêts en Amazonie (250 000 €).

Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	24 000 000	31 748 780	31 922 763
CP	24 000 000	32 113 664	32 290 441

En début de gestion, un redéploiement de crédits à partir de l'aide-projet de l'AFD est venu abonder l'enveloppe des FSPI, la portant à 32 M€.

Les FSPI sont un outil de financement qui complète efficacement la palette des instruments mobilisés en faveur de l'action publique pour le développement en administration centrale et dans les postes. Cet instrument d'aide projet piloté par le ministère joue un rôle essentiel pour permettre à nos ambassades de mener sur le terrain des actions à impact rapide et visible au bénéfice des populations locales. Le FSPI peut aussi préparer le terrain pour des actions à plus grande échelle grâce à des financements susceptibles d'être octroyés par l'AFD sur les crédits de l'aide projet.

Au titre du FSPI, 96 projets ont été retenus sur 103 projets soumis pour un financement total d'un montant de 26 639 955 € en AE et en CP dans Chorus.

5 758 747 € en AE et en CP ont également été mis à disposition des postes en 2019 au titre des récurrences des projets ayant démarré en 2018 (pour la 2ème année de mise en œuvre des projets).

L'ensemble de ces projets ont été mis en œuvre pour l'essentiel dans des pays du continent africain et en Haïti, qui constituent la géographie prioritaire de l'action publique française en faveur du développement. Les 19 pays pauvres prioritaires comptabilisent à eux seuls l'octroi de 10 719 616 € de crédits au titre des nouveaux projets 2019, et 3 606 338 € au titre des récurrences 2019 des projets ayant démarré en 2018, soit un total de 14,3M€ pour les 19 PMA en 2019.

Aussi, les premiers pays bénéficiaires du FSPI en 2019 sont :

COMORES	2 011 600 €
TUNISIE	1 299 999 €
SENEGAL	1 270 568 €
BURKINA FASO	1 218 742 €

Les projets s'inscrivent aussi dans le respect des thématiques sectorielles prioritaires du CICID, à savoir la santé (5 projets pour 5 % des crédits de l'enveloppe globale), l'éducation et la francophonie (20 projets, soit 19,5 % de l'enveloppe globale), l'égalité de genre et la jeunesse (12 projets pour 12 % de l'enveloppe globale) et finalement le climat (5 projets, 5 % de l'enveloppe globale)

A titre d'exemple :

- Le projet « Réduire les inégalités Femme Homme par le rugby, vecteur de la promotion du Genre et du développement » à Madagascar, pour un montant de 330 000€ sur deux ans ;
- Le projet « Inscrire le français comme langue d'échanges, de développement et d'accès à l'enseignement supérieur dans la CARICOM » à Ste Lucie, pour un montant de 799 444€ sur deux ans ;
- Le projet « Sauvegarde et valorisation de Tanis, site archéologique majeur du Delta du Nil » en Égypte, pour un montant de 598 194€ sur deux ans ;
- Le projet « Construire un observatoire des matières plastiques et de leur occurrence dans la société et l'environnement » au Vietnam, pour un montant de 643 000€ sur deux ans ;
- Ou encore le projet PISCCA « Appui à la société civile et aux autorités locales libanaises dans le contexte de la crise syrienne » au Liban, pour un montant de 255 000€ sur deux ans.

Le dispositif FSPI, qui s'est substitué entièrement aux FSP à partir de 2019, est amené à monter progressivement en puissance dans les prochaines années.

#### Contrats de désendettement et de développement (C2D)

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	51 990 000	49 982 676	49 982 676
CP	51 990 000	49 982 676	49 982 676

Lancés en 2001, les Contrats de désendettement et de développement (C2D) poursuivent l'engagement du G7 au sommet de Cologne (1999) d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la totalité des dettes contractées auprès des membres du G7 par les pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les C2D prennent la forme d'un refinancement en dons des dettes remboursées par le pays débiteur ; ces dons sont ensuite affectés sous forme d'APD au financement de projets et programmes de lutte contre la pauvreté. Les montants et la répartition sectorielle des CD2 sont définis conjointement entre la France et le pays bénéficiaire lors de phase de négociation. La dépense est obligatoire dès que le remboursement de la dette de l'État bénéficiaire est constaté. L'engagement résulte de la signature des contrats.

Depuis 2001, la France a signé trente-sept contrats avec dix-huit États (seize en Afrique et trois en Amérique latine), dont quatre Contrats feront encore l'objet de refinancement en 2020 (cf. tableau en annexe). En 2019, un contrat a été signé avec la RDC pour un montant de 64,9 M€ sur la période 2020-2023.

Pays	Prévu 2019		Réalisé 2019	
	Part AFD (P209)	Part État	Part AFD (P209)	Part État
Cameroun	21,71	88,25	21,71	88,25
Guinée	4,99	16,16	4,99	16,16
RDC( <i>nouveau contrat probable en 2018</i> )	0,42	40,30	-	-
Côte d'Ivoire	16,06	208,94	16,06	208,94
Côte d'Ivoire <i>bis</i> ( <i>nouveau contrat probable en 2018</i> )	1,5	100	-	-
Mauritanie	3,21	1,09	3,21	1,09
Congo	-	31,09	-	-
Mozambique	4,10	-	4,10	-
<b>Total</b>	<b>51,99</b>	<b>485,83</b>	<b>49,98</b>	<b>314,44</b>
Total des parts AFD + État	537,82		364,42	

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Aide budgétaire post-conflit et sortie de crise

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	13 000 000	8 000 000	8 000 000
CP	13 000 000	7 981 250	8 000 000

Cette enveloppe se décompose en deux objets dont la programmation est réalisée en fonction des urgences politiques identifiées par le ministère :

- 8 M€ au titre de l'appui à l'Autorité Palestinienne ;
- 5 M€ de Fonds « minorités religieuses » mis en œuvre par le Centre de crise et de soutien du MEAE (CDCS), dont le détail de la consommation est présenté dans la partie relative au Fonds d'urgence humanitaire ci-dessous et qui explique l'écart par rapport aux crédits en LFI.

Fonds d'urgence humanitaire (FUH)

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	45 687 511	88 886 834	89 433 048
CP	45 687 511	88 765 553	89 313 101

Le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation du Centre de Crise et de Soutien (CDCS/COHS), a financé en 2019 des actions dans le domaine de l'Action humanitaire et de la Stabilisation via :

- Le pôle action humanitaire qui coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux du MEAE (DGM, NUOI), les ambassades et les représentations permanentes auprès des organisations internationales, ainsi que les autres ministères (Intérieur, Santé, Armées, etc.). En cas d'urgence humanitaire, et le plus souvent à la demande expresse du pays affecté, la mission pour l'action humanitaire (MAH) apporte son soutien financier à des opérateurs civils, rompus aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le théâtre des moyens matériels et humains ;
- Le pôle stabilisation créée en novembre 2014 au sein du Centre de crise et de soutien (CDCS) pour renforcer l'efficacité française sur le « continuum de crise ». Les crédits de la mission pour la stabilisation (MS) ont vocation à financer des projets de court terme à impact rapide pour soutenir les processus de sortie de crise. Dotée de procédures souples et réactives, la MS intervient en articulation avec les actions menées par la MAH et s'inscrit en amont des programmes à visée de long terme de l'AFD ou d'Expertise France.

L'année 2019 a été marquée par une forte augmentation du budget dédié aux opérations humanitaires et de stabilisation, notamment du fait du renouvellement de l'engagement exceptionnel de 50 M€ pour la Syrie, décidé par le Président de la République. La consommation totale inclut des crédits qui sont venus abonder son enveloppe en cours de gestion, notamment par le dégel d'une partie de la réserve de précaution.

Sur un budget global 2019 de 92 M€, le CDCS a consommé 89,4 M€ en AE (soit 97,1% de ses crédits) et 89,3 M€ en CP (96,9 %). Cette sous-consommation s'explique en autres par l'arrivée tardive de crédits issus de fonds de concours, demandés en report sur l'exercice 2020 et par des rétablissements de crédits qui sont venus amoindrir la consommation de 2019.

- Dans le cadre de cette enveloppe, les crédits Syrie (43,65 M€, dont 5,4 M€ d'enveloppe initiale, et 0,2 M€ fonds minorité, 44,3 M€ en tenant compte des pays limitrophes) ont été consommés dans leur intégralité<sup>1</sup>.
- Dans le cadre de la coordination de la réponse française pour lutter contre les incendies de forêt en Amazonie, 1,85 M€ ont été engagés en 2019, dont 0,5 M€ via un dégel de la réserve de précaution et 1,35 M€ via le fonds de concours 1-2-0008.
- Sur le fonds pour les minorités religieuses, le CDCS a engagé 5,04 M€ en CP en 2019. Par ailleurs, 5,22 M€ ont été consacrés à dix-sept projets de déminage dans les neuf pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Irak, Liban, Libye, Mauritanie, Territoires Palestiniens, Syrie, Tchad.

Le rapprochement de la Mission pour l'action humanitaire avec la Mission pour la stabilisation a pour conséquence de raisonner plus en termes de zones géographiques d'intervention que par mission. Pour une meilleure lisibilité, les crédits mis en œuvre par le CDCS sont présentés dans le tableau suivant par zones géographiques :

Zone géographique	Montant	MAH	MS
<b>Afrique du Nord – Moyen Orient</b>	<b>62,76</b>		
Syrie	44,36	44,36 dont 2,15 pour les pays limitrophes (Irak, Jordanie, Liban, Turquie)	
Irak	9,3	2,68	6,62
Libye	2,9		2,9
Yémen	4	3	1
Territoires Palestiniens	2	1,5	0,5
Autres (Iran*)	0,2	0,2	
<b>Afrique</b>	<b>19,8</b>	<b>10,1</b>	<b>9,7</b>
Bassin du Lac Tchad (Nigeria, Tchad, Cameroun)	3,9	2,21	1,69
RCA	4,58	2,5	2,08
Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger)	6,1	1,22	4,88
RDC	1,71	1,71	
Soudan du Sud	0,952	0,952	
Somalie	0,4	0,4	
Autres (Béni n, Comores, Djibouti, Madagascar, Mozambique, Soudan, Zimbabwe)	2,15	1,1	1,05
<b>Asie</b>	<b>1,55</b>	<b>1,55</b>	
Bangladesh	1,2	1,2	
Birmanie	0,15	0,15	
Corée du Nord	0,2	0,2	
<b>Amérique</b>	<b>3</b>	<b>2,92</b>	<b>0,08</b>
Amazonie (Bolivie, Chili, Paraguay)*	1,85	1,85	
Venezuela	0,87	0,87	
Autres (Brésil, Colombie, Pérou)	0,28	0,2	0,08
<b>Europe</b>	<b>1,49</b>	<b>0,99</b>	<b>0,5</b>
Ukraine	1,49	0,99	0,5
*réponse d'urgence à des catastrophes naturelles			

Dans le cadre du RAP pour l'année 2019, une attention particulière est portée à l'exécution des crédits relatifs à l'engagement présidentiel pour la Syrie, à la réponse française pour les incendies de forêt en Amazonie, ainsi qu'aux actions financées sur le Fonds « Minorités religieuses ».

### **Crédits Syrie (43,65 M€)**

Dans le cadre du programme exceptionnel d'urgence de 2019 pour répondre aux besoins des populations en Syrie, le CDCS a financé 46 projets humanitaires et de stabilisation financés sur l'ensemble du territoire et mis en œuvre par 34 partenaires (ONG françaises et internationales, agences des Nations unies, opérateurs de l'État).

Les principaux objectifs poursuivis étaient de répondre, par des projets d'assistance humanitaire, aux besoins urgents des populations les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire, de contribuer, via des actions de stabilisation, à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les zones libérées de Daech, et de soutenir la société civile, les défenseurs des droits de l'Homme et les médias, afin de participer à la diffusion des valeurs démocratiques.

L'Aide d'urgence en réponse à la crise humanitaire dans la région d'Idlib a représenté à elle seule 18,8 M€ (+25% par rapport à 2018) dédiés à l'assistance humanitaire en réponse aux déplacements de plus de 700 000 personnes à la suite de l'offensive du régime syrien et de ses alliés (fourniture d'eau potable, de kits d'hygiène, d'abris et d'équipements pour faire face à l'hiver au bénéfice des populations déplacées, prise en charge médicale des femmes enceintes, nouveaux nés et jeunes enfants, activités de soutien psychosocial et de protection de l'enfance.)

Dans le cadre des actions de stabilisation et d'assistance aux déplacés dans le nord-est syrien, 21,3 M€ ont été consacrés à l'aide aux déplacés et l'amélioration des conditions de vie dans les territoires libérés de Daech. L'accent a été mis sur l'accès à la santé et à l'éducation, la relance économique et agricole, la sécurité alimentaire et le déminage.

Dans le cadre de l'appui aux activités de la société civile, des défenseurs des droits de l'Homme et des médias, 4,5 M€ ont été alloués à des projets sur plusieurs zones du territoire syrien en faveur de la société civile syrienne (soutien aux journalistes et aux médias indépendants, assistance aux défenseurs des droits de l'Homme et appui à la lutte contre l'impunité).

### **Coordination de la réponse française pour les incendies de forêt en Amazonie: 1,9 M€**

Conformément aux engagements pris par le Président de la République à l'occasion du sommet du G7, la France s'est mobilisée dans la lutte contre les incendies qui ont touché l'Amazonie. L'action de la France a rassemblé les moyens de l'État et les aides offertes par le secteur privé, notamment le Groupe LVMH et la Fondation Airbus.

Les ministères de l'Europe et des affaires étrangères (CDCS) et de l'Intérieur (sécurité civile) ont uni leurs moyens humains, budgétaires et logistiques afin de fournir une aide opérationnelle à la Bolivie. Cette réponse d'urgence a fait l'objet d'un financement public/privé novateur : 500.000 € ont été délégués au CDCS par dégel de crédits ; sur les 3 M€ attribués par le groupe LVMH sur fonds de concours 1-2-0008, 1,357 M€ ont été délégués par le CDCS à la lutte contre les incendies en Amazonie.

Le CDCS a coordonné le déploiement d'un détachement de 48 personnels des forces militaires de la sécurité civile (dont 4 pilotes de drones) en septembre 2019. Leur intervention a permis d'éteindre 720 ha de feu et d'équiper la sécurité civile bolivienne. Le financement par LVMH de 287 heures d'hélicoptères et de 15 heures d'avion de reconnaissance à hauteur a permis au détachement de se déployer rapidement sur le terrain dans un rayon d'action de 150 km. Par ailleurs des équipements (300 tenues de pompiers, 70 radios et 5 pick-up) seront remis aux autorités boliviennes au premier semestre 2020.

Le Paraguay a également demandé l'aide de la France qui a financé sur crédits LVMH, via le CDCS, 100 heures de vol de bombardier d'eau et 7 000 litres de produit retardant. Le CDCS a financé l'achat de 5 pick-up équipés de kits incendie haute pression qui seront livrés fin du premier semestre 2020.

### **Minorités religieuses : 5 M€**

En 2019, 5,044 M€ ont été consacrés au fonds minorités. A titre d'exemple, les opérations suivantes ont été financées:

- programme de soutien à la stabilisation et à la gouvernance dans le district de Sinjar (Irak) ;
- amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables du district de Sinjar en réduisant les risques liés à l'assainissement et à l'hygiène ;
- soutien au principal hôpital de Bagdad en renouvelant certains équipements ainsi que réalisation d'un bloc opératoire à Erbil et mise en place des études pour le futur hôpital général et son pavillon mère-enfant ;
- extension du réseau de la radio Al Salam à Mossoul ;
- soutien à la communauté syrienne réfugiée via le développement de programmes éducatifs à Bar Elias au Liban ;
- aide médicale pour les populations affectées par le conflit dans le gouvernorat de Dohuk en Irak, etc.

### **Terrains d'intervention de l'action humanitaire**

En plus des crédits exceptionnels pour la Syrie, le CDCS a renforcé son action dans les pays touchés par les plus grandes crises humanitaires, afin de répondre aux besoins vitaux des populations.

*Pays limitrophes de la Syrie* : la crise syrienne continue d'impacter fortement les pays limitrophes, notamment le Liban et la Jordanie, dans un contexte de baisse des financements internationaux. Aussi, le CDCS a contribué au soutien de programmes d'urgence, au soutien des réfugiés syriens et irakiens et à la promotion de l'éducation par des associations locales.

*Territoires palestiniens* : réponse d'urgence à Gaza dans le domaine de la santé.

*Yémen* : la crise humanitaire yéménite est la plus grave crise dans le monde, avec 24,1 millions de personnes ayant besoin d'aide dont 10 millions sont en état d'insécurité alimentaire. Le CDCS a financé le soutien en aide humanitaire à hauteur de 3 M€.

*Aggravation des crises en Afrique sub-saharienne* : Les crises se sont aggravées en Afrique, dans un contexte de regain des violences et d'insécurité alimentaire.

- Le CDCS a financé l'aide aux populations vulnérables autour du Lac Tchad en décaissant 2,2 M€ dans les zones les plus affectées par les violences de Boko Haram, y compris au Nord-Est du Nigéria malgré les restrictions de l'accès humanitaire ;
- Réponse à l'épidémie à virus Ebola en République démocratique du Congo (1,7 M€) : coordination de la réponse française (réunions interministérielles et rédaction d'une feuille de route) et soutien à des interventions innovantes reprises par d'autres acteurs.
- Nutrition, eau-hygiène-assainissement et santé : Somalie (0,4 M€), Soudan du Sud (1 M€), et RCA (2,5 M€).

*Ukraine* : le CDCS a soutenu quatre projets humanitaires (1,5 M€) pour accompagner les efforts pour répondre à la crise

### **Autres exemples d'intervention**

*Épidémie de rougeole aux Samoa* : en octobre 2019, une épidémie de rougeole a frappé les îles Samoa. La France a répondu à l'appel à l'aide internationale du gouvernement des Samoa, via le financement d'une mission de 10 jours par le CDCS, destinée à appuyer la réponse des autorités nationales, constituée de 10 personnels médicaux.

*Cyclone Idai au Mozambique* : à la suite du passage du cyclone Idai dans la région de Beira, les autorités mozambicaines ont fait appel à l'aide internationale en mars 2019: 3 000 kits outils et 6 000 bâches ont été fournis en collaboration avec la Croix-Rouge française. Par ailleurs, 95 tonnes de fret humanitaire ont été acheminées au Mozambique avec le concours de la Fondation Airbus dont 36 tonnes du stock humanitaire du CDCS et 59 tonnes de fret de dix ONG.

*Inondations en Iran* : les autorités iraniennes ont sollicité l'aide internationale à la suite des intempéries sans précédent qui ont frappé leur pays en mars et avril 2019. 26 tonnes de fret humanitaire ont été acheminées en Iran par le CDCS et remis au Croissant Rouge iranien.

Par ailleurs, plus d'1 M€ ont été consacrés en faveur des réfugiés Rohingyas au Bangladesh, 0,2 M€ à la lutte contre l'insécurité alimentaire en Corée du Nord, 0,87 M€ pour répondre à la grave crise humanitaire au Venezuela (acheminement de 40 malles de médicaments à Caracas en soutien aux actions dans le domaine médical de plusieurs ONG françaises).

### **Stabilisation : une action concentrée sur les terrains les plus à risque**

#### *Maintien d'un effort conséquent en Irak*

L'effort en Irak demeure important, dans un contexte de transition fragile vers la reconstruction marquée par le risque de résurgence de Daech et les attentes croissantes de la population. L'action du CDCS a ciblé différentes priorités, parmi lesquelles :

- le retour des populations déplacées dans leur région d'origine libérée de l'emprise de Daech par le déminage ;
- l'accès aux services de base et la relance économique, en particulier à Mossoul et dans la plaine de Ninive ;
- l'ouverture d'un bureau d'Expertise France à Erbil pour renforcer les actions en faveur du Nord de l'Irak;
- la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République auprès de Nadia Murad, lauréate du prix Nobel de la Paix en 2018: 100 femmes yézidiennes et leurs enfants victimes de Daech ont été accueillis à Paris entre décembre 2018 et novembre 2019 et prises en charge par les services de l'État;
- la construction d'un bloc opératoire au sein du dispensaire de la ville de Sinjar pour répondre aux besoins chirurgicaux les plus urgents ;

*Un engagement accru au Sahel*: l'action s'est concentrée dans la région des trois frontières, où la situation s'est fortement dégradée en 2019 avec une augmentation des violences au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

*Appui à la justice au Niger* : tenue de 5 audiences spéciales du pôle judiciaire anti-terroriste et traitement de 179 prévenus accusés de liens avec Boko Haram ;

*Soutien aux acteurs locaux au Burkina Faso* : décaissement de 5 M€ (contre 3,3 M€ en 2018 et 1,2 M€ en 2017) en faveur des collectivités territoriales du Nord et du Centre-Nord, des organisations paysannes et de la société civile locale ;

*Mali* : action au profit des populations et du retour de l'Etat dans les zones d'effort de l'opération Barkhane via la réhabilitation de 60 hectares de périmètres irrigués villageois dans les régions de Tombouctou et de Ménaka pour relancer l'activité agricole. En plus des projets d'infrastructures (raccordement du quartier Abbatoir au réseau électrique de la ville Ménaka et amélioration de la fourniture d'électricité dans la ville), le renforcement de l'appui aux forces de sécurité intérieure a été effectué (restauration du commissariat de police et de gendarmerie de Ménaka, livraison de 15 véhicules pick-up et de 5 motos pour favoriser le redéploiement des policiers et des gendarmes).

*Renforcement de notre action en République centrafricaine* : appui à la justice et à la lutte contre l'impunité (prise en charge d'une juge d'instruction au sein de la Cour pénale spéciale, formation de 11 personnels judiciaires et délivrance de 860 actes d'état civil), appui à la prise en charge et à la réinsertion des enfants des rues de Bangui (organisation de maraudes, mise à l'abri, rescolarisation et réunification familiale), désenclavement des régions à travers des micro-projets de relance économique.

#### Autres terrains d'intervention

- *Soudan* : mobilisation d'une enveloppe spéciale (1 M€) au lendemain de la mise en place du nouveau gouvernement pour accompagner la transition politique et le processus de paix ;
- *Yémen* : contribution à la Facilité de paix du PNUD pour soutenir les efforts multilatéraux de résolution du conflit (1 M€) et soutien aux efforts de médiation de type track II ;
- *Libye* : déminage, soutien au processus électoral et à la société civile, renforcement du système de santé (3 M€) ;
- *Bassin du lac Tchad* : résilience, cohésion sociale et relèvement socio-économique et prévention de la radicalisation (1,4 M€).

#### Aide alimentaire

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	40 209 396	39 003 000	39 003 000
CP	40 209 396	39 003 000	39 003 000

La dégradation de l'insécurité alimentaire dans le monde se poursuit, avec une augmentation du nombre de personnes touchées, (820 millions en 2018, soit 11% de la population mondiale). En effet, selon le « *Global report on food crises 2019<sup>[1]</sup>* », le nombre de personnes en insécurité alimentaire grave ou très grave et ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence ne diminue pas. Les conflits armés sont devenus le déterminant majeur de l'insécurité alimentaire au plan mondial, suivis par le changement climatique. La récurrence des crises alimentaires dans le monde a mis en exergue la nécessité de décloisonner les approches de l'urgence humanitaire et du développement. L'Aide alimentaire programmée s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres sur l'assistance alimentaire que la France a ratifiée en 2017.

En 2019, le budget total de l'aide alimentaire programmée (AAP), géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s'est élevé à 39 003 000 €. 56,93% de cette aide ont été attribués aux 19 pays prioritaires de l'aide au développement française, désignés par le CICID. Les conséquences humanitaires de la **crise syrienne**, affectant le Liban, la Jordanie et la Syrie, ont fortement mobilisé le dispositif, et 4,6 M€ ont été alloués à cette zone. La situation humanitaire implique une importante réponse internationale en soutien aux pays d'accueil des réfugiés afin d'éviter une déstabilisation généralisée de la région. La France focalise son aide vers des outils soutenant notamment le commerce local dans les pays hôtes, comme par exemple des projets de distribution de coupons alimentaires au Liban et en Jordanie. Le montant alloué à l'Irak a été de 0,75 M€. Le **Yémen** fait face à un conflit majeur qui se prolonge et les

populations de certaines zones se sont retrouvées au bord de la famine. Dans ce contexte, 3 M€ ont été attribués, permettant notamment la distribution de vivres dans les régions les plus vulnérables. La France est également restée engagée dans les **Territoires palestiniens** (2 M€).

Le nombre de crises n'a pas diminué en **Afrique**. Un équilibre a dû être trouvé entre l'importance de poursuivre l'aide dans les pays en insécurité alimentaire très grave, souvent depuis plusieurs années, et la nécessité de maintenir un engagement important dans les régions vulnérables, comme dans les pays **sahéliens**. La mobilisation des moyens en faveur de l'**Afrique de l'Ouest** a été de 10,8 M€ à destination du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Nigeria (crise Boko Haram) et du Niger. En **Afrique centrale**, ce sont 8,3M€ qui ont été alloués, principalement à des projets de relance agricole et de nutrition ; l'instabilité politique en République centrafricaine a fait l'objet d'un engagement fort de la France, en RCA, mais également à destination des réfugiés centrafricains au Cameroun. Le soutien s'est poursuivi en République démocratique du Congo, toujours frappée par Ebola et la persistance des conflits dans différentes régions. Par ailleurs, la crise alimentaire due aux agissements de Boko Haram se poursuit et a impliqué des soutiens au Tchad et au Cameroun. En **Afrique australe et orientale**, 3,5M€ ont été alloués, dans des zones fortement touchées par une sécheresse qui se poursuit depuis plusieurs années, en Éthiopie, à Djibouti, et à Madagascar ; le Burundi, l'un des pays où le taux de malnutrition des enfants est le plus élevé au monde, ainsi que l'Ouganda qui accueille de très nombreux réfugiés de plusieurs provenances, ont bénéficié également de l'aide de la France.

L'aide alimentaire programmée a également été mobilisée en **Asie** à hauteur de 2,55 M€ avec un accent sur la Birmanie et le Bangladesh (crise des Rohingyas) et la Corée du Nord (lutte contre la malnutrition). Des fonds ont été mobilisés sur l'Afghanistan où les conséquences de la sécheresse continuaient à se faire sentir. La lutte contre la malnutrition a également été ciblée au Laos.

Enfin, un programme gouvernemental de soutien aux cantines scolaires et aux producteurs locaux a été poursuivi en **Haïti** (1,03M€).

Parmi les organisations récipiendaires de l'assistance alimentaire française, le premier opérateur partenaire reste le **Programme alimentaire mondial** (PAM) avec 17,8M€. Viennent ensuite les autres organisations internationales à hauteur de 28,89% (Comité international de la Croix Rouge : 5,9M€, UNRWA : 2,65M€, FAO : 2,03M€ et UNICEF : 0,68M€), puis les ONG à hauteur de 23,72% (9,25M€) et la coopération bilatérale avec Haïti, 1,8% (1,03M€). Les montants d'assistance alimentaire française alloués au Programme alimentaire mondial (PAM) représentaient pratiquement la totalité des contributions françaises à cette organisation en 2019.

#### Volontariat

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	20 223 948	19 373 582	19 353 572
CP	20 223 948	20 653 174	20 627 852

La consommation fait état d'une différence de montants entre les AE et les CP : elle correspond à l'envoi tardif par l'opérateur France Volontaires des comptes-rendus financiers de subventions, documents nécessaires au versement intégral de la subvention 2018. Cette dernière a été versée au début de l'année 2019.

Le soutien du ministère au volontariat international d'échanges et de solidarité est complémentaire de l'appui apporté à la société civile, permettant aux acteurs associatifs de mobiliser des volontaires dans le cadre de leurs actions de développement et d'action humanitaire. Les crédits qui y sont destinés sont principalement mis en œuvre par deux opérateurs associatifs caractérisés par un principe de cogestion :

- le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP – 9,5 M€ de crédits versés en 2019), opérateur du ministère en charge de la Jeunesse ;
- la plate-forme France Volontaires (10 M€ d'AE et 9,56 M€ de CP versés en 2019).

Le MEAE a également soutenu en 2019 différentes initiatives de communication et de valorisation des engagements volontaires (soutien à la plate-forme de volontariat international Business France, subventions à des acteurs de l'engagement citoyen : Par le Monde, Youth ID).

Dans le cadre de la convention cadre qui le lie au ministère, le FONJEP assure la gestion technique et administrative des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité :

- le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) qui a permis à environ 1950 personnes<sup>2</sup>, dont 62 % ayant moins de 30 ans, d'effectuer une mission de coopération, d'appui au développement ou d'action humanitaire. Il est à noter qu'une enveloppe supplémentaire a pu être octroyée en 2019 afin d'augmenter la contribution de l'État aux associations agréées sur les coûts de protection sociale, qui sont en augmentation continue ;
- le volontariat d'initiation : les programmes Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVV-SI) permettent la rencontre interculturelle de groupes de jeunes Français avec d'autres jeunes autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Ces dispositifs continuent de connaître, en 2019 comme l'année précédente, une augmentation du nombre de demandes de financement déposées et validées ; on estime à plus de 1150 le nombre de jeunes qui auront bénéficié des dispositifs;
- le volontariat de compétences qui concerne principalement le soutien aux associations de bénévoles retraités, par lesquelles plus de 600 missions ont été organisées.

La plate-forme France Volontaires, créée en 2010, regroupe les pouvoirs publics (MEAE mais aussi les ministères en charge de l'agriculture, des Outre-mer, de l'éducation nationale et de la jeunesse), les collectivités territoriales et le monde associatif.

Par ailleurs, le MEAE aide l'Agence du service civique, opérateur du ministère en charge de la Jeunesse, à promouvoir et développer les missions de service civique à l'étranger. Le rôle concret du ministère est cependant limité à l'instruction des demandes de missions, en collaboration avec France Volontaires, ainsi qu'à la communication des informations sécuritaires adéquates. Plus de 2500 ont été pourvues dans 110 pays<sup>3</sup>: le service civique à l'international représente seulement 2% du nombre total de missions de service civique.

### Fonds Pacifique

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	1 500 000	1 392 920	1 392 920
CP	1 500 000	1 392 920	1 392 920

Avec l'objectif de favoriser le développement durable de la région, le Fonds Pacifique soutient des projets à caractère économique, social et culturel, en visant depuis 2015 trois thématiques prioritaires :

- environnement et prévention des risques de catastrophes naturelles ;
- santé et sécurité alimentaire ;
- projets économiques durables.

Pour être éligible, un projet doit concourir à l'insertion des collectivités françaises océaniques dans leur environnement régional, conformément au décret précisant le fonctionnement du comité directeur du Fonds Pacifique. En pratique, cela se traduit par des financements concernant à la fois un ou plusieurs États du Pacifique et l'une au moins des collectivités françaises. Les cofinancements du Fonds sont par ailleurs destinés à produire un effet de levier et ne doivent donc pas dépasser un maximum de 50% du montant global de chaque projet. En moyenne, les cofinancements du Fonds sont de l'ordre du tiers avec un montant d'environ 30 000 euros par projet.

La dotation du Fonds Pacifique pour l'exercice 2019 nette de réserve était de 1 425 000 € et a été attribuée via deux comités :

- le premier comité directeur qui s'est tenu le 26 février 2019 à Papeete, a retenu une liste de quarante-quatre projets pour un montant total de subventions de 1 275 000 € ;
- le second comité directeur, dit «à domicile», a attribué en novembre 2019 une enveloppe de 175 000 € provenant du solde de la dotation (celui-ci s'est accru de 25 000 € suite à l'abandon d'un projet en Polynésie française), pour douze projets retenus.

Sur les cinquante-cinq projets subventionnés sur l'exercice 2019, trente-cinq projets ont répondu à l'un des trois objectifs prioritaires fixés pour 2019, pour un montant total de 867 000 € de subventions, selon la répartition ci-dessous :

- **Projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique et à la prévention des risques de catastrophes** : quatorze projets sélectionnés concernent ces priorités, soit 395 000 € de subventions au total ;
- **Projets à caractère économique** mettant en œuvre le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au **renforcement des échanges économiques au niveau régional** : les dix projets qui répondent à cet objectif ont reçu au total 205 000 € de subventions ;
- **Projets concernant la sécurité sanitaire (lutte contre les maladies endémiques, non transmissibles ou dues à des vecteurs infectieux) ou la sécurité alimentaire (gestion des ressources halieutiques,..)**: onze projets subventionnés relèvent de cette priorité, pour un montant total de 267 000 € de subventions.

1 A ces crédits s'ajoutent 0,6 m€ d'aide alimentaire ainsi que 0,75 m€ de contributions volontaires aux nations unies.

2 - données 2018 – au moment de la rédaction du rap, les données 2019 sont encore en cours de consolidation

3 - par rapport à 2018, le mode de calcul des statistiques du service civique a changé : elles sont désormais comptabilisées en stock, c'est-à-dire que toutes les missions ayant eu lieu pendant l'année 2018, et quelle que soit leur durée, sont prises en compte.

## Action 05

### Coopération multilatérale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		188 395 739	<b>188 395 739</b>		220 394 719	<b>220 394 719</b>
Crédits de paiement		194 109 000	<b>194 109 000</b>		222 295 214	<b>222 295 214</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	536 739	3 433 995	6 250 000	6 334 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	536 739	3 433 995	6 250 000	6 334 491
Titre 6 : Dépenses d'intervention	187 859 000	216 960 724	187 859 000	215 960 724
Transferts aux autres collectivités	187 859 000	216 960 724	187 859 000	215 960 724
<b>Total</b>	<b>188 395 739</b>	<b>220 394 719</b>	<b>194 109 000</b>	<b>222 295 214</b>

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Dépenses de fonctionnement**Loyer de la maison de la francophonie

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	536 739	3 415 016	3 415 016
CP	6 250 000	6 315 511	6 315 511

Les dépenses consacrées à la Maison de la Francophonie en 2019 se sont élevées à 3 415 016 € en AE et 6 315 511€ en CP. Ce montant comprend le loyer (3,07 M€ d'AE et 6 M€ de CP) ainsi que des taxes locales pour un montant de 345K€ en AE = CP.

L'engagement pluriannuel réalisé après la signature de la convention liant l'État et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) n'intégrant pas les actualisations liés à l'indice du coût à la construction, il a été nécessaire de procéder à un redéploiement de 2,9 M€ en AE en gestion. ,

La convention de mise à disposition de la Maison de la Francophonie arrivera à échéance le 31 mars 2020. Le nouveau contrat de location sera signé prochainement pour une nouvelle période de 10 ans (Art 2.2 du bail).

**Dépenses d'intervention****Transfert aux autres collectivités**Contributions volontaires aux Nations Unies

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	109 596 515	106 145 032	106 145 032
CP	109 596 515	106 145 032	106 145 032

La consommation des crédits dévolue aux contributions volontaires aux nations Unies (CVNU) a été conforme à la dotation nette de réserve.

L'augmentation des crédits depuis 2018 s'inscrit dans la trajectoire haussière entamée depuis le CICID. 76 % de l'enveloppe était consacrée aux contributions volontaires à caractère humanitaire. Elles ont permis de renforcer l'aide de la France à la crise des réfugiés, de participer à la prévention des conflits ou à la facilitation des sorties de crise. Un effort particulier a été réalisé en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Notre soutien financier en faveur de cette organisation a presque doublé pour se porter à 16,6 M€, dont 12,2 M€ pour la contribution de base et 4,4 M€ pour les contributions fléchées.

Le financement du HCR s'est aussi accru de 1,25 M€ dans sa composante fléchée, la contribution de base à son fonctionnement restant stable. Il s'agissait d'appuyer la mise en œuvre de son action dans le cadre du « Plan régional de Réponse » pour les réfugiés et les communautés vulnérables.

Aux fins de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et conformément aux conclusions du CICID, nos contributions de base à ONU Femmes et au FNUAP ont été doublées, passant de 600 000 € à 1 200 000 € dans le premier cas et de 550 000 € à 1 100 000 € dans le second.

Notre contribution à l'UNICEF (11,7 M€) augmente de 1 M€ et permet de soutenir l'action de l'organisation pour l'accès des enfants vulnérables à l'éducation.

Enfin, une contribution de 1,2 M€ destinée à soutenir l'engagement des Nations Unies en faveur de la paix durable, de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix a été allouée au **PeaceBuilding Fund** (fond de consolidation de la paix) et au **DOP** (Département des opérations paix).

Sur ce même thématique prioritaire, la hausse de la contribution de 5 M€ en faveur de l'UNESCO a permis le soutien de programmes dans la région d'Afrique de l'Ouest-Sahel, portant sur l'éducation des filles et la production de biens publics mondiaux (renforcement des systèmes de collecte de données en éducation notamment).

Ci-dessous la liste exhaustive des contributions classées par agences :

Agences	Montant en € en AE = CP	%	dont engagements fléchés
HCR	33 981 921	32,01	17 250 000
UNRWA	16 652 707	15,69	4 402 707
UNICEF	11 716 294	11,04	7 316 294
PNUD	10 000 320	9,42	
CICR	6 250 000	5,89	6 250 000
UNESCO	5 050 000	4,76	5 050 000
BCAH	3 000 000	2,83	
HCDH	2 700 000	2,54	
HCDH-MIII	250 000	0,24	250 000
OMS	2 419 000	2,28	101 000
SDNU	2 000 000	1,88	
OIT Sahel	2 000 000	1,88	2 000 000
ONU Femmes	1 800 000	1,70	600 000
FNUAP	1 600 000	1,51	500 000
OIM	1 500 000	1,41	1 500 000
ONU DC	1 200 000	1,13	
PAM	1 100 000	1,04	
DOP COM	700 000	0,66	
Peacebuilding Fund et DOP	500 000	0,47	
ONUSIDA	400 000	0,38	
Pacte Mondial Environnement et ANUE	345 680	0,33	
PNUE Paris	300 000	0,28	300 000
ONU Habitat	236 432	0,22	
TKR pour 2018	200 000	0,19	
ONU Abus sexuels	100 000	0,09	
Autres	142 678	0,13	
<b>Total</b>	<b>106 145 032</b>		<b>45 520 001</b>

Autres contributions volontaires

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	27 000 000	61 841 794	62 351 794
CP	27 000 000	60 841 794	61 351 794

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique en grande majorité par la décision interministérielle prise après la budgétisation du programme de contribuer à la *Facility for refugees in Turkey* (FRIT) à hauteur de 34,2 M€. Pour l'année 2019, les objets financés au titre des « autres contributions volontaires » sont le Partenariat mondial pour l'éducation dont le financement d'un bureau en France, les contributions pour le climat et l'environnement ainsi que ainsi que la contribution à la FRIT.

- **Partenariat mondial pour l'éducation ( 27,6 M€ en AE et 26,6 M€ en CP)**

Le Président de la République a annoncé lors de la conférence de reconstitution de Dakar en février 2018, qu'il co-présidait, un réengagement de la France au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (PME), fonds multilatéral dédié à l'éducation de base, à hauteur de 200 millions EUR pour la période 2018-2020.

En 2019, la France a versé 51M € dont 25,6M€ au titre du programme 209<sup>1</sup> dans le cadre de sa contribution triennale et 1M€ dans le cadre d'une contribution exceptionnelle visant à aider l'installation d'un bureau régional du PME à Paris (effective depuis fin 2019). Ainsi, à ce jour, la France a versé, au titre de son engagement triennal, 76M€.

- **Climat et environnement (0,5 M€ en AE=CP)**

La France apporte une contribution financière pluriannuelle cruciale au fonctionnement du GIEC, à hauteur d'1 M€ par an, réparti entre le MEAE et celui de la Transition écologique et solidaire (MTES)<sup>2</sup>

- **Facility for refugees in Turkey (34,2 M€ en AE=CP)**

L'Union européenne met en œuvre une facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRiT), en vue d'y soutenir les réfugiés d'origine syrienne. Cette facilité est financée par le budget européen et par les contributions des États membres.

En 2019, la décision relative à une contribution additionnelle à la FRIT et à ses modalités de financement est intervenue après le dépôt du PLF. Pour honorer cet engagement, 22 000 000 € ont été redéployés à partir d'une contribution proportionnelle à leur volume de crédits de l'ensemble des briques du programme et 12 241 794 € ont été financés par voie de dégel.

#### Contributions à la Francophonie

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	47 917 421	46 393 898	46 393 898
CP	47 917 421	46 393 898	46 393 898

L'année 2019 a été marquée par trois événements majeurs :

- La visite du Président de la République française à la Maison de la Francophonie le 20 mars 2019 ;
- La création le 13 juin 2019 d'un comité conjoint entre la France et la Francophonie, structure de coordination permettant d'échanger régulièrement afin de donner des suites concrètes aux orientations données par le Président de la République française et la Secrétaire générale de la Francophonie en termes de priorités et d'instruments ;
- La tenue de la 36ème session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie à laquelle a participé le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

En outre, il convient de noter que la France a soutenu financièrement la tenue de la Conférence de N'Djamena sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone organisée par l'OIF les 18-19 juin 2019 au Tchad. De même, suite au Sommet de la Francophonie à Erevan, le réseau francophone de prévention de la radicalisation (FrancoPREV) a été lancé à la fin de l'année 2018, et a par exemple participé à l'organisation à Ottawa, le 23 mars 2019, d'une conférence sur la prévention de la radicalisation.

En 2019, le MEAE a apporté son soutien à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui fédère 990 établissements dans près de 115 pays, développe un réseau de campus numériques qui offre à des étudiants et à des chercheurs des possibilités nouvelles d'échanges et d'accès aux savoirs et aux compétences et participe activement à la mise en œuvre de plusieurs actions émanant du plan du président de la République du 20 mars 2018 (notamment à travers le programme Apprendre).

Le ministère a également poursuivi son appui à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui a organisé à Phnom Penh un Congrès qui a accueilli plus de 400 élus locaux, experts et partenaires, et a versé une contribution à l'Université Senghor d'Alexandrie, plus particulièrement orientée vers l'Afrique, ainsi qu'à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). La France a par ailleurs accordé un soutien financier exceptionnel à une Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES), notamment dans le cadre d'une réflexion générale sur le sport comme vecteur de la lutte contre la radicalisation dans la jeunesse.

OIF et opérateurs de la Francophonie	Montant en € AE = CP	% des contributions totales
<b>OIF - Contribution obligatoire</b>	<b>15 136 778</b>	<b>32,6 %</b>
<b>Contributions volontaires (a+ b)</b>	<b>31 257 120</b>	<b>67,4 %</b>
<i>a) OIF - Contribution volontaire</i>	8 227 120	17,7 %
<i>b) Contributions aux opérateurs</i>	23 030 000	49,6 %
Agence universitaire de la Francophonie	19 500 000	42 %
Université Senghor d'Alexandrie	1 400 000	3 %
Association internationale des maires francophones (AIMF)	1 950 000	4,2 %
Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	160 000	0,3 %
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES)	20 000	0,04 %
Total des contributions	<b>46 393 898</b>	<b>100 %</b>

#### Jeunes Experts Associés (JEA) et fonds fiduciaires

	LFI 2019	Consommation 2019 (données Chorus)	Consommation 2019 (corrigée)
AE	3 345 064	2 580 001	2 800 497
CP	3 345 064	2 580 001	3 054 233

L'enveloppe de crédits correspondant au programme des Jeunes experts associés (JEA) et fonds fiduciaires est répartie entre la direction du développement durable (DDD) et la direction des Nations unies (NUOI). En 2019, 1,6 M€ étaient gérés par NUOI, le restant étant mis en œuvre par DDD.

Ces crédits visent à **renforcer l'influence et l'expertise française dans les organisations internationales** : financement de jeunes experts associés auprès de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des Nations unies (JEA), de volontaires des Nations unies (VNU) et d'experts nationaux détachés (END). Ces programmes ont pour objectifs de permettre le **recrutement de français au sein du système multilatéral, mais aussi d'instaurer des liens entre les équipes des organisations internationales et celles du MEAE**, afin de faciliter le dialogue et l'échange d'informations.

**En 2019, 10 Jeunes Experts des Nations unies ont été financés sur le programme 209.** Les deux premières années de contrat sont assumées à taux plein par le ministère. La troisième année est financée à coûts partagés (50/50) entre le ministère et l'organisation hôte. **Les choix de postes reflètent les priorités de notre aide au développement** ainsi que **les secteurs et thèmes stratégiques pour la France** (environnement et changement climatique, énergies renouvelables, sécurité alimentaire, éducation, santé, migrations, droits humains, Sahel). Ces 10 JEA sont répartis dans 9 agences différentes (PAM, OMS, OIT, SGNU, UNESCO, CEENU, FIDA, ONUDC, PNUE). Une veille étroite sur le taux de rétention des jeunes experts permet de placer ces professionnels dans une agence susceptible de les recruter à l'issue du financement assuré par la France. Selon les organisations d'accueil, entre 70 et 80 % des jeunes professionnels financés sont recrutés à l'issue de leur contrat.

**Deux postes de JEA à la Banque mondiale ont également été financés sur le P209**, dans les secteurs de l'éducation et de l'énergie durable (une première année et une deuxième année de contrat).

## Solidarité à l'égard des pays en développement

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En outre, le MEAE finance des postes de **Volontaires des Nations unies (VNU)**, spécialistes et jeunes. Sur les crédits 2019, **3 nouveaux postes de VNU Jeunes** ont été financés sur le P209 pour une durée d'un an, reflétant nos priorités géographiques et sectorielles : éducation et autonomisation des filles au Sénégal (à l'UNICEF), gouvernance à Djibouti (au PNUD) et ODD et financement islamique en Indonésie (au PNUD) et **7 nouveaux postes de VNU Spécialistes** pour une durée de 2 an : en résilience communautaire au Burkina Faso (au PNUD), sur la protection du droit des filles au Bénin (UNICEF), sur le financement des ODD en Inde (au PNUD), en santé au Niger (au FNUAP), en santé infantile en Côte d'Ivoire (à l'OMS), en BIOFIN en Turquie (au PNUD) et en nutrition et intégration sociale en Ethiopie (au FIDA).

Par ailleurs, en 2019, **7 END ont été financés sur le programme 209 et gérés par l'opérateur Expertise France**. Comme l'an passé, les choix des postes pourvus reflètent les priorités de notre politique de développement et d'influence en concourant notamment à la **lutte contre le changement climatique**, à **l'appui financier aux pays en développement**, à la **coopération culturelle**, au **fonctionnement du Fonds européen de développement** et à **l'éducation**.

Dans l'ensemble de ces institutions clés, au regard de ses priorités, **le MEAE cible les secteurs où il peut diffuser l'expertise française afin de valoriser son savoir-faire et renforcer l'influence de la France**. Malgré une baisse du nombre de postes financés sur le programme 209, les excellents taux de recrutement prouvent que **le programme conserve tout son intérêt**. La grande sélectivité de ces postes et la qualité des candidats présélectionnés y contribuent, ce que les institutions internationales et la Commission européenne relèvent régulièrement. Le programme est d'autant plus pertinent aujourd'hui que **les chances de rétention au terme d'un contrat de JEA sur un poste d'administrateur sont supérieures à celles d'un recrutement sur présentation directe**, compte tenu de la forte représentation française au sein de l'ONU. Cela permet à des jeunes Français d'entamer leur carrière dans les organisations internationales et d'y renforcer l'influence française. De manière analogue, beaucoup d'anciens END sont par la suite recrutés par la Commission européenne ou le SEAE pour poursuivre leur carrière.

1Le solde de cette contribution (24,4 M€) a été versée via le FSD

2A cette contribution s'ajoute celle à l'unité de soutien technique, hébergée par l'Université Paris-Saclay, du groupe de travail 1 du GIEC, versée via le FSD

## Action 07

## Coopération communautaire

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		863 033 740	<b>863 033 740</b>		842 408 360	<b>842 408 360</b>
Crédits de paiement		863 033 740	<b>863 033 740</b>		842 408 360	<b>842 408 360</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	863 033 740	842 408 360	863 033 740	842 408 360
Transferts aux autres collectivités	863 033 740	842 408 360	863 033 740	842 408 360
<b>Total</b>	<b>863 033 740</b>	<b>842 408 360</b>	<b>863 033 740</b>	<b>842 408 360</b>

En 2018, le plafond des contributions au FED atteint 4,5 Mds€, 4,7 Mds€, en 2019 puis en 2020, 4 Mds€ en 2021, 3Mds€ en 2022 et enfin 2,1Mds€ en 2023. Cette courbe répond à plusieurs aspects de la programmation financière du FED : i) tout d'abord le besoin de rattraper entre 2018-2020 le retard pris par la ratification du 11ème FED en 2015, ii) la nécessité de financer de nouvelles initiatives politiques (Fonds fiduciaire d'urgence, réabondement de la Facilité africaine de paix, Fonds de garanties du FEDD), iii) la progressive diminution des contributions des Etats membres du fait de la fin de la période de programmation au 31/12/2020 (fin de l'adoption de nouveaux programmes), iv) la poursuite des décaissements du FED après 2020 avec les programmes toujours en cours de réalisation.

De fait, la France voit une hausse constante de sa contribution annuelle jusqu'en 2019, puis une diminution progressive.

En 2019, après application d'un amendement gouvernemental de -15 M€, le montant LFI 2019 s'est établi à 863 M€ (au lieu de 878 M€), lequel a permis de couvrir le versement de la contribution française au FED à hauteur de 842,4M€ (montant diminué de 35,6M€ pour des raisons similaires en termes de prévision d'engagements). En 2020, la contribution française s'établit à 842,4M€. Le plafond de l'année 2021 pour la France atteint 713,7M€ pour les montants indicatifs sont de 534,38M€ en 2022 et 374M€ en 2023.

Etant donné l'identification de reliquats des précédents FED dont la procédure normale prévoit qu'ils soient déduits des contributions des Etats membres, le montant 2020 et les années suivantes pourraient être amenés à être révisés à la baisse.

Le 11° FED :

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide européenne au développement entre l'Union européenne et les 79 pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP). Son objectif principal est l'éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. Le FED est abondé par des contributions volontaires des États Membres de l'Union. Son montant total s'élève à 30,5 Md€ pour la période 2014-2020. Avec une clé de contribution de 17,81%, la France est le deuxième contributeur au 11e FED et sa contribution totale s'élève à 5,43 Md€. Le 11e FED s'articule autour d'une enveloppe destinée aux pays ACP (29 Md€) et d'une enveloppe de 364,5 M€ allouée aux Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). 1 Md€ est destiné à couvrir les frais administratifs.

La cohérence entre l'aide européenne au développement et celle de la France est mise en évidence par le fait que l'on compte 5 pays prioritaires de l'aide française parmi les 6 premiers bénéficiaires du 11° FED : Éthiopie (815 M€), Niger (686 M€), Mali (665 M€), Burkina Faso (628 M€), République démocratique du Congo (620 M€). Les allocations nationales des 19 pays prioritaires concentrent 24,8% du montant total du 11e FED (ou encore 48,6% de la programmation nationale indicative PIN).

Les modalités d'intervention du FED correspondent à celles privilégiées par la France avec un recours croissant au mixage prêts-dons et à la programmation conjointe. Par ailleurs, il convient de noter que le recours plus fréquent aux modalités de gestion indirectes dans le cadre du 11° FED pour la mise en œuvre des programmes est particulièrement importante pour la France dans la mesure où des agences telles que l'AFD sont bénéficiaires d'importants volumes financiers. De plus, l'UE a mis en place depuis 2014 et 2015 des mécanismes innovants auxquels contribue le FED. Ces mécanismes permettent de regrouper d'importants volumes d'aide en provenance de différents bailleurs de fonds dans le but d'apporter une réponse collective, rapide et complémentaire à une situation d'urgence. Il s'agit par exemple du Fonds Bêkou pour la République centrafricaine lancé en juillet 2014 ainsi que du Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, créé en novembre 2015.

Enfin, les retombées économiques pour les entreprises et opérateurs français sont globalement très positives. Elles sont traçables dans le FED à travers deux rubriques en gestion directe : les subventions et les passations de marchés de services, fournitures et travaux.

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Action 08**

Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	153 150 588		<b>153 150 588</b>	155 853 113	192 347	<b>156 045 460</b>
Crédits de paiement	153 150 588		<b>153 150 588</b>	155 853 113	192 347	<b>156 045 460</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	153 150 588	155 853 113	153 150 588	155 853 113
Rémunérations d'activité	122 541 330	129 216 761	122 541 330	129 216 761
Cotisations et contributions sociales	27 854 910	24 366 454	27 854 910	24 366 454
Prestations sociales et allocations diverses	2 754 348	2 269 898	2 754 348	2 269 898
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 834		1 834
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 834		1 834
Titre 6 : Dépenses d'intervention		190 513		190 513
Transferts aux entreprises		16 995		16 995
Transferts aux autres collectivités		173 518		173 518
<b>Total</b>	<b>153 150 588</b>	<b>156 045 460</b>	<b>153 150 588</b>	<b>156 045 460</b>

**Action 09**

Actions de co-développement

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement				31 108	1 436 610	<b>1 467 719</b>
Crédits de paiement				31 108	1 415 680	<b>1 446 788</b>

Aucune dépense n'a été mise en œuvre sur cette action : il s'agit d'erreurs d'imputation qui ont été retraitées.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		31 108		31 108
Rémunérations d'activité		24 901		24 901
Cotisations et contributions sociales		5 025		5 025
Prestations sociales et allocations diverses		1 182		1 182
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 436 610		1 415 680
Transferts aux collectivités territoriales		902 680		902 680
Transferts aux autres collectivités		533 930		513 000
<b>Total</b>		<b>1 467 719</b>		<b>1 446 788</b>

**Solidarité à l'égard des pays en développement**

Programme n° 209 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 291 546</b>	<b>7 315 202</b>
Transferts	0	0	7 291 546	7 315 202
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
Transferts	0	0	25 000	25 000
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 300</b>
Transferts	0	0	0	3 300
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>58 263</b>
Transferts	0	0	0	58 263
<b>CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 949</b>
Transferts	0	0	0	32 949
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 328</b>
Transferts	0	0	0	1 328
<b>CIEP - Centre international d'études pédagogiques (P214)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>688 490</b>	<b>997 219</b>
Transferts	0	0	688 490	997 219
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>399</b>
Transferts	0	0	0	399
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
Transferts	0	0	150 000	150 000
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 544</b>
Transferts	0	0	0	79 544
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>492 589</b>
Transferts	0	0	0	492 589
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>120 931</b>	<b>182 632</b>
Transferts	0	0	120 931	182 632
<b>Business France (P134)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 600</b>	<b>57 600</b>
Transferts	0	0	57 600	57 600
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>637 122</b>
Transferts	0	0	12 500	637 122
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
Transferts	0	0	0	30 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>177 224</b>
Transferts	0	0	15 000	177 224
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 681</b>
Transferts	0	0	0	89 681
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 740</b>	<b>451 740</b>
Transferts	0	0	51 740	451 740
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110 500</b>
Transferts	0	0	0	110 500
<b>INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>52 000</b>
Transferts	0	0	50 000	52 000
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 400</b>
Transferts	0	0	0	14 400

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 102</b>
Transferts	0	0	0	6 102
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 500</b>	<b>1 621 916</b>
Transferts	0	0	88 500	1 621 916
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
Transferts	0	0	0	200 000
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 778</b>
Transferts	0	0	0	32 778
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 551 307</b>	<b>12 819 488</b>
Total des transferts	0	0	8 551 307	12 819 488

Concernant Campus France, le montant de 7,3 M€ correspond aux bourses et échanges d'expertise (missions et invitations), mais également les Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) mis en œuvre par Campus France. Le détail de ces actions est précisé au sein de la partie « justification au premier euro ».

Concernant l'Institut Français, les 150 K€ correspondent au FSPI « IFclasse » lié à la réalisation et l'exploitation d'un dispositif de formation dans le cadre du renforcement des compétences en français des enseignants en Afrique francophone.

Les autres crédits alloués aux opérateurs de l'État à partir du programme 209 correspondent majoritairement à des actions de recherche en matière de développement (Institut de recherche pour le développement, institut national de la recherche agronomique, Centre national de la recherche scientifique) ou des programmes de bourses ou d'échanges d'étudiants (Centre international d'études pédagogique, école nationale d'administration école nationale de la magistrature, universités et assimilés).